

Avis du
Conseil du statut
de la femme

Collection « Femmes et
développement des
régions »

Les conditions
de vie des
femmes et le
développement
régional et local
dans la région
des Laurentides

Juin 2002

Le présent avis a été adopté par les membres
Du Conseil du statut de la femme lors de
l'assemblée du 27 février 2002.

Les membres du Conseil étaient alors Diane
Lavallée, présidente, Michèle Taïna
Audette, Lyse Brunet, Claire Deschênes,
Ghyslaine Fleury, Christine Fréchette,
Danielle Labrie, Chantal Maillé, Micheline
Simard, Carolyn Sharp et Denise Trudeau.

**. Le Conseil du statut de la femme est un
organisme de consultation et d'étude créé
en 1973. Il donne son avis sur tout sujet
soumis à son analyse relativement à
l'égalité et au respect des droits et du
statut de la femme. L'assemblée des
membres du Conseil est composée de la
présidente et de dix femmes provenant des
associations féminines, des milieux
universitaires, des groupes socio-
économiques et des syndicats**

Analyse, rédaction
et coordination

Claire Minguy

Collaboration

Lise Julien

Soutien technique

Clémence Lemieux

Conseil du statut de la femme
Service des communications
8, rue Cook, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326

Téléphone : 1 800 463-2851

Télécopieur : (418) 643-8926

Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>

Courrier électronique :

publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec,
2002

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 2-550-39516-6

© Gouvernement du Québec

La traduction et la reproduction totale ou
partielle de la présente publication à des fins
non commerciales sont autorisées à la
condition d'en mentionner la source

RÉSUMÉ

Pour réaliser le présent document, le Conseil du statut de la femme a d'abord dressé un portrait statistique de la réalité régionale des femmes, complété par une analyse qualitative. Cet exercice fait ressortir la contribution des femmes au développement des Laurentides, mais aussi les lacunes de leur insertion. Partant de ce diagnostic, le CSF propose des cibles d'intervention ainsi que 35 recommandations pour parvenir à un développement de la région plus équitable, en ce sens qu'il tienne compte de toutes les personnes dans toutes les dimensions de leur vie.

Dans l'ensemble, les Laurentiennes participent davantage au marché du travail que la moyenne des Québécoises, même s'il existe des disparités importantes entre les MRC. Surtout concentrées dans des métiers traditionnellement féminins, les femmes de la région travaillent davantage à temps partiel que les Québécoises, sont plus souvent travailleuses autonomes et gagnent moins bien leur vie que l'ensemble des travailleuses du Québec. Sur le plan de la scolarité, autant les hommes que les femmes de la région sont plus nombreux à détenir moins de treize ans de scolarité et poursuivent plus rarement des études à l'université que la moyenne des Québécois.

La population des Laurentides est plus jeune que dans l'ensemble du Québec et elle compte plus de femmes de 25 à 34 ans. Cependant, la situation des jeunes femmes est difficile à plusieurs égards : intégration laborieuse au marché du travail, indice élevé de détresse psychologique, violence verbale et physique, habitudes de vie à risque pour la santé. Dans l'ensemble, les Laurentiennes ont une espérance de vie inférieure à la moyenne québécoise. Elles sont particulièrement touchées par les maladies de l'appareil circulatoire, les tumeurs malignes ainsi que les maladies de l'appareil respiratoire.

Les quatre MRC les plus rurales comptent des proportions importantes de personnes de 55 à 64 ans et de 65 ans et plus qui dépassent, non seulement la moyenne de la région, mais même celle du Québec. Or, les femmes constituent la majorité des personnes vieillissantes et, surtout, si elles vivent seules, elles sont grandement affectées par la pauvreté, même si, proportionnellement, on retrouve moins de ménages pauvres dans la région qu'au Québec.

La région dispose d'atouts susceptibles de contribuer à l'amélioration de la situation des Laurentiennes : le mouvement régional des femmes est très dynamique, les femmes sont davantage présentes dans de nombreux lieux de pouvoir comparativement à la moyenne québécoise, les instances régionales se sont engagées, dans l'entente cadre de développement, à promouvoir et soutenir l'équité entre les genres et la mise en œuvre de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* est bien engagée dans la région.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	13
CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DES LAURENTIDES.....	15
1.1 Le territoire.....	15
1.2 Les infrastructures.....	18
1.3 La population.....	20
1.3.1 Répartition et perspectives démographiques.....	20
1.3.2 Les jeunes femmes.....	27
1.3.3 Les femmes âgées.....	35
1.3.4 Les femmes des communautés ethnoculturelles.....	37
1.3.5 Les femmes autochtones.....	39
1.3.6 Les femmes handicapées.....	41
1.3.7 Évolution des familles.....	42
1.4 L'économie et l'emploi.....	44
1.5 Les orientations stratégiques.....	48
1.6 La participation des femmes au marché du travail et leur situation économique.....	50
1.6.1 Les indicateurs du marché du travail.....	50
1.6.2 Les conditions de travail.....	52
1.6.3 La concentration professionnelle.....	54
1.6.4 Le travail autonome.....	58
1.6.5 La pauvreté.....	61
1.6.6 Les services de soutien pour l'insertion socioéconomique des femmes.....	66
1.7 La scolarité.....	76
1.7.1 La scolarisation.....	76
1.7.2 La concentration scolaire.....	79
1.7.3 Les mesures correctrices.....	80
1.8 L'intégrité physique et psychologique.....	83
1.8.1 La santé physique.....	83
1.8.2 La santé reproductive.....	86
1.8.3 La santé mentale.....	88

1.8.4 Les femmes victimes de violence conjugale et sexuelle.....	91
1.9 La vitalité communautaire et le développement social.....	96
1.10 La vie culturelle.....	98
1.11 La contribution des femmes.....	101
1.11.1 Le mouvement associatif.....	101
1.11.2 L'apport individuel des femmes.....	103
1.12 La position des femmes dans le développement des Laurentides.....	106
CHAPITRE II — DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT POUR TOUTES ET TOUS AVEC TOUTES ET TOUS.....	111
Cible d'intervention 1 : Recueillir des données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs pour développer des mesures appropriées aux femmes et aux hommes.....	111
Cible d'intervention 2 : Mettre en œuvre les moyens pour soutenir le cheminement scolaire, l'intégration socioprofessionnelle et la participation sociale des jeunes femmes.....	113
Cible d'intervention 3 : Améliorer l'intégration en emploi des femmes, notamment en visant l'élimination des écarts avec les hommes sur le marché du travail.....	118
Cible d'intervention 4 : Tenir compte des caractéristiques des femmes vulnérables lors de la détermination et de la mise en œuvre des moyens pour soutenir l'intégration et le développement des personnes.....	123
Cible d'intervention 5 : Adopter des mesures pour mieux comprendre et agir plus efficacement sur la santé des femmes et pour contrer la violence qu'elles subissent.....	127
CONCLUSION.....	133
LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME.....	137
BIBLIOGRAPHIE.....	143

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	—	Population totale, régions administratives et ensemble du Québec, 1991 et 1996.....	22
TABLEAU 2	—	Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, ensemble du Québec, région des Laurentides et MRC, 1996.....	24
TABLEAU 3	—	Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec, région des Laurentides et MRC, 1996.....	30
TABLEAU 4 A	—	Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec et région des Laurentides, 2001.....	32
TABLEAU 4 B	—	Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec et région des Laurentides, 1996.....	32
TABLEAU 5	—	Répartition des enfants dans les ménages privés selon le nombre d'enfant et la structure de la famille, région des Laurentides et ensemble du Québec, 1996.....	43
TABLEAU 6	—	Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage de la population de 15 ans et plus selon le sexe, ensemble du Québec, région des Laurentides et MRC, 1996.....	50
TABLEAU 7	—	Taux d'emploi de la population de 15 ans et plus selon le sexe, ensemble du Québec et région des Laurentides, 1987, 1991, 1996 et 2001.....	52
TABLEAU 8	—	Revenu d'emploi moyen de la population de 15 ans ou plus selon le sexe, ensemble du Québec, région des Laurentides et MRC, 1996.....	53
TABLEAU 9	—	Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, ensemble du Québec et région des Laurentides, 1996.....	53
TABLEAU 10	—	Main-d'œuvre active de 15 ans ou plus selon le sexe et la profession, région des Laurentides, 1996.....	56

TABLEAU 11 — Travail autonome dans la population active, ensemble du Québec, région des Laurentides et MRC, 1996 et variation 1996/1991.....	59
TABLEAU 12 — Revenu moyen total des 15 ans et plus par sexe et par tranche de revenu, ensemble du Québec, région des Laurentides et MRC, 1996.....	65
TABLEAU 13 — Répartition des ménages locataires suivant le pourcentage du revenu consacré à se loger et le sexe du principal soutien financier dans l'ensemble du Québec et quelques villes de la région des Laurentides, 1995.....	75
TABLEAU 14 — Répartition de la population de 15 ans et plus selon le sexe et le niveau de scolarité, région des Laurentides et ensemble du Québec, 1996.....	77
TABLEAU 15 — Taux de diplomation du secondaire selon la cohorte et le sexe, ensemble du Québec et commissions scolaires des Laurentides.....	78
TABLEAU 16 — Quelques statistiques sur les femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs, région des Laurentides et ensemble du Québec, 2002.....	106

LISTE DES SIGLES

ACCROC	Accueil collectif des conjoints en relation opprimante et colérique
AFEAS	Association féminine d'éducation et d'action sociale
BSQ	Bureau de la statistique du Québec (Institut de la statistique du Québec depuis avril 1999)
CALACS	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
CAR	Conférence administrative régionale
CFAM	Centre de formation agricole de Mirabel
CH	Centre hospitalier
CHSLD	Centre d'hébergement et de soins de longue durée
CIE	Centre d'intégration en emploi
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CNE	Carrefour de la nouvelle économie
CPE	Centre de la petite enfance
CRD	Conseil régional de développement
CRESL	Commission régionale d'économie sociale des Laurentides
CRIQ	Centre de recherche industrielle du Québec
CRPMT	Conseil régional des partenaires du marché du travail
CSF	Conseil du statut de la femme
DEC	Diplôme d'études collégiales
DES	Diplôme d'études secondaires
ESL	Économie sociale Laurentides
ESS	Enquête sociale et de santé
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
HLM	Habitation à loyer modéré
ISQ	Institut de la statistique du Québec
ISS	Indice de santé sociale
IVG	Interruption volontaire de grossesse
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MFE	Ministère de la Famille et de l'Enfance
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MRC	Municipalité régionale de comté
MRég	Ministère des Régions
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OMH	Office municipal d'habitation
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
OSBL	Organisme sans but lucratif
PARI	Plan d'action régional intégré
PIB	Produit intérieur brut

PROS	Plan régional d'organisation de services
PSR	Plan stratégique régional
RFL	Réseau des femmes des Laurentides
RMR	Région métropolitaine de recensement
ROCL	Regroupement des organismes communautaires des Laurentides
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux
SAPACA	Service d'aide aux personnes ayant des comportements agressifs
SAROLL	Syndicat des agricultrices des régions de l'Outaouais, de Laval et des Laurentides
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SHQ	Société d'habitation du Québec
UQAH	Université du Québec à Hull
UQAM	Université du Québec à Montréal

Source : Ministère des Régions
Site Internet : www.mreg.gouv.qc.ca/region15

INTRODUCTION

Le Conseil du statut de la femme (CSF) a pour mandat de conseiller le gouvernement sur les questions de condition féminine. Jusqu'à maintenant, le contexte s'y prêtant, il a produit des analyses sur une base nationale. Mais la conjoncture interpelle dorénavant les actrices et les acteurs, politiques ou administratifs, à procéder à des analyses plus fines, plus près des milieux de vie des personnes, conformément au processus de décentralisation et au mouvement de régionalisation. D'autant plus que les transformations en cours pourraient, si l'on n'y prend garde, être lourdes de conséquences pour les conditions de vie des femmes. En effet, rappelons qu'au cours des dernières décennies, l'État central a donné suite à certaines demandes des femmes en s'engageant dans des actions qui ont eu un impact déterminant quant aux progrès dans la situation socioéconomique de celles-ci. Pour éviter les reculs à ce chapitre, tout doit être dorénavant mis en œuvre pour que, à la faveur de l'élargissement de ses pouvoirs, chaque milieu local et régional prenne le relais et se considère coresponsable de l'adoption et de la mise en œuvre des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Sinon, on risque d'assister non seulement à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, mais à l'accentuation des disparités régionales en matière de condition féminine.

Pour le CSF, l'examen de la réalité régionale ne constitue pas un fait nouveau. À l'automne 1976, pour joindre les femmes de toutes les régions, on procédait à la mise sur pied du service Consult-Action. Puis, à compter de 1979-1980, le CSF se dotait d'une structure régionalisée qui lui permet de remplir l'ensemble de ses mandats, notamment auprès des instances gouvernementales, sur cette base territoriale. Grâce à ses antennes régionales, le Conseil est aussi en mesure d'informer et de soutenir les femmes dans leur propre milieu de vie, ce qui facilite la reconnaissance de leurs véritables besoins et de leurs aspirations. À cet effet, le Conseil a publié de nombreux documents sur la participation des femmes au développement régional, ainsi que, en 1991 et en 1995, des portraits socioéconomiques des citoyennes de chacune des régions. L'actuelle production d'avis régionaux sur les conditions de vie des femmes s'inscrit donc dans la continuité de ces actions. De fait, cette entreprise représente une occasion de consolider les savoirs acquis au fil du travail sur le terrain pour les partager avec les décideuses, les décideurs et les femmes actives sur la scène régionale, dont celles du mouvement associatif.

La démarche

Pour réaliser le présent document, le CSF a d'abord dressé un portrait statistique, complété par une analyse qualitative pour présenter la position des femmes tant au regard de certains indicateurs, que de l'état du développement de la région et de son évolution prévisible compte tenu des axes retenus pour planifier l'avenir. Cet exercice permet de faire ressortir la contribution des femmes, mais aussi les lacunes de leur insertion. Partant de ce diagnostic, le CSF propose donc des cibles, — et des mesures —, d'intervention pour parvenir à un développement de la région plus équitable, en ce sens qu'il tienne compte de toutes les personnes dans toutes les dimensions de leur vie en région.

En effet, d'entrée de jeu, une mise au point s'impose. À notre sens, une définition juste du développement d'une région doit tenir compte aussi bien des paramètres habituels que sont la croissance économique et de l'emploi, le niveau de scolarité et la présence d'infrastructures, que des contributions moins visibles, souvent prises pour acquis ou carrément invisibles quoique tout autant indispensables à la vie, voire à la survie de la région. Nous pensons aux soins aux personnes, sanitaires, sociaux ou éducatifs, rémunérés ou non, à toutes les interventions contribuant à la qualité de vie, notamment les activités culturelles et les actions communautaires, essentielles à l'enracinement des personnes et même, plus fondamentalement, à l'engagement de donner la vie. Ainsi, on rend mieux compte de la participation, aussi diversifiée que centrale, des femmes, de toutes les femmes, actives ou pas sur le marché du travail, dans le développement de la région. On pourrait, et on devrait d'ailleurs, en dire autant des hommes puisque, eux aussi, participent à la reproduction, au maintien et à la qualité de la vie en région.

En adoptant une telle perspective, le CSF souhaite convaincre qu'une analyse différenciée selon les sexes est résolument inclusive, puisqu'elle amène à prendre en considération toutes les personnes, dans tous leurs rôles, et dans toutes les dimensions de la vie de la région, et non pas exclusive, réclamant des avantages, voire des privilèges pour les femmes.

CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DES LAURENTIDES

1.1 Le territoire

Côtoyant, par sa frontière sud, Laval, le lac des Deux-Montagnes et Montréal, la région des Laurentides s'étend vers le nord-ouest jusqu'à la forêt boréale. Elle est encadrée, à l'est, par Lanaudière et, à l'ouest, par la Montérégie, l'Ontario, l'Outaouais et l'Abitibi-Témiscamingue. La région s'articule autour de la route 117, voie de pénétration majeure du plateau laurentien, qui a pris la relève du fameux « p'tit train du Nord » devenu un des plus longs parcs linéaires de l'Amérique.

Du sud au nord, la région des Laurentides se divise en trois zones distinctes. Généralement désignées sous l'appellation des Basses-Laurentides, les MRC limitrophes de la rivière des Mille-Îles –Thérèse-de-Blainville, Deux-Montagnes et Mirabel– sont comprises dans les basses terres du Saint-Laurent et, de ce fait, offrent un excellent potentiel agricole. Cependant, faisant partie, à plus d'un égard, de l'agglomération métropolitaine de Montréal, cette partie de la région connaît aussi le plus fort développement urbain et industriel. Précisons que la moitié des personnes des Basses-Laurentides occupant un emploi travaillent à Montréal ou à Laval. Les MRC traversées par la rivière du Nord –Argenteuil, La Rivière-du-Nord, Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides– constituent le cœur de la région. Appartenant au plateau laurentien, cette zone est parsemée de sommets relativement peu élevés et sillonnée de vallées, un relief propice aux activités récréotouristiques qui lui assurent depuis longtemps une notoriété enviable sur ce plan. On y trouve la « capitale régionale », Saint-Jérôme, qui constitue un centre d'emploi dynamique, en raison de ses activités tant manufacturières que tertiaires. Enfin, la MRC Antoine-Labelle, vaste territoire forestier drainé par les rivières Rouge et de la Lièvre, occupe à elle seule les trois quarts de la superficie régionale totale¹. La région compte en outre une collectivité amérindienne de la nation mohawk, Kanasetake (Oka).

Outre Saint-Jérôme (La Rivière-du-Nord), les principales villes pour chacune des sept autres MRC sont : Saint-Eustache (Deux-Montagnes), Blainville, Boisbriand et Sainte-Thérèse (Thérèse-de-Blainville), Mirabel (Mirabel), Lachute (Argenteuil), Sainte-Adèle (Les Pays-d'en-Haut), Sainte-Agathe et Mont-Tremblant (Les Laurentides) ainsi que Mont-Laurier (Antoine-Labelle).

La région des Laurentides n'a obtenu le statut de région administrative autonome, distincte de Montréal, qu'en 1987.

Les témoignages laissés par les premiers explorateurs européens nous apprennent qu'au début du 17^e siècle, la région des Laurentides faisait partie intégrante d'un territoire d'exploitation contrôlé par les bandes algonquines. Cependant, les Iroquois, établis dans le Haut-Saint-Laurent mais engagés dans des rivalités liées au commerce des fourrures, y

¹ Ministère des Régions. *Région 15–Laurentides*. Adresse URL (consultée le 18 janvier 2002) : <http://www.mreg.gouv.qc.ca>, et Corporation de développement des Laurentides et autres. *Entente-cadre de développement de la région des Laurentides*, 27 février 1995, p. 7.

font de nombreuses incursions guerrières qui s'apaisent avec la signature de la Grande Paix de Montréal en 1701. Si bien que lorsque le Roi accorde la concession de Deux-Montagnes à la Communauté de Saint-Sulpice en 1717, qui devient la mission d'Oka, deux villages amérindiens s'installent de part et d'autre de la première église: celui des Iroquois à l'ouest et celui des Algonquins et des Népissings à l'est. Jusqu'au tournant du 19^e siècle, les Algonquins continueront leur vie de chasseurs mais, les réserves d'animaux s'épuisant, ils doivent déplacer leurs territoires de plus en plus vers l'ouest. Les Iroquois, pour leur part, résistent au rouleau compresseur de la colonisation et, se réclamant des droits du premier occupant et des promesses faites par les Sulpiciens, considèrent comme leur propriété la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes. Pour calmer les revendications territoriales amérindiennes, le gouvernement du Canada-Uni crée, en 1853, la réserve de Maniwaki, où consentiront à s'établir une bonne partie des Algonquins qui connaissent déjà cette région, et celle de Doncaster, dans la région de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et Sainte-Agathe, qui intéressent beaucoup moins les Amérindiens et surtout pas les Iroquois. Les Sulpiciens proposent les terres libérées par les départs des Algonquins à des colons blancs, ce qui exacerbe les tensions avec les Indiens d'Oka, amenant la plupart d'entre eux à se convertir au protestantisme et à adopter l'anglais comme langue seconde, mais provoquant aussi des actes violents à l'encontre des blancs. Déboutés à de nombreuses reprises par les tribunaux, les Iroquois n'obtiendront finalement qu'en 1945 les parcelles du territoire qu'ils occupent après que le gouvernement fédéral les ait rachetées du Séminaire de Saint-Sulpice².

Dans la foulée de l'ambitieuse politique de colonisation de l'intendant Talon, les autorités métropolitaines permettent la concession d'une nouvelle série de seigneuries au milieu du 17^e siècle qui correspondent, *grosso modo*, aux Basses-Laurentides. Cependant, les seigneurs, beaucoup plus intéressés par le lucratif commerce des fourrures que par le développement de leur fief, se contentent de concéder des terres sur demande. Il faut attendre le début du 18^e siècle pour que, le déclin du commerce des fourrures rendant l'agriculture plus attrayante, le seigneur-curé Lepage se mette en frais d'exploiter sa seigneurie de Terrebonne³ qui lance le développement des Laurentides le long de la rivière Mascouche. À partir du milieu du 18^e siècle, les pressions exercées par les colons canadiens-français sans terre chassés des vieilles paroisses de Montréal et de l'île Jésus poussent la ligne d'établissement au-delà du front des seigneuries vers l'intérieur des terres. Toutefois, à compter de 1780, l'homogénéité ethnique et religieuse du mouvement de colonisation prend fin alors qu'un nouveau courant anglo-protestant, formé de loyalistes américains mais surtout d'immigrants des îles britanniques, s'impose à l'ouest de Deux-Montagnes. Certains de ces ressortissants, pour la plupart des marchands, s'installent même dans des villages essentiellement franco-catholiques où leur influence sera indéniable. Cette expansion démographique entraîne un engorgement des terres seigneuriales qui rend les quelques lopins disponibles au-dessus des moyens des colons canadiens-français⁴.

² Serge LAURIN. *Histoire des Laurentides*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989, p. 49-75.

³ C'est à la création des régions administratives des Laurentides et de Lanaudière, en 1987, que Terrebonne a choisi de faire partie de cette dernière région.

⁴ Serge LAURIN. *Histoire des Laurentides...*, *op. cit.*, p. 81-104, 181-228.

La crise agricole contribue à la popularité du Parti patriote dans la région. Deux-Montagnes voit même la mise sur pied d'une Association des dames patriotiques, la seule du genre. Après la violente répression des Patriotes, et avec la persistance des difficultés économiques, on assiste à une importante vague d'émigration vers les États-Unis, un problème tel que l'élite canadienne-française voit la nécessité, pour la « survie de la race », de s'attaquer à ce fléau. Le curé Labelle se fera le champion de cette cause. La course vers le Nord s'amorce dans la région des Laurentides au début des années 1840. Avec Saint-Jérôme comme base de lancement, le peuplement emprunte, après Saint-Sauveur, Sainte-Adèle et Sainte-Agathe, une direction nord-ouest qui le destine à la vallée de la Rouge où, au même moment, débouche un courant de colonisation anglo-protestant issu d'Argenteuil. Le peuplement sera consolidé par l'arrivée, en provenance de l'Outaouais, des compagnies forestières. Cependant, à la fin des années 1880, l'expansion vers le Nord s'essouffle, minée par les problèmes lancinants de pauvreté, la carence chronique de moyens de communication, l'incurie gouvernementale et la mésentente entre les colons. Non seulement l'immigration se tarit dans toutes les paroisses de la Rouge et de la Lièvre, mais, plus grave encore, des colons à peine installés abandonnent leur terre et se replient sur Saint-Jérôme, Montréal, les États-Unis ou ailleurs. Néanmoins, avec la prolongation du chemin de fer vers Sainte-Agathe, Saint-Jovite et, enfin, Mont-Laurier en 1909, cette agglomération, comme Sainte-Agathe, s'affirment comme des pôles de développement des Hautes-Laurentides⁵.

À la fin du 19^e siècle, on assiste à l'accentuation progressive, quoique lente, de l'urbanisation des Basses-Laurentides. L'extension de la voie ferrée vers Sainte-Thérèse, Saint-Jérôme et Lachute a favorisé un début d'industrialisation qui suscite des migrations intrarégionales vers ces centres, un mouvement qui s'accroît à compter de 1920, provoquant une croissance démographique des Basses-Laurentides après près d'un demi-siècle d'émigration. Précisons que la classe ouvrière de Saint-Jérôme se caractérise par son importante féminité, si bien qu'on la surnomme souvent une « ville de filles », trait qu'elle gardera jusqu'après la Deuxième Guerre mondiale. Les Hautes-Laurentides, dont les ressources forestières s'épuisent, entrent par contre dans une phase de dépeuplement qui ne sera interrompue temporairement que par la crise. Cependant, la zone Saint-Sauveur-Mont-Tremblant fait exception puisqu'elle trouve dans l'industrie touristique une planche de salut économique⁶.

Les années 1950 voient l'accélération des changements qui transforment profondément la région. La foudroyante « suburbanisation » de plusieurs agglomérations des Basses-Laurentides augmente considérablement leur population et métamorphose leur tissu social et le milieu de vie traditionnel. Dans la foulée de cette urbanisation parfois sauvage et de l'arrivée importante d'industries manufacturières, l'agriculture perd des sols parmi les plus fertiles, un phénomène aggravé par l'implantation d'un aéroport international. Dans les Hautes-Laurentides, si la zone récréotouristique profite dans une certaine mesure d'une régénération démographique avec l'établissement de « néo-ruraux », au-delà du Mont-Tremblant, les difficultés de l'industrie forestière ont un impact social majeur. La mise en place d'institutions publiques contribue à tout le moins à freiner le

⁵ *Idem*, p. 235-287.

⁶ *Idem*, p. 249, 250, 793.

dépeuplement. N'empêche, l'écart entre le nord et le sud de la région en termes de niveau et de qualité de vie ne cesse de se creuser⁷.

1.2 Les infrastructures

La région des Laurentides, découpée en 7 territoires de CLSC, est desservie par 26 établissements sociosanitaires, dont 20 publics, où travaillent près de 10 000 personnes⁸. On dénombre, outre la Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS) : 7 CLSC dont 2 ont aussi une mission de centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), 4 CHSLD publics et 4 privés, 5 centres hospitaliers dont 1 à vocation régionale à Saint-Jérôme, 4 centres de réadaptation, soit 1 en alcoolisme et toxicomanie comptant 6 points de service et 3 en déficience intellectuelle, dont 2 privés, 1 centre de protection de l'enfance et de la jeunesse et centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation, assurant 7 points de service. La région regroupe aussi 5 points de service du centre de réadaptation en déficience physique Le Bouclier, dont le siège est à Joliette. Enfin, les centres hospitaliers Laurentien, à Sainte-Agathe, et d'Argenteuil, à Lachute assument aussi la mission de CHSLD, alors que le centre hospitalier et centre de réadaptation Antoine-Labelle, en plus d'agir comme CHSLD, offre également des services en déficience intellectuelle dans la MRC Antoine-Labelle.

Mentionnons l'indispensable contribution en matière de santé et de services sociaux des quelque 200 organismes communautaires, dont 125 sont subventionnés par la RRSSS en vertu du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), et plus particulièrement des groupes de femmes, dans les domaines de la santé mentale, du soutien périnatal et de la lutte à la violence conjugale ou aux agressions sexuelles⁹.

La RRSSS et les établissements sociosanitaires des Laurentides doivent composer avec de nombreux défis de taille dont l'important taux de croissance démographique, le vieillissement de la population, l'accroissement des situations complexes ainsi que la réponse aux besoins d'usagers et d'usagers non résidents découlant de la vocation de villégiature et récréotouristique d'une partie de la région.

Une coalition préoccupée de l'équité interrégionale du financement des services sociaux et de santé, la Coalition des ImpatientEs, a vu le jour en juin 2001 dans la région. Formée tant d'organismes provenant des milieux communautaire, syndical, féministe, municipal, sociosanitaire ou d'affaires que de personnes usagères des services de santé, la Coalition estime qu'une injection supplémentaire de 88 millions \$ serait nécessaire pour atteindre la moyenne québécoise d'investissement *per capita* dans le réseau sociosanitaire. Le sous-financement toucherait la plupart des programmes, particulièrement ceux en lien avec la santé mentale, les personnes âgées en perte d'autonomie, l'alcoolisme et les

⁷ *Idem*, p. 641, 793-796.

⁸ Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS) des Laurentides. *Rapport annuel 2000-2001 – Nous prenons les choses en main*, juin 2001, p. 4-9.

⁹ *Idem*, p. 8.

toxicomanies. Les organismes communautaires seraient également affectés par ce manque à gagner¹⁰.

En matière d'éducation¹¹, depuis le 1^{er} juillet 1998, quatre commissions scolaires francophones, de la Seigneurie-des-Mille-Îles, de la Rivière-du-Nord, des Laurentides et Pierre-Neveu, et une anglophone, Sir-Wilfrid-Laurier, offrent les services publics d'éducation dans les Laurentides. Elles regroupent 175 établissements, dont 8 centres de formation générale pour adultes, 2 écoles spécialisées en adaptation scolaire et 13 centres de formation professionnelle. Mentionnons notamment le Centre de formation agricole de Mirabel (CFAM), fruit de l'intégration des services de formation en agriculture du Collège Lionel-Groulx et de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, une première sur la rive nord du Saint-Laurent. Le réseau privé compte 7 établissements pour l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. L'enseignement collégial est offert par le cégep Lionel-Groulx, à Sainte-Thérèse, et le cégep de Saint-Jérôme, qui, en association avec l'Université du Québec à Hull (UQAH), a mis sur pied le centre collégial de Mont-Laurier. Deux établissements privés offrent également des programmes d'enseignement collégial destinés aux adultes. Précisons que l'UQAH est actuellement la seule université qui offre des cours dans la région, au centre collégial de Mont-Laurier. Cet établissement est doté, depuis 1997, d'une salle de téléconférence qui permet de rendre accessible une plus vaste gamme de cours. Les formations proposées sont cependant très étroitement liées au perfectionnement professionnel (administration et finances, relations industrielles, sciences de la santé, informatique, etc.)¹².

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT), composé de représentantes et de représentants des associations patronales et syndicales, des organismes communautaires, du milieu de l'enseignement, ainsi que des ministères concernés, a pour mandat d'identifier la problématique du marché du travail de la région et de déterminer les orientations en conséquence. Avec la collaboration de la direction régionale d'Emploi-Québec et des centres locaux d'emploi (CLE), il s'assure que les services et les mesures d'emploi soient adaptés aux besoins de la région par le biais du plan d'action régional (PAR). Encadré par ces balises, chacun des 8 CLE est maître d'œuvre de l'organisation des services d'emploi sur son territoire. Les CLE assurent en outre les services de sécurité du revenu (assistance-emploi) et relèvent, pour cette partie de leur mandat, de l'Agence de la sécurité du revenu. Enfin, la région des Laurentides compte aussi vingt-trois ressources externes en main-d'œuvre, dont six carrefours Jeunesse Emploi¹³.

¹⁰ Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la planification stratégique et de l'évaluation. *Évolution des écarts interrégionaux suite à l'allocation des ressources 2000-2001*, 19 juin 2001.

¹¹ Informations fournies à M^{me} Lise Julien, responsable du bureau régional du CSF pour Laurentides-Lanaudière, par M^{me} Sylvie Durocher, agente d'information, ministère de l'Éducation, Direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, le 11 janvier 2002.

¹² Université du Québec à Hull. *Liste des cours offerts à Mont-Laurier*, trimestre d'hiver 2002, informations transmises par M^{me} Sylvie Durocher, le 14 janvier 2002.

¹³ Informations fournies par M^{me} Louise Paradis, directrice régionale d'Emploi-Québec, lors d'une rencontre de consultation le 26 avril 2002.

Huit centres locaux de développement (CLD) sont chargés, dans chacune des MRC de la région, de mettre en oeuvre les moyens pour développer l'économie locale et susciter la création d'emplois, notamment en économie sociale. Ils travaillent en étroite collaboration avec le Conseil régional de développement (CRD), responsable de susciter la concertation entre les partenaires nécessaire au développement tant économique que social et culturel. La région compte aussi quatre sociétés locales d'investissement pour l'emploi (SOLIDE), deux sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et dix-huit chambres de commerce¹⁴. Les groupes de femmes ont également un apport significatif dans le domaine économique. Parce que certains d'entre eux utilisent une approche globale qui les amène à se préoccuper simultanément des dimensions économiques et sociales des problèmes, ils ont contribué au redéploiement de l'économie sociale et veillent au maintien de l'intérêt pour ce dossier dans les instances régionales et locales.

Formée des directrices et des directeurs régionaux des ministères et organismes gouvernementaux, la Conférence administrative régionale (CAR) constitue la structure privilégiée pour imprimer une vision intégrée et une action cohérente du gouvernement du Québec en région.

1.3 La population

1.3.1 Répartition et perspectives démographiques

En 1996, la région des Laurentides comptait une population totale de 431 643 personnes, soit 6 % de la population du Québec¹⁵. La région se particularise par une croissance démographique importante et soutenue depuis au moins 15 ans. Ainsi, de 1986 à 2001, elle a enregistré une hausse démographique de l'ordre de 43,9 %, la plus forte au Québec après le Nunavik¹⁶. Après avoir crû de 19,3 % de 1986 à 1991, la population a augmenté de 13 % de 1991 à 1996, c'est-à-dire près de quatre fois la moyenne québécoise (3,5 %).

Ajoutons qu'en 1998-1999, la région des Laurentides obtient un solde migratoire positif de quelque 4 600 personnes et ce, pour la treizième année consécutive¹⁷. Ces résultats découlent surtout du solde intraprovincial qui, de 1996 à 2000, a été le meilleur au Québec avec un excédent de 19 664 entrées sur les sorties¹⁸.

De 1991 à 1996, la croissance démographique a aussi été supérieure à la moyenne québécoise dans toutes les MRC, variant de 4,6 % dans Argenteuil à 26,3 % dans

¹⁴ Réseau des femmes des Laurentides. *Répertoire des instances décisionnelles des Laurentides*, juin 2001.

¹⁵ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, BSQ, novembre 1998, tableau 1.

¹⁶ MSSS. *Accroissement de la population du Québec selon la région sociosanitaire de 1986 à 2001*, adresse URL (consultée en janvier 2002) : <http://www.msss.gouv.qc.ca/f/statistiques/index.htm>.

¹⁷ MIC. *Profil économique de la région des Laurentides*, p. 1-2, adresse URL (consultée en janvier 2002) : <http://www.mic.gouv.qc.ca>.

¹⁸ ISQ. *Données sociodémographiques en bref*, volume 5, no 2, février 2001, p. 6.

Mirabel. Cette dernière a d'ailleurs obtenu la plus importante progression de population au Québec au cours de cet intervalle¹⁹. Ajoutons que, parmi les cinq municipalités québécoises ayant connu les plus fortes augmentations moyennes annuelles de population de 1996 à 2000, deux sont situées dans les Laurentides : Saint-Colomban qui a connu une hausse moyenne annuelle de 6,88 % et Blainville avec 4,45 %²⁰.

Selon les prévisions de l'ISQ, la population des Laurentides devrait encore augmenter de 2000 à 2016. Avec un taux de 17,4 %, la croissance démographique y serait trois fois plus rapide que dans l'ensemble du Québec (4,8 %)²¹. Si on doit s'attendre à un accroissement dans toutes les MRC des Laurentides, ce sont celles faisant partie de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal qui connaîtront les hausses les plus substantielles : la population y augmentera 4 fois plus rapidement qu'à Montréal de 1996 à 2011, ce qui constitue le plus important accroissement de toute la RMR²². Avec une hausse de 40 % entre 2001 et 2021, la MRC de Mirabel détiendrait le record de croissance du Grand Montréal²³.

¹⁹ ISQ. *Âge, sexe, état matrimonial et familles, Laurentides, Faits saillants*, p. 19, adresse URL (consultée en janvier 2002) : <http://www.stat.gouv.qc.ca>.

²⁰ ISQ. *Données sociodémographiques en bref*, volume 5, numéro 1, octobre 2000, p. 3.

²¹ MIC. *Profil économique...*, *op. cit.*, adresse URL (consultée le 18 février 2002), p. 1 et 2.

²² ISQ. *Données sociodémographiques en bref*, volume 4, numéro 2, février 2000, p. 1.

²³ ISQ. *Institut de la statistique du Québec – La population des MRC d'ici 2001 : croissance ou décroissance?*, communiqué du 28 juin 2001.

TABLEAU 1 — Population totale, régions administratives et ensemble du Québec, 1991 et 1996

Région	1991	%	1996	%	Taux de croissance
Bas-Saint-Laurent	205 140	3,0	206 064	2,9	0,4
Saguenay — Lac Saint-Jean	286 165	4,1	286 649	4,0	0,16
Québec	615 840	8,9	633 511	8,9	2,9
Mauricie	258 550	3,7	261 208	3,7	1,0
Estrie	268 415	3,9	278 470	3,9	3,7
Montréal	1 775 870	25,8	1 775 846	24,9	-0,001
Outaouais	283 775	4,1	307 441	4,3	7,7
Abitibi-Témiscamingue	151 985	2,2	153 905	2,2	1,3
Côte-Nord	103 225	1,5	103 299	1,4	0,7
Nord-du-Québec	36 310	0,5	38 395	0,5	5,7
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	105 970	1,5	105 174	1,5	-0,7
Chaudière-Appalaches	367 955	5,3	380 496	5,3	3,4
Laval	314 395	4,6	330 393	4,6	5,0
Lanaudière	334 840	4,9	375 174	5,3	12,0
Laurentides	381 705	5,5	431 643	6,0	13,1
Montréal	1 198 185	17,4	1 255 920	17,6	4,8
Centre-du-Québec	207 660	3	215 207	3	3,6
Le Québec	6 895 975	100,0	7 138 795	100,0	3,5

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme par le Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

Comme l'indique le tableau qui suit, la population se répartit très inégalement entre les MRC, la plus peuplée étant, de loin, Thérèse-de-Blainville avec plus du quart de la population, suivie de La Rivière-du-Nord et de Deux-Montagnes. En fait, les cinq autres MRC se partagent à peine plus du tiers de la population des Laurentides.

On remarque aussi que la population des Laurentides est plus jeune que dans l'ensemble du Québec. Ainsi, alors que la population régionale représente 6 % de celle du Québec, on y retrouve 6,8 % des jeunes de 0 à 14 ans et seulement 5 % des personnes de 65 ans et plus²⁴. Ce phénomène s'est accentué de 1991 à 1996 puisque, dans les Laurentides, la proportion des 0-14 ans a augmenté de 11 % pendant cette période, alors qu'elle diminuait dans l'ensemble du Québec²⁵. Précisons que la région affiche, pour la période 1994-1998, un indice synthétique de fécondité de 1,75 enfants par femme (c. 1,57 au Québec)²⁶.

²⁴ ISQ. *Âge, sexe...*, op. cit., p. 12.

²⁵ *Idem*.

²⁶ Institut national de santé publique. *Le portrait de santé – Le Québec et ses régions*, édition 2001, Les Publications du Québec, p. 131.

La région compte également un peu plus de personnes de 25 à 34 ans et, de manière plus substantielle, de 35 à 44 ans. Par contre, les proportions des groupes d'âge de 55 ans et plus sont inférieures à ce qu'on remarque au Québec²⁷.

Cependant, si on décompose la moyenne régionale en se penchant sur les MRC, la répartition par groupe d'âge se présente tout autrement. En effet, on constate que seuls les trois territoires les plus au sud, dans l'ordre, Mirabel, Thérèse-de-Blainville et Deux-Montagnes, se distinguent franchement de la moyenne québécoise en regroupant des proportions de jeunes (0-14 ans) et de 25-34 ans égales ou supérieures à la moyenne régionale. Quant aux 35-44 ans, ils ne sont surreprésentés par rapport à la région que dans Thérèse-de-Blainville et Deux-Montagnes²⁸.

À l'inverse, quatre MRC s'écartent de la tendance régionale en détenant des proportions de personnes de 55 à 64 ans et de 65 ans et plus qui dépassent, non seulement la moyenne de la région, mais même celle du Québec : ce sont, par ordre croissant, Antoine-Labelle, Les Laurentides, Argenteuil et, surtout, Les Pays-d'en-Haut²⁹.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les MRC des Laurentides présentent une situation très contrastée quant à la répartition de la population par âge. Ainsi, alors que la MRC Les Pays-d'en-Haut détient la plus faible proportion de 0-14 ans au Québec, celle de Mirabel se classe au 3^e rang (sur 96) parmi celles qui en comptent le plus. Par contre, Thérèse-de-Blainville se classe 7^e quant aux MRC ayant les plus faibles taux de 65 ans et plus, tandis que Les Pays-d'en-Haut arrive au 8^e rang de celles où cette part est la plus importante. Aussi, l'âge moyen de la population est inférieur à celui de l'ensemble du Québec (36,9 ans) dans quatre MRC des Laurentides, les moyennes les plus jeunes se retrouvant dans Mirabel (31,9 ans) et Thérèse-de-Blainville (32,5 ans). Au contraire, Les Pays-d'en-Haut possède l'âge moyen le plus élevé non seulement de la région, mais même du Québec (41,4 ans)³⁰.

La répartition de la population des Laurentides par groupe d'âge connaîtra vraisemblablement une transformation radicale dans un avenir prévisible. De 1996 à 2026, l'ISQ estime que la part des jeunes de 0-14 ans commencera à diminuer (de 5,1 % dans la région c. 21,7 % au Québec) alors que celle des personnes de 65 ans et plus augmentera de 210,1 % (c. 121,6 %) et même de 296,2 % (c. 188,2 %) si on se concentre sur les 85 ans et plus³¹. Cette véritable explosion grise devrait particulièrement se faire sentir sur la rive nord de la RMR de Montréal, et notamment dans la portion métropolitaine des Laurentides où, selon l'ISQ, l'effectif des 65 ans et plus serait multiplié par 2,5 d'ici 2021, passant de 26 000 à 65 000 personnes³².

²⁷ Statistique Canada. *Recensement de 1996, compilations spéciales...*, *op. cit.*, tableau 2.

²⁸ *Idem.*

²⁹ *Idem.*

³⁰ ISQ. *Âge, sexe...*, *op. cit.*, p. 22

³¹ ISQ. *Données sociodémographiques...*, *op. cit.*, volume 4, p. 4-5.

³² *Idem.*, volume 5, p. 5.

TABLEAU 2 — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, ensemble du Québec, région des Laurentides et MRC, 1996

	Femmes		Hommes		Total		% Âge
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Le Québec	3 645 200	51,1	3 493 235	48,9	7 138 435	100,0	100,0
0 - 14 ans	670 465	48,9	701 625	51,1	1 372 090	100,0	19,2
15 - 24 ans	466 610	49,2	481 300	50,8	947 910	100,0	13,3
25 - 34 ans	545 375	50,0	545 980	50,0	1 091 355	100,0	15,3
35 - 44 ans	623 840	50,3	615 760	49,7	1 239 600	100,0	17,4
45 - 54 ans	492 575	50,5	483 395	49,5	975 970	100,0	13,7
55 - 64 ans	335 445	51,5	315 465	48,5	650 910	100,0	9,1
65 ans +	510 890	59,4	349 710	40,6	860 600	100,0	12,1
La région	216 810	50,2	214 775	49,8	431 585	100,0	100,0
0 - 14 ans	45 625	48,9	47 615	51,1	93 240	100,0	21,6
15 - 24 ans	25 455	48,8	26 740	51,2	52 195	100,0	12,1
25 - 34 ans	34 425	51,2	32 790	48,8	67 215	100,0	15,6
35 - 44 ans	39 670	49,9	39 855	50,1	79 525	100,0	18,4
45 - 54 ans	29 125	49,3	30 005	50,7	59 130	100,0	13,7
55 - 64 ans	18 565	49,6	18 830	50,4	37 395	100,0	8,7
65 ans +	23 945	55,8	18 940	44,2	42 885	100,0	9,9
Deux-Montagnes	39 980	50,6	38 970	49,4	78 950	100,0	100,0
0 - 14 ans	8 920	48,8	9 365	51,2	18 285	100,0	23,2
15 - 24 ans	4 935	49,1	5 115	50,9	10 050	100,0	12,7
25 - 34 ans	6 460	52,4	5 880	47,6	12 340	100,0	15,6
35 - 44 ans	7 580	50,5	7 435	49,5	15 015	100,0	19,0
45 - 54 ans	5 195	48,9	5 425	51,1	10 620	100,0	13,5
55 - 64 ans	2 925	50,0	2 920	50,0	5 845	100,0	7,4
65 ans +	3 965	58,4	2 830	41,6	6 795	100,0	8,6
Thérèse-de-Blainville	59 815	50,2	59 440	49,8	119 255	100,0	100,0
0 - 14 ans	14 285	49,1	14 795	50,9	29 080	100,0	24,4
15 - 24 ans	7 485	48,9	7 835	51,1	15 320	100,0	12,8
25 - 34 ans	10 485	51,4	9 930	48,6	20 415	100,0	17,1
35 - 44 ans	11 570	50,2	11 475	49,8	23 045	100,0	19,3
45 - 54 ans	7 775	48,9	8 140	51,1	15 915	100,0	13,3
55 - 64 ans	3 965	49,6	4 025	50,4	7 990	100,0	6,7
65 ans +	4 250	56,7	3 240	43,3	7 490	100,0	6,3

	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% Âge
Mirabel	11 265	49,7	11 405	50,3	22 670	100,0	100,0
0 - 14 ans	2 865	49,5	2 925	50,5	5 790	100,0	25,5
15 - 24 ans	1 275	50,0	1 275	50,0	2 550	100,0	11,2
25 - 34 ans	2 435	51,6	2 285	48,4	4 720	100,0	20,8
35 - 44 ans	1 875	46,9	2 125	53,1	4 000	100,0	17,6
45 - 54 ans	1 260	49,1	1 305	50,9	2 565	100,0	11,3
55 - 64 ans	710	48,0	770	52,0	1 480	100,0	6,5
65 ans +	845	54,0	720	46,0	1 565	100,0	6,9
La Rivière-du-Nord	42 390	50,6	41 385	49,4	83 775	100,0	100,0
0 - 14 ans	8 460	49,0	8 810	51,0	17 270	100,0	20,6
15 - 24 ans	5 170	49,0	5 375	51,0	10 545	100,0	12,6
25 - 34 ans	6 605	50,2	6 560	49,8	13 165	100,0	15,7
35 - 44 ans	7 635	50,0	7 620	50,0	15 255	100,0	18,2
45 - 54 ans	5 750	50,4	5 655	49,6	11 405	100,0	13,6
55 - 64 ans	3 710	50,3	3 670	49,7	7 380	100,0	8,8
65 ans +	5 060	57,8	3 695	42,2	8 755	100,0	10,5
Argenteuil	14 355	50,4	14 130	49,6	28 485	100,0	100,0
0 - 14 ans	2 590	48,7	2 730	51,3	5 320	100,0	18,7
15 - 24 ans	1 555	48,2	1 670	51,8	3 225	100,0	11,3
25 - 34 ans	1 925	50,7	1 875	49,3	3 800	100,0	13,3
35 - 44 ans	2 420	50,5	2 375	49,5	4 795	100,0	16,8
45 - 54 ans	1 935	48,9	2 025	51,1	3 960	100,0	13,9
55 - 64 ans	1 485	49,7	1 505	50,3	2 990	100,0	10,5
65 ans +	2 445	55,6	1 950	44,4	4 395	100,0	15,4
Les Pays-d'en-Haut	14 225	50,4	13 990	49,6	28 215	100,0	100,0
0 - 14 ans	2 170	49,4	2 225	50,6	4 395	100,0	15,6
15 - 24 ans	1 225	48,4	1 305	51,6	2 530	100,0	9,0
25 - 34 ans	1 850	52,2	1 695	47,8	3 545	100,0	12,6
35 - 44 ans	2 560	50,5	2 510	49,5	5 070	100,0	18,0
45 - 54 ans	2 160	48,6	2 280	51,4	4 440	100,0	15,7
55 - 64 ans	1 920	50,1	1 910	49,9	3 830	100,0	13,6
65 ans +	2 340	53,1	2 065	46,9	4 405	100,0	15,6
Les Laurentides	18 205	50,1	18 145	49,9	36 350	100,0	100,0
0 - 14 ans	3 245	48,4	3 455	51,6	6 700	100,0	18,4
15 - 24 ans	1 820	47,8	1 990	52,2	3 810	100,0	10,5
25 - 34 ans	2 455	51,0	2 360	49,0	4 815	100,0	13,2
35 - 44 ans	3 115	49,4	3 190	50,6	6 305	100,0	17,3
45 - 54 ans	2 695	51,0	2 585	49,0	5 280	100,0	14,5
55 - 64 ans	2 095	49,6	2 125	50,4	4 220	100,0	11,6
65 ans +	2 780	53,3	2 440	46,7	5 220	100,0	14,4

	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% Âge
Antoine-Labelle	16 575	48,9	17 310	51,1	33 885	100,0	100,0
0 - 14 ans	3 090	48,3	3 310	51,7	6 400	100,0	18,9
15 - 24 ans	1 990	47,8	2 175	52,2	4 165	100,0	12,3
25 - 34 ans	2 210	50,1	2 205	49,9	4 415	100,0	13,0
35 - 44 ans	2 915	48,3	3 125	51,7	6 040	100,0	17,8
45 - 54 ans	2 355	47,6	2 590	52,4	4 945	100,0	14,6
55 - 64 ans	1 755	48,0	1 905	52,0	3 660	100,0	10,8
65 ans +	2 260	53,1	2 000	46,9	4 260	100,0	12,6

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme par le Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

Nous observons aussi dans le tableau ci-dessus que le taux de féminité est moindre dans la région qu'au Québec et ce, dans toutes les MRC, mais particulièrement dans Antoine-Labelle et Mirabel où les femmes représentent moins de la moitié de la population. La structure des emplois de ces MRC, l'une tournée vers l'industrie forestière, l'autre vers la technologie et l'agriculture, pourrait constituer une des explications³³.

Cependant, la situation varie selon les groupes d'âge. Ainsi, comme on pouvait s'y attendre, les femmes sont en proportion supérieure aux hommes chez les 65 ans et plus. Mais, avec des taux variant de 53,1 %, dans Antoine-Labelle et Les Pays-d'en-Haut, à 58,4 % dans Deux-Montagnes, toutes les MRC demeurent sous le taux de féminité québécois des personnes âgées (59,4 %), faisant des Laurentides une région où la répartition sexuelle de la population âgée est moins asymétrique.

Fait plus surprenant, on remarque aussi une surreprésentation féminine chez les 25-34 ans, un phénomène qu'on ne retrouve pas au Québec. On peut même parler d'une concentration féminine dans ce groupe d'âge puisque, à l'exception de Antoine-Labelle, toutes les MRC affichent un taux de féminité supérieur pour cette tranche d'âge au taux moyen régional. Deux-Montagnes, Les Pays-d'en-Haut, Mirabel et Thérèse-de-Blainville s'illustrent particulièrement à ce chapitre.

Enfin, Les Pays-d'en-Haut, Argenteuil et Deux-Montagnes se distinguent de la tendance régionale par un taux de représentation des femmes de 35-44 ans supérieur au taux moyen régional, qui dépasse en outre le taux de féminité québécois pour ce groupe d'âge.

Parmi la population féminine, certains groupes disposent de caractéristiques susceptibles d'influencer leur participation au développement tant économique que social et culturel. Les prochaines sections s'efforcent donc de décrire leur situation particulière malgré la limite des informations disponibles.

³³ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales..., *op. cit.*, tableau 3.

1.3.2 Les jeunes femmes³⁴

Compte tenu de leur poids démographique dans la région, le CSF a tenté d'approfondir la situation des jeunes femmes en dépit du fait que certaines études qui leur ont été consacrées commencent à dater³⁵ et de la relative rareté des données ventilées selon le sexe ou le territoire de MRC. Le Forum Jeunesse a d'ailleurs fort judicieusement inscrit à son plan d'action la réalisation d'un portrait des jeunes des Laurentides. Souhaitons qu'il fasse aussi systématiquement la distinction entre les sexes, exercice qui s'avère des plus pertinents puisqu'il révèle de nombreuses et importantes différences dans la situation des filles et des garçons comme en font foi les données qui suivent.

Ainsi, les adolescentes sont plus nombreuses à déclarer subir de la violence verbale de la part de leurs parents (40 % c. 29,6 % des garçons) et elles estiment moins fréquemment avoir une bonne relation avec leur parent non gardien (58 % c. 68,1 %). D'ailleurs, elles sont moins enclines à souhaiter avoir une famille comme la leur (52,3 % c. 65,5 %).

Par rapport à l'école, si elles souhaitent nettement plus que les garçons poursuivre leurs études jusqu'à l'université (54 % c. 37 %), elles se montrent à peine plus intéressées qu'eux par les cours qu'elles reçoivent (74,6 % c. 72,4 %).

En ce qui concerne les habitudes de vie, les jeunes des Laurentides sont globalement plus actifs sexuellement que ceux du Québec (36 % c. 31 %). Par contre, plus de filles que de garçons confient avoir déjà été contraintes à des activités sexuelles (18 % c. 4 %).

Par ailleurs, par rapport aux garçons, les filles prennent plus souvent moins de trois repas par jour (26,9 % c. 13,6 %), font davantage usage de tabac (23,5 % de fumeuses régulières c. 13,7 %) et de drogues (34,3 % c. 27,2 %) et sont aussi nombreuses à consommer de l'alcool, quoiqu'en quantité moindre.

Enfin, plusieurs indices, outre ces comportements délétères, laissent entendre qu'elles sont en moins bonne santé mentale que les garçons : elles présentent plus fréquemment un indice élevé de détresse psychologique (43,4 % c. 29,4 %), font part plus souvent d'idées suicidaires (40,2 % c. 24 %) et ont fait davantage de tentatives de suicides (16,8 % c. 6,3 %). À cet effet, il est troublant de constater que parmi les jeunes ayant fait une tentative de suicide, seulement 15 % avaient consulté avant leur geste et pas plus du tiers ont par la suite recouru à de l'aide professionnelle.

Outre le sexe, d'autres facteurs qui accroissent de façon notable la vulnérabilité des jeunes méritent d'être mis en lumière. Citons le fait de s'estimer pauvre ou très pauvre,

³⁴ On remarquera que, selon les documents cités, l'âge de référence des jeunes femmes varie de 0 à 17 ans, de 12 à 18 ans, de 15 à 34 ans, de 15 à 24 ans, de 18 à 35 ans ou de 20 à 29 ans. Pour dissiper toute confusion, le CSF s'est efforcé de le préciser au fur et à mesure dans le texte.

³⁵ Les centres jeunesse des Laurentides et autres. *Profil régional et sous-régional de l'état de bien-être des ados des Laurentides*, [rédaction : Marie-Hélène Gariépy et autres], 1997 et Ministère de l'Éducation, direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière. *Portrait des jeunes de 15 à 34 ans, région des Laurentides*, [présenté par : Sylvie Durocher, agente d'information], octobre 1999.

de provenir d'une famille recomposée ou monoparentale et d'avoir un niveau élevé de détresse psychologique.

L'étude ayant aussi mesuré les différences entre les MRC, nous avons pu constater que le sort des filles semble moins enviable dans Les Laurentides et Les Pays-d'en-Haut. Dans les deux cas, on note de moins bonnes relations avec les parents, davantage de détresse psychologique et un moindre intérêt pour l'école. De plus, les filles de la MRC Les Laurentides consomment davantage de drogues, manifestent plus d'idées suicidaires et subissent plus de violence verbale à l'école, alors qu'on retrouve de plus nombreuses consommatrices d'alcool parmi les adolescentes des Pays-d'en-Haut.

Certains faits observés dans le profil des ados peuvent être enrichis par les informations contenues dans le Plan régional d'organisation des services (PROS) Jeunesse³⁶ publié en 1996. Ce document qualifie de « plutôt sombre » l'état de santé mentale des enfants et des jeunes de la région (les 0-17 ans) dont le taux de suicide dépasse celui de l'ensemble du Québec et dont le taux d'hospitalisation pour troubles mentaux a plus que doublé de 1990-1991 à 1994-1995. Précisons que pour chacune de ces années, les proportions féminines parmi les jeunes hospitalisés pour troubles mentaux oscillent entre 60,5 % et 64,1 %³⁷.

Le PROS établit également que la région affiche des taux supérieurs aux taux québécois de signalements reçus à la Direction de la protection de la jeunesse pour les enfants agressés sexuellement, pour les jeunes ayant des troubles de comportement et pour le placement de jeunes en difficulté dans des familles d'accueil. Dans 80 % des cas, les victimes d'agressions sexuelles sont des filles, âgées de 9 à 12 ans, abusées par leur père depuis un an ou deux. Une fois sur cinq, elles sont aussi victimes de violence physique de la part de leur agresseur³⁸.

Enfin, toujours selon la même source, le nombre de jeunes bénéficiant de services externes dans un centre de réadaptation pour personnes alcooliques ou toxicomanes est en progression dans les Laurentides, si bien que ce taux a doublé de 1990-1991 à 1994-1995³⁹.

Par ailleurs, soulève le PROS Jeunesse, dans de nombreux secteurs, dont la santé mentale ainsi que l'alcoolisme et les autres toxicomanies, les ressources consacrées aux jeunes étaient insuffisantes compte tenu de leur poids démographique et de l'ampleur des problèmes vécus. On peut souhaiter, avec les auteurs du profil sur le bien-être des ados, que les distinctions en termes d'âge et de sexe, mais aussi de conditions socioéconomiques, alimentent les réflexions des planificateurs et des dispensateurs de services sociosanitaires afin de mieux cibler les services destinés aux jeunes.

On ne saurait clore cette section sur l'état de bien-être des jeunes sans aborder la question des mères adolescentes tant elle est lourde de conséquences pour la mère et pour l'enfant.

³⁶ RRSSS des Laurentides. *Plan régional d'organisation des services (PROS) Jeunesse*, 1996.

³⁷ *Idem*, *annexes complémentaires*, p. AF-4 et A3-25.

³⁸ *Idem*, *annexes complémentaires*, p. AF-8 et *intégral*, p. 3-7.

³⁹ *Idem*, *annexes complémentaires*, p. AF-12 et A3-29.

Bien que, en 1998, les accouchements chez les moins de 20 ans représentent une part un peu moindre de l'ensemble des accouchements dans les Laurentides qu'au Québec (4,3 % c. 4,8 %), certains territoires de CLSC s'écartent nettement de la tendance régionale avec des proportions beaucoup plus importantes : c'est le cas d'Argenteuil avec 8,4 %, des Hautes-Laurentides (MRC Antoine-Labelle) avec 6,4 %, des Trois-Vallées (MRC Les Laurentides) avec 5,6 % et d'Arthur-Buies (Rivière-du-Nord) avec 5,3 %⁴⁰. Ces quatre territoires se distinguaient déjà par des taux bruts d'accouchements⁴¹ chez les moins de 18 ans supérieurs à la moyenne régionale de 1989 à 1993⁴².

Dans un tout autre registre, les informations sur le marché du travail nous permettent d'établir que les 15-24 ans connaissent, dans la région comme au Québec, des difficultés d'intégration au marché du travail qui se manifestent par des taux d'activité et d'emploi généralement moindres et des taux de chômage plus élevés que chez les 25 ans et plus⁴³. Pour l'ensemble des indicateurs du marché du travail, la situation des jeunes femmes sur la marché du travail apparaît particulièrement difficile dans Les Laurentides, Argenteuil et, surtout, Antoine-Labelle : avec des taux de chômage qui dépassent les 20 % et des taux d'emploi qui atteignent à peine 40 %, et même 30 % dans Antoine-Labelle, les filles de 15 à 24 ans de ces MRC se retrouvent nettement sous la moyenne régionale.

En comparant la situation des jeunes femmes et celle des jeunes hommes, on constate que, quoique l'écart dans les taux d'activité et d'emploi ait beaucoup diminué par rapport aux générations précédentes, les filles demeurent désavantagées, sauf dans la MRC Les Pays-d'en-Haut. Deux MRC s'illustrent particulièrement à ce chapitre : Argenteuil et Antoine-Labelle présentent des écarts respectifs de 10 et de 8 points quant au taux d'emploi des filles et des garçons, les plus élevés dans la région. Par ailleurs, alors que le taux régional de chômage féminin des 15-24 ans est un peu en dessous du taux masculin, certaines MRC rompent avec cette tendance. C'est le cas des Laurentides, d'Argenteuil et, surtout, de Mirabel.

Trois MRC se distinguent de l'ensemble du Québec et de la région en affichant des taux d'activité chez les jeunes femmes supérieurs à ceux des 25 ans et plus : c'est le cas de La Rivière-du-Nord, d'Argenteuil et des Pays-d'en-Haut. Soulignons toutefois que ces taux se situant tous sous la barre régionale révèlent, non pas une bonne position des jeunes femmes, mais plutôt la faiblesse de l'intégration au marché du travail de leurs aînées. Précisons de plus que dans aucun cas le taux des jeunes femmes effectivement en emploi ne dépasse celui des 25 ans et plus.

⁴⁰ MSSS. *Naissances selon le groupe d'âge, la région et le CLSC de résidence de la mère, Québec, 1998*, adresse URL (consultée en janvier 2002) : <http://www.msss.gouv.qc.ca/f/statistiques/index/htm>.

⁴¹ Cet indicateur ne prend en considération que les grossesses menées à terme. Il ne comprend ni les fausses-couches, ni les interruptions volontaires de grossesses. Source : RRSS des Laurentides. *PROS Jeunesse, intégral*, p. 2-27.

⁴² RRSS des Laurentides. *PROS Jeunesse..., op. cit., intégral*, p. 2-27.

⁴³ Statistique Canada. *Recensement 1996, compilations spéciales..., op. cit.*, tableau 3.

TABLEAU 3 — Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec, région des Laurentides et MRC, 1996

Groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine			Main-d'œuvre masculine		
	% activité	% emploi	% chômage	% activité	% emploi	% chômage
Le Québec	54,6	48,5	11,2	70,5	61,8	12,3
15-24 ans	52,2	42,7	18,2	56,3	45,2	19,8
25 ans et plus	55,0	49,6	9,9	73,5	65,4	11,1
La région	56,8	50,5	11,2	73,1	64,1	12,3
15-24 ans	54,0	44,8	17,0	59,9	48,6	18,8
25 ans et plus	57,4	51,5	10,2	75,6	67,1	11,3
Deux-Montagnes	59,3	53,2	10,4	76,7	69,4	9,5
15-24 ans	55,8	46,4	17,8	59,5	49,7	16,7
25 ans et plus	60,0	54,6	9,0	80,3	73,6	8,3
Thérèse-de-Blainville	62,8	57,4	8,7	79,8	72,7	8,9
15-24 ans	55,0	47,1	14,3	61,6	51,8	15,9
25 ans et plus	64,4	59,4	7,8	83,7	77,2	7,8
Mirabel	61,2	54,3	11,4	79,6	73,1	8,2
15-24 ans	60,4	49,2	17,8	60,7	53,6	12,4
25 ans et plus	61,4	55,1	10,2	82,8	76,4	7,7
La Rivière-du-Nord	55,0	48,3	12,0	72,0	62,2	13,6
15-24 ans	56,5	47,8	15,5	62,7	49,4	21,1
25 ans et plus	54,7	48,5	11,4	73,9	64,7	12,4
Argenteuil	48,4	41,6	14,1	64,5	54,7	15,2
15-24 ans	52,4	40,3	23,6	64,0	50,3	21,4
25 ans et plus	47,8	41,9	12,4	64,6	55,5	14,0

Groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine			Main-d'œuvre masculine		
	% activité	% emploi	% chômage	% activité	% emploi	% chômage
Les Pays-d'en-Haut	53,7	47,2	12,1	66,7	57,4	13,9
15-24 ans	53,8	44,9	17,3	51,3	38,2	25,5
25 ans et plus	53,7	47,5	11,5	68,7	60,0	12,7
Les Laurentides	52,8	44,8	15,1	65,4	53,4	18,3
15-24 ans	51,2	40,6	20,6	56,6	45,0	20,5
25 ans et plus	53,0	45,4	14,4	66,7	54,7	18,1
Antoine-Labelle	47,4	40,8	14,1	63,0	48,6	22,7
15-24 ans	39,2	30,6	21,9	52,2	38,5	26,2
25 ans et plus	48,9	42,6	12,8	65,0	50,6	22,3

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme par le Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

Cependant, on compte parmi le groupe des 15-24 ans une part de jeunes dont la situation n'est pas encore établie, en ce sens qu'ils peuvent avoir laissé l'école sans avoir pour autant intégré de façon définitive le marché du travail et qui, du fait de leur formation incomplète, connaissent de très sévères problèmes d'insertion en emploi. De plus, la situation est susceptible d'avoir évolué au cours des cinq dernières années. C'est pourquoi, pour avoir une idée plus juste de l'intégration au marché du travail des jeunes, nous avons observé la situation des 20-24 ans et des 25-29 ans en regard de l'ensemble de la population active (15 ans et plus) et en comparant les données de 2001 à celles de 1996⁴⁴.

⁴⁴ Statistique Canada. *Enquête sur la population active, 2001 et 1996*, tableaux 4A et 4B, compilations effectuées par le CSF à partir de tableaux préparés par Robert Gareau, de la direction régionale des Laurentides d'Emploi-Québec, avril 2002.

TABLEAU 4 A — Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec et région des Laurentides, 2001

Territoire et groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine			Main-d'œuvre masculine		
	% activité	% emploi	% chômage	% activité	% emploi	% chômage
Le Québec						
15 ans et plus	56,6	51,8	8,5	70,9	64,6	9,0
20-24 ans	75,1	68,5	8,8	79,7	69,7	12,6
25-29 ans	79,8	74,1	7,2	90,4	81,6	9,8
Laurentides						
15 ans et plus	60,6	56,4	7,0	74,6	68,6	8,0
20-24 ans	77,4	71,8	7,3	88,3	73,4	15,9
25-29 ans	80,7	77,1	4,4	90,4	80,8	10,6

Source : Statistique Canada. *Enquête sur la population active, 2001*, compilations effectuées par le CSF à partir de tableaux préparés par Robert Gareau, de la direction régionale des Laurentides d'Emploi-Québec, avril 2002.

TABLEAU 4 B — Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec et région des Laurentides, 1996

Territoire et groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine			Main-d'œuvre masculine		
	% activité	% emploi	% chômage	% activité	% emploi	% chômage
Le Québec						
15 ans et plus	53,8	47,8	11,1	70,4	61,6	12,5
20-24 ans	70,5	61,2	13,1	77,9	65,0	16,5
25-29 ans	74,8	67,0	10,4	87,5	74,9	14,5
Laurentides						
15 ans et plus	58,1	51,9	10,8	75,5	67,6	10,5
20-24 ans	72,4	62,9	13,1	84,3	70,1	16,8
25-29 ans	78,6	72,0	8,3	92,7	82,9	10,5

Source : Statistique Canada. *Enquête sur la population active, 1996*, compilations effectuées par le CSF à partir de tableaux préparés par Robert Gareau, de la direction régionale des Laurentides d'Emploi-Québec, avril 2002.

Comme on pouvait s'y attendre, étant donné notamment l'accroissement de la participation féminine à l'emploi et de la persistance des mères au travail après la naissance des enfants au cours des dernières décennies ainsi que l'amélioration de la scolarité chez les femmes, dans la région des Laurentides comme au Québec, les taux d'activité et d'emploi des femmes de 20-24 ans et de 25-29 ans se démarquent à la hausse

de ceux de l'ensemble des femmes de 15 ans et plus. On note aussi des différences à ce chapitre entre les jeunes hommes et l'ensemble de la population masculine de 15 ans et plus, mais les écarts sont moins marqués.

De 1996 à 2001, on remarque que les femmes, des Laurentides comme du Québec, ont amélioré leurs taux d'activité et d'emploi davantage que les hommes, les Laurentidiens⁴⁵ ayant même enregistré un léger recul sur certains indicateurs (le taux d'activité des hommes de 15 ans et plus ainsi que les taux d'activité et d'emploi des 25-29 ans).

Chez les femmes et les hommes des Laurentides, c'est dans le groupe des 20-24 ans que les gains sur le plan de l'activité et de l'emploi ont été les plus substantiels pendant cet intervalle. Notons toutefois que même si les 20-24 ans, comme les autres groupes d'âge, ont bénéficié d'un important recul du chômage, leur taux demeure toutefois supérieur, et l'écart est plus manifeste chez les hommes que chez les femmes. L'avantage féminin relatif s'explique en partie par le moindre taux d'activité des femmes qui peut cacher bon nombre de « chômeuses découragées ». En effet, remarquent certains analystes, lors d'un resserrement de l'emploi, les femmes, plus que les hommes, ont tendance à se retirer du marché du travail et à se déclarer « inactives »⁴⁶.

Enfin, on ne saurait ignorer que les écarts des taux d'activité et d'emploi entre les femmes et les hommes, bien qu'ils se soient amoindris, particulièrement dans les cohortes de jeunes, persistent tout de même. Il aurait été intéressant par ailleurs d'effectuer le même exercice par territoire de MRC pour voir si les différences notées au tableau 3 se maintenaient, mais ces données ne sont malheureusement pas disponibles par territoire de MRC ou de CLE.

On remarque par ailleurs que les jeunes femmes de moins de 35 ans représentaient, en octobre 2001⁴⁷, une part nettement plus importante des prestataires de l'assistance-emploi que les jeunes hommes (54,7 % c. 45,3 %), une surreprésentation féminine un peu plus marquée qu'au Québec (53,5 %) et que chez l'ensemble des prestataires (52,4 %). C'est principalement chez les 18-24 ans (56,1 %) et les 25 à 29 ans (55,7 %) que ce phénomène ressort avec le plus d'acuité.

En 1997⁴⁸, on observait que, dans l'ensemble des prestataires de la région, 17,7 % étaient à la tête d'une famille monoparentale. Si on se concentre sur les cohortes plus jeunes, cette proportion culminait à 31,4 % chez les 25-29 ans et à 29,1 % chez les 30-34 ans, ce

⁴⁵ Bien que la Commission de toponymie du Québec indique que le gentilé pour désigner la population des Laurentides est « Laurentienne » et « Laurentien », dans le présent document, nous nous conformerons à l'usage régional d'appeler les résidentes et les résidents « Laurentiennes » et « Laurentiens ». Cependant, pour la forme adjectivale, nous utiliserons « lauretienne » et « lauretien ».

⁴⁶ Emploi-Québec, direction régionale du Bas-Saint-Laurent. *Bulletin régional sur le marché du travail, quatrième trimestre et bilan 2000*, volume 20, numéro 4, [Louis-Marie Rouleau], p. 37.

⁴⁷ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Système d'accès aux données ministérielles. *Statistiques mensuelles sur les prestataires de la sécurité du revenu, période d'aide octobre 2001*, selon la mise à jour de janvier 2002.

⁴⁸ Ministère de l'Éducation, direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière. *Portrait des jeunes...*, op. cit., p. 8 et 9.

qui avait pour effet que les familles monoparentales dont le chef, en majorité une femme, avait moins de 35 ans comptaient pour la moitié des prestataires dans cette situation familiale (49,9 %). D'ailleurs, parmi les motifs d'entrée à la sécurité du revenu, les jeunes femmes de 20 à 35 ans invoquaient fréquemment la séparation de leur conjoint ou une grossesse⁴⁹.

On ne peut manquer de faire le lien entre les difficultés d'intégration au marché du travail et une scolarité écourtée quoique, préviennent les analystes en main-d'oeuvre, ce ne sont pas seulement les jeunes peu scolarisés qui font face au problème d'intégration en emploi. D'ailleurs, même si les filles obtiennent davantage leur diplôme d'études secondaires et poursuivent plus leurs études, elles ont, comme les femmes des autres groupes d'âge, une moins bonne performance que les jeunes hommes sur le marché du travail.

Néanmoins, on observe chez les femmes de 15 à 34 ans une différence de 26 points de pourcentage entre le taux de chômage de celles qui ont complété moins de neuf années d'études (29,6 %) et celles qui détiennent un grade universitaire (3,6 %), une différence un peu plus marquée que chez les hommes (avec des taux respectifs de 27,5 % et 4,8 %, pour un écart de 22,7 points)⁵⁰.

Or, depuis plusieurs années, les données du ministère de l'Éducation⁵¹ indiquent que, bon an, mal an, les jeunes des Laurentides sont moins susceptibles d'obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) que dans l'ensemble du Québec. Si les taux de diplomation des jeunes Laurentidiennes sont toujours supérieurs à ceux des jeunes hommes, l'écart variant de 15,3 à 18,3 points de pourcentage pour les cohortes étudiées⁵², il faut aussi retenir que les taux féminins régionaux sont toujours inférieurs aux taux nationaux, de 4,3 à 5,9 points. Ainsi, pour la cohorte 1991-1998, 72,3 % des filles des Laurentides ont obtenu leur DES alors que ce n'est le cas que de 57 % des jeunes hommes. Par contre, ces taux ont atteint respectivement 78 % et 63,1 % chez les jeunes Québécoises et Québécois.

Si l'abandon scolaire est plus répandu chez les garçons, il importe de souligner qu'une scolarité écourtée semble pénaliser davantage les filles, les décrocheuses étant plus nombreuses en chômage que les garçons présentant un profil scolaire semblable, comme l'ont démontré les statistiques évoquées ci-dessus. Ce fait s'explique notamment par la structure des emplois occupés par l'un et l'autre sexe : alors que dans le champ « masculin » de l'exploitation des ressources naturelles, il est encore possible, quoique cette tendance soit à la baisse, de trouver du travail sans diplôme d'études secondaires, cette situation est pour ainsi dire inexistante dans les domaines « féminins » du commerce et des services.

Depuis plusieurs années, la région s'inquiète des mouvements migratoires des jeunes et recherche des moyens pour contrer ce phénomène. Le CRD a d'ailleurs confié au Forum Jeunesse le rôle de comité aviseur pour faire valoir les préoccupations des jeunes dans le

⁴⁹ *Idem*, p. 27.

⁵⁰ *Idem*, p. 7.

⁵¹ *Idem*, p. 22.

⁵² Il s'agit des cohortes 1988-1995, 1989-1996, 1990-1997 et 1991-1998.

plan stratégique régional (PSR). Dans cette démarche, il importe de s'assurer que les mesures retenues tiennent compte de la réalité et des intérêts tant des filles que des garçons qui, comme nous avons tenté de l'esquisser, se démarquent à plusieurs points de vue.

1.3.3 Les femmes âgées

Comme il nous a été donné de le voir plus tôt, bien que la proportion de personnes âgées soit actuellement significativement inférieure dans la région qu'au Québec, on escompte une augmentation très rapide au cours des prochaines décennies. D'ailleurs, déjà certaines MRC, Antoine-Labelle, Les Laurentides, Argenteuil et, surtout, Les Pays-d'en-Haut⁵³, comptent une part de personnes de 65 ans et plus supérieure à la moyenne nationale. Il importe de connaître les caractéristiques de cette population pour être en mesure d'adopter les mesures qui s'imposent.

Nous nous sommes cependant heurtées à un manque de données autrement plus important que chez les jeunes. Or, comme on a pu le remarquer, la population âgée est majoritairement féminine, quoique l'écart entre les sexes soit moins prononcé qu'ailleurs. Il serait d'ailleurs intéressant de se pencher sur ce phénomène qui particularise la région.

Devant le peu d'informations disponibles, on doit donc souhaiter que la Table régionale des aîné-e-s des Laurentides parvienne à réaliser le portrait des personnes âgées de la région qu'elle a inscrit à son plan d'action en prenant le soin de distinguer la réalité des femmes et des hommes puisque les différences dans leurs conditions tout au long de leur vie continuent de marquer la façon dont les unes et les autres vieillissent.

Ainsi, la corrélation entre la féminité, l'âge et la pauvreté est bien documentée. Par exemple, en 1994 au Québec, près des trois quarts des femmes de 65 ans et plus bénéficiaient d'un revenu annuel inférieur à 15 000 \$ comparativement à 46 % des hommes⁵⁴. La région des Laurentides n'échappe vraisemblablement pas à la règle puisque, en 1999, les femmes de 65 ans et plus recourent davantage que les hommes au Supplément de revenu garanti (56,7 % c. 44,6 %) et même un peu plus que la moyenne des Québécoises (55 %)⁵⁵. Et la situation économique des femmes âgées apparaît particulièrement difficile lorsqu'elles vivent seules : ainsi, les trois quarts des aînées laurentiennes dans cette situation ne touchent qu'un faible revenu, un pourcentage supérieur à celui observé pour l'ensemble du Québec (70,7 %). Signalons que dans le territoire de CLSC des Hautes-Laurentides (MRC Antoine-Labelle), cette proportion grimpe même à 87,5 %⁵⁶. Or, l'insuffisance de revenus peut représenter, pour les aînées,

⁵³ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales..., *op. cit.*, tableau 2.

⁵⁴ Statistique Canada. Cité dans Conseil des aînés, *La réalité des aînés québécois*, [recherche et rédaction : Nicole Dumont Larouche et autres], janvier 1997.

⁵⁵ Institut national de santé publique du Québec. *Le portrait de santé. Le Québec et ses régions*, édition 2001, Les publications du Québec, p. 131.

⁵⁶ RRSSS des Laurentides. *Principales caractéristiques régionales de santé et de bien-être*, août 2000, p. 12.

un obstacle supplémentaire pour accéder aux ressources, tant institutionnelles que communautaires, et à une vie sociale satisfaisante, des éléments pourtant indispensables à la préservation de la santé physique et mentale.

Si, en 1996, 24 % des personnes de 65 ans et plus de la région vivaient seules, cette proportion grimpe à 31 % chez les femmes âgées. C'est dans les territoires de CLSC d'Argenteuil (34 %) et des Pays-d'en-Haut (33,5 %) que cette situation était la plus répandue⁵⁷. Par ailleurs, si moins de personnes de 65 ans et plus de la région résidaient en institution de santé en 1996, la proportion de femmes dans cette condition était tout de même beaucoup plus élevée (8,9 % c. 4,8 % des hommes)⁵⁸.

On ne peut non plus passer sous silence le très grand impact du virage ambulatoire sur les femmes âgées. Elles sont susceptibles d'en être grandement affectées puisque leur plus longue espérance de vie en fait de plus grandes utilisatrices des services sociaux et de santé, mais aussi en raison de leur importante contribution à titre d'aidantes dites « naturelles ». Selon Santé Québec, rapporte une recherche du CSF, les femmes aidantes qui cohabitent avec l'aidé ont une perception moins favorable de leur santé, elles sont plus nombreuses à utiliser des tranquillisants et elles éprouvent plus de contraintes à la vie sociale que les non-aidantes⁵⁹. Précisons que 23 % des conjointes contre 13 % des conjoints aident leur partenaire; alors que 29 % des filles contre 8 % des fils soutiennent leur parent⁶⁰.

Le problème pourrait être encore aggravé par les migrations des jeunes qui, en restreignant le réseau social des personnes âgées, font reposer le rôle déjà lourd des proches aidantes sur un bassin très limité de personnes ou, pire, accroissent l'isolement de la population vieillissante. En outre, l'épuisement des trop rares personnes pouvant prodiguer soins et soutien peut parfois conduire à des abus ou de la négligence⁶¹. Les personnes âgées semblent avoir d'autant plus de mal à dénoncer la situation qu'elle est souvent le fait de proches, du soutien desquels elles dépendent. La peur et la honte les amènent bien souvent à se taire et à subir.

Les orientations et objectifs de la Table régionale des aîné-e-s des Laurentides qui visent à accroître la visibilité des personnes âgées et à sensibiliser les instances décisionnelles à la réalité de la population vieillissante arrivent donc à point nommé. Il importera cependant, lors de l'adoption de mesures pour concrétiser ces cibles, de bien cerner les besoins des femmes et des hommes âgés inévitablement marqués par les différences de leurs conditions de vie.

⁵⁷ *Idem*, p. 8.

⁵⁸ *Idem*, p. 133.

⁵⁹ Conseil du statut de la femme. *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, [recherche et rédaction : Marie Moisan], juin 1999.

⁶⁰ Conseil du statut de la femme. *Virage ambulatoire : notes exploratoires*, [recherche et rédaction : Mariangela Di Domenico], février 1996.

⁶¹ Statistique Canada. Cité dans Conseil du statut de la femme. *Des nouvelles d'elles – Les femmes âgées du Québec*, [recherche et rédaction : Diane Guilbault et autres], septembre 1999 et Louise PLANTE. « Victimes et agresseurs : savoir les reconnaître », *Le Nouvelliste*, 16 octobre 1999.

1.3.4 Les femmes des communautés ethnoculturelles

Si, en 1996, la population régionale est de langue maternelle française dans une proportion plus élevée qu'au Québec (92 % c. 83 %), on doit tout de même souligner que l'anglais est la langue maternelle de 6 % des Laurentiennes et Laurentiens, d'origine américaine, écossaise ou irlandaise, principalement concentrés dans Argenteuil et Les Pays-d'en-Haut. En outre, depuis le début des années 1960, la ville de Boisbriand compte une importante communauté juive Hassidique qui regroupe, en 1998, environ 250 familles comptant en moyenne cinq enfants⁶².

Par ailleurs, on dénombrait, en 1996, 6 410 immigrantes dans les Laurentides qui ne constituaient que 3,1 % de la population féminine (c. 9,5 % au Québec). Elles représentaient en outre moins de la moitié des 13 420 personnes immigrantes de la région (47,8 %), un taux de féminité moindre qu'au Québec (50,4 %)⁶³ et inférieur à celui de la population féminine régionale (50,2 %).

De 1986 à 1996, le taux de croissance du nombre de personnes immigrantes dans les Laurentides a été un peu inférieur à celui des non-immigrants (31,9 % c. 35,2 %), mais dépasse nettement la progression des personnes immigrantes dans l'ensemble du Québec (26,1 %). Argenteuil et Antoine-Labelle sont les seules MRC de la région à avoir connu une légère baisse de leur population immigrante dans cet intervalle⁶⁴.

En 1996, les plus fortes proportions de population immigrante sont observées dans Thérèse-de-Blainville et Les Pays-d'en-Haut (4,7 % dans les deux cas)⁶⁵.

Dans les Laurentides, on retrouvait, en 1996, moins de la moitié des femmes immigrantes parmi la population active (46,1 %) et seulement 40,8 % occupaient effectivement un emploi. C'est nettement moins que les hommes immigrants (avec respectivement 67,6 % et 60,6 %) et que l'ensemble des femmes de la région (56,8 % et 50,5 %)⁶⁶.

Côté scolarité, le plus important groupe de femmes immigrantes des Laurentides détient de 9 à 13 ans de scolarité (33,8 %). Si la poursuite d'études universitaires est plus répandue que chez l'ensemble des femmes de la région (18,5 % c. 15,1 %), elle est cependant moindre que chez les hommes immigrants (28,8 %) et que dans l'ensemble des femmes immigrantes du Québec (26,1 %)⁶⁷.

⁶² RRSSS des Laurentides. *Population de la région des Laurentides – Portrait de santé et de bien-être*, 1999, p. 5.

⁶³ Statistique Canada. *Recensement de 1996, compilations spéciales...*, *op. cit.*, tableau non publié.

⁶⁴ ISQ. *Immigration, langue et origine ethnique, Laurentides, Faits saillants*, p. 10, adresse URL (consultée en janvier 2002) : <http://www.stat.gouv.qc.ca>.

⁶⁵ *Idem*, p. 10 et 11.

⁶⁶ MRCI. *Portraits statistiques de la population immigrée, 1996 : Québec, régions métropolitaines de recensement, régions administratives*, Collection *Études, recherches et statistiques*, numéro 5, tableau 1.1, p. 20 et tableau 3.12, p. 127.

⁶⁷ *Idem*.

À l'échelle régionale, en 1996, si on recense des femmes immigrantes originaires de plus d'une vingtaine de pays⁶⁸, elles proviennent principalement, dans l'ordre, de la France (20,2 %), des États-Unis (9,4 %) du Portugal et du Royaume-Uni (7,3 %), alors que dans l'ensemble du Québec, elles sont surtout originaires de l'Italie, d'Haïti et de la France et ce, en beaucoup moins forte concentration⁶⁹.

Une plus grande part d'immigrantes de la région que de l'ensemble du Québec est arrivée avant 1976 (54,5 % c. 43,1 %). D'ailleurs c'est parmi les 65 ans et plus qu'on retrouve la plus forte proportion de femmes immigrantes de la région, ce qui n'est le cas ni des hommes, ni des femmes dans l'ensemble du Québec⁷⁰.

Le visage de l'immigration pourrait cependant être en voie de changer. Si on se concentre sur les 2 707 personnes immigrantes admises au Québec de 1991 à 1999 et établies dans la région des Laurentides, on compte dorénavant une majorité de femmes (54,7 %). C'est parmi les 25-44 ans et les 0-14 ans qu'on trouve les plus importantes proportions de personnes immigrantes (respectivement 47,3 % et 26,3 %) et elles proviennent principalement de la France (31,4 %), de la Chine (7,2 %) et des États-Unis (6 %)⁷¹. La vague plus récente d'immigration s'est surtout concentrée dans Thérèse-de-Blainville, Deux-Montagnes et La Rivière-du-Nord⁷².

En vertu du Plan stratégique régional (PSR) et de l'entente spécifique sur le développement de l'immigration qui est en voie de renouvellement, la région souhaite augmenter de 300 % l'arrivée de personnes immigrantes et soutenir leur établissement dans toutes les MRC de la région⁷³.

Il va sans dire que, pour favoriser l'attraction et la rétention des immigrants internationaux, il importe de bien évaluer les réalités et les besoins tant des hommes que des femmes en regard du marché du travail et de faciliter la reconnaissance de leurs acquis.

À cet effet, il faudra bien cerner les difficultés particulières des femmes: une récente étude⁷⁴ a en effet établi que les immigrantes connaissent moins de probabilités d'occuper un emploi que les immigrants et que le salaire hebdomadaire médian féminin est constamment inférieur à la rémunération masculine, ce que les statistiques disponibles pour les Laurentides tendent à appuyer.

⁶⁸ ISQ. *Immigration, langue...*, op. cit., tableau 1, p. 39.

⁶⁹ MRCI. *Portraits statistiques...*, op. cit., p. 17 et p. 124.

⁷⁰ *Idem*, p. 18 et 125.

⁷¹ MRCI. Direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière. *Caractéristiques des immigrants admis au Québec de 1991 à 1998 et établis dans la région administrative des Laurentides en janvier 2000*.

⁷² Emploi-Québec Laurentides, Direction de la planification et du partenariat. *Document de consultation sur les problématiques du marché du travail dans les Laurentides pour l'élaboration du Plan d'action régional 2002-2005*, p. 19.

⁷³ *Idem*, et informations obtenues de M. François Mercier, directeur général du Conseil régional de développement des Laurentides, lors d'une rencontre le 26 avril 2002.

⁷⁴ MRCI. *Ils sont maintenant d'ici! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989, Faits saillants*, Collection Études, Recherches et Statistiques, numéro 4, [Jean Renaud et autres], décembre 2000, p. 4.

Mais pour s'assurer d'une intégration durable des personnes immigrantes, la région devra aussi se préoccuper, plus largement, de la qualité de leur milieu de vie, dont l'accès à des logements abordables.

L'organisme Le Coffret de Saint-Jérôme offre des services d'accueil à la population immigrante depuis plusieurs années. À compter de 2001, il a développé une intervention spécifique aux femmes immigrantes par l'entremise de son comité Femmes du monde. Le Centre d'intégration en emploi (CIE) a également développé une expertise d'intervention auprès des personnes immigrantes des deux sexes.

1.3.5 Les femmes autochtones

La communauté Mohawk de Kanesatake est établie sur la rive nord du lac des Deux-Montagnes et de la rivière des Outaouais, à 53 kilomètres de Montréal. L'établissement de Kanesatake a été constitué par le gouvernement fédéral, en 1945, par l'acquisition des terres, enclavées dans la municipalité d'Oka, sur lesquelles vivaient les Mohawks. De nouvelles acquisitions sont en cours en vue d'établir une nouvelle assise territoriale pour cette communauté.

La bande de Kanesatake compte 1 887 membres⁷⁵, majoritairement des femmes (54,9 %). La plus grande part d'entre elles vivent dans la communauté (67,8 %), une situation qu'on retrouve aussi chez les hommes (68 %).

Par rapport aux femmes de la région des Laurentides, les résidentes de Kanesatake tendent à être plus âgées : on les retrouve en effet en moindre proportion chez les 0-14 ans (19,6 % c. 21 %) et les 15-24 ans (8,9 % c. 11,7 %), alors qu'elles se concentrent davantage parmi les 45-64 ans (24,9 % c. 22 %) et les 65 ans et plus (13 % c. 11 %). La population âgée est féminine à 62,8 %. Mentionnons en outre que c'est le seul groupe d'âge où on trouve autant de membres de la bande vivant hors communauté que dans la communauté.

Les principales langues parlées sont le Mohawk et l'anglais. Les services éducatifs sont assurés dans la collectivité, du préscolaire au secondaire, par deux écoles : *Kanesatake Federal Indian School* offrait, en 1996-1997, l'enseignement préscolaire et primaire ainsi que l'immersion mohawk à 126 enfants, alors que *Ratihente High School* dispensait l'enseignement secondaire et alternatif à 54 élèves. Par ailleurs, la même année, 28 enfants recevaient leur formation préscolaire et primaire dans une école provinciale et 11 dans une école privée, alors que 57 élèves fréquentaient une école secondaire provinciale et 25 une école privée. Le recours à des services éducatifs hors de la communauté, auquel s'ajoutent d'importantes contraintes financières, expose l'école secondaire à un risque de fermeture. Par ailleurs, 97 étudiantes et étudiants poursuivaient des études postsecondaires en 1996-1997. On ne dispose cependant d'aucune information sur la fréquentation scolaire selon le sexe.

⁷⁵ Affaires indiennes et du Nord Canada. *Guide des collectivités indiennes du Québec*, adresse URL (page consultée le 8 mars 2002) : <http://www.ainc-inac.gc.ca>.

Dirigée par un conseil de bande de sept membres, dont deux femmes, la communauté dispose en outre d'une clinique médicale qui intervient aussi en prévention et en violence familiale, d'un centre de services sociaux, d'un centre de traitement en toxicomanie, d'une garderie communautaire, d'une maison des aînés et d'un centre d'emploi. Les femmes jouent un rôle de premier plan dans l'offre et le maintien des services sociosanitaires et éducatifs dans la communauté, dans un contexte souvent très difficile tant en raison de l'ampleur des problèmes que de la rareté des ressources.

Malgré les importants problèmes de violence conjugale et sexuelle, Kanesatake ne dispose pas d'une maison d'hébergement et les victimes doivent être accompagnées à Montréal, par une travailleuse sociale de la communauté, pour recevoir des services.

La violence, très présente dans un contexte privé, notamment familial, déborde cependant ce cadre et s'immisce dans toute la communauté. Depuis les années 1980⁷⁶, Kanesatake semble confrontée à d'énormes pressions internes, liées notamment à une montée de la criminalité. Les services policiers locaux semblent dépassés par l'ampleur de la tâche pour maintenir l'ordre et la paix, d'autant plus que de sérieuses tensions politiques opposent certains membres de la communauté.

Les femmes, souvent chefs de famille monoparentale ou âgées et pauvres, se sentent profondément atteintes par ce climat tumultueux, que ne réussit pas à compenser la tradition de solidarité et d'entraide de la communauté, si bien qu'on remarquerait une augmentation des problèmes de santé liés au stress.

Bien que les résidentes de Kanesatake ne soient pas éloignées d'un point de vue géographique, elles n'en éprouvent pas moins beaucoup d'isolement au sein de leur communauté. Elles requerraient assurément l'appui et la solidarité des femmes de la région mais les liens sont difficiles à établir en raison de la méconnaissance de leur situation, des tensions internes à leur communauté et de la barrière linguistique.

Le groupe « Femmes d'ici et d'ailleurs pour une société meilleure », fondé en 1996 à la suite de réflexions et de démarches d'une femme impliquée en pastorale sociale à Saint-Jérôme, avec l'appui de groupes et de femmes des Laurentides, a bien tenté de développer des liens de solidarité entre les femmes de la région incluant les femmes immigrantes et autochtones. Ce groupe a conçu et animé auprès des femmes des huit MRC, une série de quatre ateliers visant une démarche de connaissance de soi et des autres femmes, en lien avec l'environnement et l'engagement à le transformer, qui allait culminer à l'été 1997 par un grand rassemblement à Kanesatake.

Prévu comme un projet pilote, le groupe reprend ses activités pour deux autres années encore devant la pressante demande des participantes, cette fois sur le thème de la non-violence active. Mais faute de ressources et devant les difficultés de financement, le lien avec les femmes autochtones s'amenuise avec le temps et amène le groupe à se questionner quant à son avenir.

⁷⁶ Informations obtenues de sources ayant requis l'anonymat.

Mentionnons enfin que le centre de femmes Signée Femmes, de L'Annonciation, offre des services aux Amérindiennes des Hautes-Laurentides.

1.3.6 Les femmes handicapées

Défavorisées parmi les défavorisés, les femmes handicapées connaissent des conditions de vie très difficiles, notamment en raison de problèmes d'accès au marché du travail et de la faiblesse de leurs revenus qui, provoquant de l'isolement, semblent les rendre vulnérables à la violence.

Selon l'Office des personnes handicapées⁷⁷, la région des Laurentides compte, en 2002, 72 170 personnes ayant une incapacité, soit 15 % de la population⁷⁸. Les femmes représentent plus de la moitié des personnes handicapées (53,2 %). Mentionnons que 25,2 % des femmes ayant une incapacité ont un enfant à la maison. La majorité des femmes handicapées (59 %) ont entre 15 et 64 ans, donc sont d'âge à être dans la population active.

Or, selon les données du recensement de 1996⁷⁹, seulement 14,1 % des femmes des Laurentides ayant une incapacité étaient en emploi, comparativement à 23,4 % des hommes avec incapacité et à 53,7 % des femmes sans incapacité. Notons également que leur taux de chômage, de 21,6 %, était près de deux fois plus élevé que celui des femmes sans incapacité (11 %).

On sait par ailleurs que les femmes sont moins présentes que les hommes dans les programmes d'intégration au travail : en 2000-2001, dans les Laurentides, 74 femmes (41,3 %) et 105 hommes ont bénéficié d'un contrat d'intégration au travail⁸⁰.

L'accès aux études semble aussi poser problème puisque, en 1996, parmi les personnes de 15 à 24 ans ayant une incapacité, 47,7 % ne fréquentent pas l'école, ce qui n'est le cas que de 34,8 % de la population du même âge sans incapacité. Par ailleurs, 76 % des personnes ayant une incapacité n'ont pas fréquenté l'école au-delà de la 13^e année, alors que 55,3 % des personnes sans incapacité sont dans cette situation⁸¹. Enfin, 62 % des personnes handicapées des Laurentides ne détiendraient ni diplôme, ni certificat⁸². La base de données utilisée pour les informations sur la scolarité ne permet cependant pas d'établir de comparaison entre les sexes.

⁷⁷ OPHQ, Direction régionale des Laurentides. Tableaux statistiques utilisant les données de l'ISQ, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités*, 1998, fournis par M^{me} Sandra Ayotte, février 2002.

⁷⁸ Aux fins de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, l'incapacité est définie comme « toute réduction ou absence (résultant d'une déficience) de la capacité d'exécuter une activité de la manière ou dans la plénitude considérée comme normale pour un être humain ».

⁷⁹ Informations obtenues de M^{me} Lucie Sarrazin, de l'OPHQ, à partir de Statistique Canada, *Recensement de 1996*.

⁸⁰ Informations obtenues de M^{me} Claire Laurier, de l'OPHQ, à partir des fichiers d'Emploi-Québec, le 17 avril 2002.

⁸¹ Informations obtenues de M^{me} Lucie Sarrazin..., *op. cit.*

⁸² Emploi-Québec, Direction de la planification et du partenariat Laurentides. *Document de consultation...*, *op. cit.*, p. 18.

La situation économique des personnes handicapées apparaît des plus précaires : en 1996, 42,4 % des femmes handicapées vivent sous le seuil de faible revenu, alors que c'est le cas de 35,8 % des hommes avec incapacité et de 19,4 % des femmes sans incapacité⁸³. C'est dans le territoire de CLSC La Rivière-du-Nord/Mirabel que cette condition semble la plus répandue chez les femmes (48,1 %) comme chez les hommes (39,6 %). Le revenu moyen régional des femmes avec incapacité, de 12 075 \$, se situe légèrement sous la moyenne du Québec (12 696 \$), alors que chez les hommes handicapés, qui touchent 18 054 \$, on assiste au phénomène inverse (17 758 \$ au Québec). Les femmes avec incapacité des territoires de CLSC Antoine-Labelle, La Rivière-du-Nord/Mirabel, Argenteuil/Mirabel et Les Laurentides disposent même de revenus inférieurs à la déjà faible moyenne régionale.

Selon Emploi-Québec, l'accès à l'emploi des personnes handicapées est freiné, outre par leur sous-scolarisation, par la méconnaissance, tant des employeurs que des personnes handicapées elles-mêmes, des mesures et des services offerts pour compenser la perte de productivité et l'adaptation des postes de travail⁸⁴.

En ce sens, l'amélioration de la situation des femmes et des hommes handicapés passe par l'adoption de mesures concertées au prix d'efforts vigoureux.

1.3.7 Évolution des familles

De 1991 à 1996, le nombre de familles avec enfant a augmenté de 13 % dans la région des Laurentides, ce qui représente une croissance nettement supérieure à celle observée pour le Québec (3,7 %) et classe même la région au premier rang des régions administratives à ce chapitre⁸⁵.

Comme l'indique le tableau 5, lors du recensement de 1996, on dénombrait proportionnellement plus de familles biparentales avec enfants dans les Laurentides que dans l'ensemble du Québec (78,5 % c. 76 %). Par conséquent, la région comptait moins de familles monoparentales (21,5 % c. 24 %). Cependant, davantage de familles à parent unique comptaient deux enfants et, parmi celles dirigées par une femme, on dénombrait aussi plus de familles de trois enfants ou plus.

⁸³ OPHQ, Direction régionale des Laurentides. *Tableaux statistiques...*, *op. cit.*

⁸⁴ Emploi-Québec, Direction de la planification et du partenariat Laurentides. *Document de consultation...*, *op. cit.*

⁸⁵ ISQ. *Âge, sexe...*, *op. cit.*, p. 15.

TABEAU 5 — Répartition des enfants dans les ménages privés selon le nombre d'enfant et la structure de la famille, région des Laurentides et ensemble du Québec, 1996

Type de familles	Laurentides		Ensemble du Québec	
	(n)	%	(n)	%
Total des familles <u>avec au moins un enfant :</u>	80 150	100,0	1 286 130	100,0
Familles biparentales	62 890	78,5	976 875	76,0
1 enfant	24 410	38,8	382 420	39,1
2 enfants	28 155	44,8	419 225	42,9
3 enfants et plus	10 325	16,4	175 230	17,9
Familles monoparentales	17 260	21,5	309 255	24,0
<i>chef féminin</i>	<i>13 945</i>	<i>80,8</i>	<i>252 435</i>	<i>81,6</i>
1 enfant	8 515	61,1	156 535	62,0
2 enfants	4 125	29,6	73 745	29,2
3 enfants et plus	1 305	9,4	22 155	8,8
<i>chef masculin</i>	<i>3 315</i>	<i>19,2</i>	<i>56 820</i>	<i>18,4</i>
1 enfant	2 215	66,8	39 200	69,0
2 enfants	935	28,2	14 245	25,1
3 enfants et plus	165	5,0	3 375	5,9

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme par le Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

Parmi l'ensemble des régions du Québec, la région des Laurentides se démarque à la fois par sa faible part de couples mariés (3^e rang) et par sa forte proportion de couples en union libre (2^e rang). Par contre, elle se classe au 6^e rang (sur 17) parmi les régions comptant les plus faibles proportions de familles monoparentales. De 1991 à 1996, le nombre de familles en union libre s'est accru de 43,7 % et celui des familles monoparentales de 30 %, des taux qui placent la région nettement au-dessus des moyennes québécoises (30,4 % et 15,1 %) ⁸⁶. Précisons que le taux d'augmentation des familles monoparentales est le deuxième plus élevé au Québec ⁸⁷.

Pour ce qui est de la situation par MRC ⁸⁸, seule Argenteuil se situe au-dessus de la moyenne québécoise pour ce qui est de la proportion de familles comptant un couple marié (65,8 % c. 63,6 %). Dans toutes les autres MRC, la part des couples mariés est sous la moyenne alors que la proportion des couples en union libre est supérieure. Mirabel se

⁸⁶ On remarquera une différence substantielle dans la proportion régionale de familles monoparentales apparaissant au tableau 5 (21,5 %) et celle citée dans ce paragraphe (15,1 %). C'est que le tableau 5 ne tient compte que des familles avec enfants alors que les données provenant du document de l'ISQ considèrent l'ensemble des familles, avec ou sans enfants, ce qui a pour effet de diminuer le taux de monoparentalité.

⁸⁷ ISQ. *Âge, sexe..., op. cit.*, p. 14.

⁸⁸ *Idem*, p. 24.

classe d'ailleurs au deuxième rang au Québec à ce titre (29,6 %). Enfin, en ce qui concerne les familles monoparentales, seule La Rivière-du-Nord détient une part supérieure à la moyenne du Québec (16 % c. 15,1 %). Notons que les plus importantes augmentations de familles monoparentales de 1986 à 1996 ont été observées dans Thérèse-de-Blainville, La Rivière-du-Nord et Deux-Montagnes⁸⁹.

Mirabel est la seule MRC des Laurentides qui compte une proportion de familles de trois enfants et plus qui dépasse la moyenne québécoise (16,5 % c. 15,6 %).

En 1996, dans les Laurentides, 37 030 personnes vivent seules. Parmi celles-ci, 27,8 % ont 65 ans et plus, alors qu'elles ne représentent que 9,9 % de la population régionale. De 1991 à 1996, la part des personnes vivant seules a augmenté de 36,9 % pour l'ensemble des groupes d'âge et de 31,3 % pour les 65 ans et plus, des taux de croissance plus élevés que ceux observés pour l'ensemble du Québec (18,4 % et 19,5 %)⁹⁰. Entre 1986 et 1996, la proportion des personnes âgées vivant seules a pris plus d'ampleur dans Antoine-Labelle, Argenteuil et Deux-Montagnes. Cependant, c'est dans Argenteuil (27,1 %), Antoine-Labelle (26,3 %) et La Rivière-du-Nord (25 %) qu'on trouve les plus grandes proportions de personnes de 65 ans et plus vivant seules⁹¹.

Précisons que la proportion de ménages de une personne est très faible dans Mirabel (15,7 %), Thérèse-de-Blainville (17,1 %) et Deux-Montagnes (18,4 %), les classant parmi les MRC ayant les taux les plus bas au Québec. Par contre, Les Pays-d'en-Haut (30,4 %) et Les Laurentides (28,4 %) présentent les proportions les plus élevées dans la région, qui se situent même au-delà de la moyenne québécoise (27,3 %)⁹².

Ces données ne sont malheureusement pas ventilées par sexe, pas plus que les autres renseignements sur l'état matrimonial des personnes de la région. Cette lacune nous prive d'établir des liens entre la situation de vie des femmes et leurs conditions socioéconomiques. Cependant, compte tenu du taux de féminité supérieur dans le groupe des 65 ans et plus, on peut supposer que les femmes sont plus nombreuses à vivre seules.

1.4 L'économie et l'emploi

En 2000, le secteur primaire procure un peu moins d'emplois dans la région qu'au Québec (2,6 % c. 3,0 %)⁹³. Il constitue néanmoins un pilier de l'activité économique dans certaines MRC et plusieurs industries de transformation y sont étroitement liées. Tel est le cas des aliments et boissons ou des diverses industries de transformation du bois implantées dans la région.

L'agriculture domine les activités primaires alors que l'exploitation de la forêt, qui couvre 84 % du territoire régional, se concentre dans les MRC Antoine-Labelle et Les

⁸⁹ *Idem*, p. 24 et 25.

⁹⁰ *Idem*, p. 17.

⁹¹ *Idem*, p. 35.

⁹² *Idem*, p. 33.

⁹³ MIC. *Profil économique...*, *op. cit.*, p. 2-5, tableau 2.

Laurentides. Comme partout au Québec, l'activité forestière a connu un important ralentissement de 1999 à 2000. Au cours des prochaines années, le secteur primaire ne devrait pas constituer une importante source de création d'emplois pour la région prévoit Emploi-Québec⁹⁴.

Le secteur secondaire représentait, en 2000, 21,8 % des emplois de la région, une part légèrement inférieure à celle du Québec (22,4 %), essentiellement imputable à la moindre contribution du secteur manufacturier (17,7 % c. 18,3 %) puisque l'industrie de la construction fournit la même proportion d'emplois dans la région qu'au Québec (4,1 %)⁹⁵.

La récession du début des années 1990 a secoué l'industrie manufacturière régionale. Pour la période 2000-2004, les perspectives apparaissent favorables, particulièrement dans les domaines des produits métalliques et des aliments et boissons. Du côté du matériel de transport, un secteur crucial pour la région puisqu'on y retrouve quatre des cinq principaux employeurs, si l'avenir semble florissant pour l'aéronautique, quoique, depuis les événements du 11 septembre 2001, le secteur éprouve un ralentissement notable dont il est difficile d'estimer la durée, il demeure incertain pour la construction automobile⁹⁶.

La région détient des proportions nettement plus substantielles d'emplois de haute technologie (16,5 % c. 10,1 %) et de moyenne-haute technologie (26,1 % c. 15,3 %) que dans l'ensemble du Québec. Le développement de la Zone de commerce international de Montréal, à Mirabel, a évidemment une influence à ce chapitre. Précisons cependant que cette performance découle essentiellement de la présence de quelques grandes entreprises à forte technologie, concentrées d'ailleurs dans la couronne métropolitaine puisque, dans la région comme au Québec, la plus grande part des industries (48,7 % c. 48,1 %) se classe à faible intensité technologique : citons les aliments et les boissons, les textiles, l'habillement et le cuir, le bois et les ouvrages en bois, ainsi que le papier et l'imprimerie⁹⁷.

Enfin, le secteur tertiaire domine la structure économique régionale de façon un peu plus marquée que dans l'ensemble du Québec en regroupant 74,8 % des emplois (c. 73,9 %). Soulignons que la région regroupe une part nettement plus importante d'entreprises à faible intensité de savoir⁹⁸ que l'ensemble du Québec (54,2 % c. 44,9 %)⁹⁹ : outre le

⁹⁴ Emploi-Québec et CRPMT des Laurentides. *Plan d'action régional des Laurentides 2001-2002*, janvier 2001, p. 27.

⁹⁵ MIC. *Profil économique...*, *op. cit.*

⁹⁶ Emploi-Québec et CRPMT des Laurentides. *Plan d'action...*, *op. cit.* et Conseil de la science et de la technologie. *Rapport de conjoncture 2001- Pour des régions innovantes*, 2001, p. 208.

⁹⁷ *Idem*, p. 209.

⁹⁸ Cette classification, proposée par Industrie Canada, est fondée sur six variables portant sur les activités de recherche et de développement (R-D) et le capital humain. Aux fins de son rapport, le Conseil de la science et de la technologie n'a retenu que les industries associées au secteur des services. À partir de la classification type des industries (CTI), on a donc établi les catégories suivantes : **industries de savoir élevée** : services aux entreprises, services d'enseignement, services de soins de santé et de services sociaux, industrie de l'énergie électrique, transport par pipeline; **industries de savoir moyen** : intermédiaires financiers et assurances, communication et autres industries de services publics,

commerce, qui procure la plus grande part d'emplois du tertiaire (18,3 %), et ce, dans une plus grande proportion que dans l'ensemble du Québec (16,1 %) ¹⁰⁰, mentionnons l'hébergement et la restauration, le transport et l'entreposage, ainsi que les services domestiques et personnels ¹⁰¹. Les activités du tertiaire, qui ont fourni près de 80 % des emplois créés de 1987 à 1999, devraient poursuivre leur croissance de 2000 à 2004, principalement dans le domaine des services professionnels et techniques, dont les services informatisés, de même que dans les services à la consommation (hébergement et restauration, divertissement et loisirs, commerce) ¹⁰². On ne saurait passer sous silence que la région des Laurentides occupe depuis longtemps le premier rang au chapitre du tourisme d'agrément au Québec. Non seulement la vallée de Saint-Sauveur détient, entre autres attractions, la plus forte concentration de centres de ski alpin en Amérique du Nord, mais les grandes étendues sauvages des Hautes-Laurentides, dont la vaste nappe du réservoir Baskatong, présentent aussi un potentiel touristique majeur dont l'attraction devrait aller en augmentant ¹⁰³.

L'activité économique se répartit très différemment selon les MRC ¹⁰⁴. Ainsi, celles qui sont le plus intégrées à la zone métropolitaine de Montréal, Deux-Montagnes, Thérèse-de-Blainville, Mirabel et La Rivière-du-Nord, se distinguent par une beaucoup plus forte présence du secteur manufacturier qui, oscillant entre 17,8 % et 19,7 %, dépasse non seulement la moyenne régionale, mais celle du Québec. À l'exception de Mirabel, où l'agriculture demeure importante et qui arrive au deuxième rang régional quant à la part des emplois dans le primaire (8,6 %), toutes ces MRC ont un niveau d'activités primaires sous la barre régionale et nationale.

Pour leur part, Les Pays-d'en-Haut (83,3 %) et Les Laurentides (83,2 %) présentent, et de loin, l'économie la plus tertiaisée de la région découlant de leur caractère récréo-touristique, surtout en raison de la forte proportion des emplois dans le commerce de détail ainsi que dans l'hébergement et la restauration. À l'inverse, le secteur manufacturier y est peu développé. Dans Les Laurentides, à l'opposé des Pays-d'en-Haut, le secteur primaire occupe cependant une part qui dépasse la moyenne régionale et la construction fournit une proportion plus importante d'emplois que dans l'ensemble de la région. Précisons que la MRC Les Pays-d'en-Haut déploie des efforts pour diversifier sa structure économique avec un virage technologique majeur. Ainsi, elle vise devenir la

services immobiliers et agences d'assurances, commerce de gros, industries de la construction, services de divertissements et de loisirs, autres industries de services; **industries de savoir faible** : hébergement et restauration, commerce de détail, industrie du transport, industrie de l'entreposage et de l'emménagement, services personnels et domestiques.

⁹⁹ Conseil de la science et de la technologie. *Rapport de conjoncture...*, op. cit., p. 209.

¹⁰⁰ MIC. *Profil économique...*, op. cit.

¹⁰¹ Conseil de la science et de la technologie. *Rapport de conjoncture...*, op. cit.

¹⁰² Emploi-Québec et CRPMT des Laurentides. *Plan d'action...*, op. cit., p. 28.

¹⁰³ Gouvernement du Québec et CRD des Laurentides. *Entente cadre de développement de la région des Laurentides 2001-2006- Projet- Version du 2001-11-22*, p. 7.

¹⁰⁴ MIC. *Profil économique des MRC, région des Laurentides*, adresse URL (consultée le 18 février 2002: <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions/index.htm>).

« Capitale du nouveau travail » et a transformé le site de l'ancienne papeterie Rolland en parc industriel voué au multimédia¹⁰⁵.

Si les MRC Argenteuil et, surtout, Antoine-Labelle regroupent de fortes proportions d'emplois du secteur primaire, la première en agriculture et la seconde en exploitation forestière, elles se différencient cependant l'une de l'autre quant à leur part d'emplois dans le secondaire et le tertiaire : alors que Argenteuil offre la meilleure performance de la région quant aux emplois manufacturiers (25,3 %), mais une des plus faibles quant au secteur tertiaire (64,7 %), dans Antoine-Labelle le secteur manufacturier procure peu d'emplois alors que, dans le tertiaire, et particulièrement dans le commerce de détail, les soins de santé et de services sociaux ainsi que l'hébergement et la restauration, on dépasse nettement les moyennes régionale et nationale.

Emploi-Québec, qui a la responsabilité de recueillir et de diffuser l'information sur le marché du travail, a établi les tendances de l'évolution de l'emploi dans la région pour 2000-2004¹⁰⁶. Ainsi prévoit-on que le groupe des sciences naturelles et appliquées, et particulièrement les domaines des technologies de l'information et de l'aéronautique, continuera de connaître une croissance qui touchera les postes de niveau tant professionnel et technique qu'intermédiaire.

Avec la croissance et le vieillissement de la population, le secteur de la santé sera aussi en progression, si bien que les perspectives pour les professions de ce champ seront parmi les meilleures sur le marché du travail. Dans le domaine des affaires, de la finance et de l'administration, les professions plus qualifiées connaîtront une bonne progression (gestion, comptabilité, analyse financière, etc.) mais, en ce qui concerne les groupes de compétences techniques et intermédiaires, la croissance de l'emploi sera limitée par les technologies d'applications bureautiques, ce qui touchera particulièrement le personnel de bureau. En raison de la croissance démographique, les professions liées à l'enseignement, au *counselling* et à la relation d'aide offriront des perspectives intéressantes. Les importants investissements dans le domaine commercial et touristique ainsi que l'augmentation de la population stimuleront aussi le secteur de la vente et des services; cependant, comme l'offre de main-d'œuvre y est abondante, la concurrence risque d'être importante. Cette situation s'apparente à celle du domaine de la construction.

Enfin, le marché de l'emploi pour les professions du secteur primaire ne sera pas très favorable. Néanmoins, en ce qui concerne plus précisément l'agriculture, le problème de la relève agricole demeure. Les exigences financières importantes des exploitations agricoles risquent en effet d'avoir un effet dissuasif sur les jeunes.

¹⁰⁵ Réseau des femmes des Laurentides. *L'accès des femmes aux métiers non traditionnels et aux secteurs d'avenir—Région des Laurentides*, [recherche et rédaction : Jocelyne Lavoie], 2001, p. 36.

¹⁰⁶ Emploi-Québec, Direction de la planification et du partenariat des Laurentides et Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail. *Le marché du travail dans la région des Laurentides—Perspectives professionnelles 2000-2004- Faits saillants*, 2001, p. 3.

1.5 Les orientations stratégiques

En vue du renouvellement de l'entente cadre de développement liant le CRD des Laurentides et le gouvernement du Québec pour la période 2001-2006, la région s'est dotée d'un nouveau plan stratégique régional, adopté en juin 2000. La vision de développement à partir de laquelle s'articule ce plan vise à faire des Laurentides « la région de référence au Québec et à l'étranger pour ce qui est de la qualité de vie de ses résidents »¹⁰⁷. Pour parvenir à cet objectif, la région entend recourir à cinq axes de développement, soit : le soutien à l'intégration et au développement des personnes, l'accès de la population aux services et aux ressources, la mise en valeur et le soutien du potentiel entrepreneurial individuel ou collectif, la mise à profit de la diversité et des spécificités laurentiennes ainsi que la modernisation et le virage technologique de la région. Par ailleurs, le CRD s'est engagé à réaliser ce plan stratégique dans le respect de dix principes de développement durable dont l'équité entre les genres.

Selon le PSR, trois principaux facteurs contribuent à rendre plus difficile la pleine participation des femmes dans les sphères sociale, économique et politique : le revenu moyen des femmes est plus faible que celui des hommes, les femmes demeurent en majorité responsables du bon fonctionnement et du bien-être de la famille et elles sont encore sous-représentées dans les instances décisionnelles. Le CRD souligne donc que des moyens d'action devront être privilégiés pour corriger cette situation¹⁰⁸.

D'ailleurs, dans les orientations et les objectifs spécifiques à chacun des axes, émergent quelques mesures qui visent spécifiquement les femmes et qui portent sur l'augmentation des filles dans des options non traditionnelles, le soutien à l'entrepreneuriat féminin ainsi que l'application du principe d'équité entre les genres en termes tant de représentation dans les lieux de pouvoir que d'adaptation des politiques des organismes publics ou communautaires. Pour systématiser cette pratique, le CRD envisage de signer une entente spécifique sur la place des femmes dans le développement de la région¹⁰⁹.

Le CSF souscrit évidemment aux engagements du CRD et des partenaires régionaux, repris dans l'entente cadre 2001-2006, mais les invite à leur donner la portée la plus large possible. Comme les femmes constituent, *grosso modo*, la moitié de chacun des groupes de la population, qu'on pense aux jeunes, aux personnes immigrantes, autochtones ou âgées, il est fondamental que, par le recours à l'analyse différenciée, on discerne dans les analyses et les mesures à l'intention de ces groupes spécifiques les réalités féminines et masculines. De même, pour assurer la pleine participation des femmes au développement régional, la région doit prendre en considération tant les besoins et les intérêts que la contribution des femmes et ce, au regard non seulement du développement social et de la lutte à la pauvreté mais bien de tous les secteurs de force de la région (agriculture, bois, matériel du transport, tourisme, mise en valeur du patrimoine et des milieux naturels) et de la nouvelle économie.

¹⁰⁷ CRD des Laurentides. *Plan stratégique régional 2000-2005- Région des Laurentides*, s.d., p. 3.

¹⁰⁸ *Idem*, p. 10.

¹⁰⁹ *Idem*, p. 11, 18 et 12 et Gouvernement du Québec et CRD des Laurentides. *Entente cadre de développement de la région des Laurentides 2001-2006*, 22 février 2002.

Pour l'appuyer dans la mise en œuvre des engagements du PSR et de l'entente cadre, les partenaires régionaux peuvent compter sur la contribution dynamique du comité de la condition féminine du CRD. Implanté en 1998, il est formé de représentantes du Réseau des femmes des Laurentides, du Réseau des femmes d'affaires, du milieu municipal, des organisations syndicales détenant des conseils régionaux (FTQ et CSN), du Conseil régional des partenaires du marché du travail et du milieu de l'éducation. Le comité s'est en outre assuré de la collaboration de personnes ressources du ministère des Régions, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux, du bureau régional du Conseil du statut de la femme ainsi que d'une agente de développement du CRD.

Ce comité s'efforce particulièrement de concevoir et de traduire en moyens d'action concrets les mesures susceptibles d'accroître la participation des femmes et de susciter la prise en compte de leurs spécificités dans les politiques et programmes régionaux et locaux. Citons l'élaboration de la politique d'équité entre les genres du CRD, la réflexion sur les moyens à adopter pour faciliter la conciliation de la vie familiale et de la participation citoyenne, la réalisation de documents statistiques pour illustrer la situation socioéconomique des femmes et la rencontre des membres du conseil d'administration pour leur permettre d'approfondir les enjeux de développement prioritaires pour les femmes ainsi que la conception et la négociation d'une entente spécifique sur la place des femmes dans le développement de la région¹¹⁰.

Le projet d'entente spécifique vise à augmenter l'accès des femmes à des emplois de qualité et aux secteurs d'avenir, à créer les conditions pour soutenir le développement de l'entrepreneuriat féminin, à adapter les paramètres d'intervention en santé et services sociaux aux réalités et aux besoins des femmes, à accroître la présence des femmes et la pérennité de leur participation aux instances décisionnelles locales et régionales et à assurer la disponibilité de données ventilées selon le sexe permettant de bien circonscrire la réalité des femmes et d'adapter l'offre de services et les programmes en conséquence¹¹¹.

Créé en 1998, le comité de condition féminine de la Conférence administrative régionale (CAR), qui comprend 13 membres représentant autant de ministères ou organismes gouvernementaux, constitue aussi un allié pour la connaissance des conditions de vie des femmes et le suivi des engagements ministériels en la matière. Cependant, compte tenu de l'engagement variable des ministères et organismes à l'égard de la condition féminine qui se manifeste par le manque de ressources consacrées à cette question et le cumul de dossiers de plusieurs participantes ou participants, les travaux de ce comité progressent lentement et avec difficulté.

¹¹⁰ Comité de la condition féminine du CRD des Laurentides. *Plan d'action 2001-2002, Bilan 1999-2000, Bilan des actions novembre 1998-mars 1999*.

¹¹¹ Conseil régional de développement des Laurentides et autres. *Projet d'entente spécifique femmes et développement régional*, version de janvier 2002.

1.6 La participation des femmes au marché du travail et leur situation économique

1.6.1 Les indicateurs du marché du travail

En 1996, les taux d'activité des femmes et des hommes des Laurentides, respectivement de 56,8 % et de 73,1 %, dépassaient les moyennes québécoises (54,6 % et 70,5 %). Si on ne tient compte que des personnes qui étaient effectivement en emploi au moment du recensement (taux d'emploi), la région conserve son avance puisque la proportion atteint 50,5 % chez les Laurentidiennes et 64,1 % chez les Laurentidiens (c. 48,5 % pour les Québécoises et 61,8 % pour les Québécois). Par contre, les taux de chômage féminins s'équivalaient (11,2 %), comme du reste les taux de chômage masculins (12,3 %) ¹¹².

TABLEAU 6 — Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage de la population de 15 ans et plus selon le sexe, ensemble du Québec, région des Laurentides et MRC, 1996

Territoire	Main-d'œuvre féminine			Main-d'œuvre masculine		
	% activité	% emploi	% chômage	% activité	% emploi	% chômage
Le Québec	54,6	48,5	11,2	70,5	61,8	12,3
La région	56,8	50,5	11,2	73,1	64,1	12,3
Deux-Montagnes	59,3	53,2	10,4	76,7	69,4	9,5
Thérèse-de-Blainville	62,8	57,4	8,7	79,8	72,7	8,9
Mirabel	61,2	54,3	11,4	79,6	73,1	8,2
La Rivière-du-Nord	55,0	48,3	12,0	72,0	62,2	13,6
Argenteuil	48,4	41,6	14,1	64,5	54,7	15,2
Les Pays-d'en-Haut	53,7	47,2	12,1	66,7	57,4	13,9
Les Laurentides	52,8	44,8	15,1	65,4	53,4	18,3
Antoine-Labelle	47,4	40,8	14,1	63,0	48,6	22,7

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme par le Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

Au-delà des moyennes régionales, il convient d'examiner la situation dans les MRC tant elles se distinguent entre elles. Ainsi, Thérèse-de-Blainville, Mirabel et Deux-Montagnes se démarquent avec des indicateurs du marché du travail nettement plus favorables que la

¹¹² Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales..., *op. cit.*, tableau 6.

moyenne du Québec ou de la région et ce, tant chez les femmes que chez les hommes. Seul le taux de chômage féminin dans Mirabel fait exception.

Dans La Rivière-du-Nord et Les Pays-d'en-Haut, si on exclut les taux de chômage féminin et masculin plus élevés qu'au Québec, la situation des femmes sur le marché du travail s'apparente à celle de l'ensemble des Québécoises alors que, de leur côté, les hommes de La-Rivière-du-Nord connaissent des taux d'activité et d'emploi plus avantageux qu'en moyenne au Québec contrairement à ceux des Pays-d'en-Haut.

Les trois autres MRC, Les Laurentides, Argenteuil et Antoine-Labelle, rompent avec la bonne performance sur le marché du travail attribuée généralement à la région avec des taux d'activité et d'emploi nettement sous la barre régionale et des taux de chômage supérieurs et ce, chez les deux sexes.

Paradoxalement, c'est dans les MRC où les taux d'activité et d'emploi, tant féminins que masculins, sont les plus élevés que les écarts entre les travailleuses et les travailleurs sont les plus marqués. Ainsi, les taux d'emploi féminins de Mirabel, Deux-Montagnes et Thérèse-de-Blainville accusent respectivement une différence de 18,8, 16,2 et 15,3 points avec les taux masculins, alors qu'au contraire, ces écarts n'atteignent que 7,8 et 8,6 points dans Antoine-Labelle et Les Laurentides. De même, bien que les taux masculins de chômage soient généralement plus élevés que les taux féminins, Mirabel et Deux-Montagnes se distinguent à ce chapitre.

Les analystes du marché du travail¹¹³ soulignent que, de 1987 à 2000, l'effectif des Laurentidiennes en emploi a connu une progression deux fois plus rapide que celle des hommes, favorisant du coup une forte réduction de l'écart de leurs taux d'emploi. Parmi les facteurs pouvant expliquer ces résultats, on mentionne l'évolution sectorielle du marché du travail, qui aurait été plus favorable dans les sous-secteurs du tertiaire où se concentrent les femmes (santé et enseignement, notamment) que dans les domaines où on retrouve plus d'hommes (le primaire, la construction et certaines industries manufacturières dont celle du transport terrestre). L'accroissement de la scolarisation des femmes, qui dépassent dorénavant les hommes sur ce plan, aurait aussi joué en leur faveur. Enfin, on pourrait ajouter que l'importante expansion démographique du sud du territoire, qui a attiré une population féminine plus jeune et plus scolarisée, donc plus susceptible de participer au marché du travail, a eu un effet à cet égard.

¹¹³ Emploi-Québec, Direction régionale des Laurentides. *Le marché du travail dans les Laurentides – Principales données et perspectives*, [Robert Gareau], juin 2000, p. 20 et 21 et Emploi-Québec, Direction régionale des Laurentides, Direction de la planification et du partenariat. *Document de consultation...*, *op. cit.*, p. 15 et 16 et Emploi-Québec, Direction régionale des Laurentides, *Bulletin régional sur le marché du travail- Région des Laurentides – Quatrième trimestre 2000*, volume 20, numéro 4, [Robert Gareau], p. 35, tableau 11.

TABLEAU 7 — Taux d'emploi de la population de 15 ans et plus selon le sexe, ensemble du Québec et région des Laurentides, 1987, 1991, 1996 et 2001

Territoire	Main-d'œuvre féminine				Main-d'œuvre masculine			
	1987	1991	1996	2001	1987	1991	1996	2001
Québec	46,8	48,1	47,8	51,8	67,7	64,0	61,6	64,6
Laurentides	44,7	49,6	51,9	56,4	69,3	65,4	67,6	68,6

Source : Statistique Canada. *Enquête sur la population active (EPA)*, compilations spéciales effectuées par Emploi-Québec, direction régionale des Laurentides, [Robert Gareau] pour le CSF, avril 2002.

Comme l'indique le tableau 7, dans les Laurentides, le taux d'emploi féminin a progressé constamment au cours des 15 dernières années, grim pant de 44,7 % en 1987 à 56,4 % en 2001, pendant que le taux masculin reculait légèrement, passant de 69,3 % à 68,6 %. La différence entre les femmes et les hommes a donc diminué de 24,6 à 12,2 points dans cet intervalle. On note de plus que la progression des femmes a été supérieure dans les Laurentides qu'au Québec puisque le taux d'emploi régional féminin, qui était inférieur au taux québécois en 1987 (44,7 % c. 46,8 %), le dépasse largement depuis 1996. Ces constats encourageants ne doivent pas nous faire perdre de vue qu'il persiste tout de même un important écart entre les femmes et les hommes quant à l'intégration au marché du travail.

1.6.2 Les conditions de travail

Par ailleurs, la progression des femmes sur le marché du travail est loin de s'être toujours traduite en conditions de travail satisfaisantes.

Ainsi, alors que les Laurentidiens ont des revenus légèrement supérieurs aux Québécois, les Laurentidiennes s'en tirent un peu moins bien, ce qui fait que le rapport des revenus féminins et masculins est moins bon dans la région qu'en moyenne au Québec, comme le démontre le tableau qui suit.

Paradoxalement, les écarts défavorables aux femmes sont très marqués dans les trois MRC où les taux d'activité et d'emploi des femmes se sont avérés les meilleurs, Thérèse-de-Blainville, Deux-Montagnes et Mirabel. Les revenus féminins des deux premières ont beau se classer parmi les meilleurs de la région, comme du reste dans Les Pays-d'en-Haut, ils demeurent loin derrière ceux des hommes. À l'inverse, on trouve les moins grandes différences de revenus dans Les Laurentides et Antoine-Labelle, en dépit de la faiblesse des revenus féminins, parce que les hommes touchent également de très faibles revenus dans ces MRC.

TABLEAU 8 — Revenu d'emploi moyen de la population de 15 ans ou plus selon le sexe, ensemble du Québec, région des Laurentides et MRC, 1996

Territoire	Femmes (\$)	Hommes (\$)	Femmes/hommes (%)
Le Québec	19 484	29 847	65,3
La région	18 907	29 939	63,2
Deux-Montagnes	18 780	30 662	61,2
Thérèse-de-Blainville	21 697	35 594	61,0
Mirabel	17 477	28 547	61,2
La Rivière-du-Nord	17 969	27 587	65,1
Argenteuil	16 981	25 532	66,5
Les Pays-d'en-Haut	19 052	31 066	61,3
Les Laurentides	15 771	22 623	69,7
Antoine-Labelle	16 018	22 707	70,5

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme par le Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

Le fait que les Laurentidiennes travaillent proportionnellement beaucoup plus à temps partiel que les Laurentidiens, et même un peu plus que l'ensemble des Québécoises, ce qui n'est pas le cas des hommes, n'est pas sans effet sur les revenus d'emploi.

TABLEAU 9 — Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, ensemble du Québec et région des Laurentides, 1996

	Main - d'œuvre féminine				Main - d'œuvre masculine			
	Temps plein		Temps partiel		Temps plein		Temps partiel	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Le Québec	1 116 755	69,4	492 020	30,6	1 667 560	86,0	271 455	14,0
Laurentides	66 535	68,8	30 145	31,2	103 560	86,6	16 090	13,4

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme par le Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

Néanmoins, même lorsqu'on se concentre sur le salaire horaire moyen¹¹⁴, en dehors de toute considération du nombre d'heures travaillées, il subsiste un écart entre les sexes. Ainsi, comme, en 2001, ce salaire s'établit à 18,80 \$ pour les Laurentidiens et à 15,60 \$ pour les Laurentidiennes, les femmes obtiennent 83 % du taux horaire masculin, un écart qui était le même en 1997. Au Québec, le salaire horaire moyen des femmes, de 15 \$, atteint 83,3 % de celui des hommes (18 \$), ce qui constitue un recul depuis 1997 où ce rapport s'établissait à 84,2 %.

Comme le taux de couverture syndicale a une influence sur les conditions de travail, nous avons également examiné cette donnée¹¹⁵ qui indique que, dans les Laurentides comme au Québec, en 2001, le taux féminin (38,4 %) est moindre que le taux masculin (42,4 %). Par ailleurs, comme le taux de couverture syndicale des Laurentidiens est supérieur à celui des Québécois (41,9 %) et que la situation s'inverse chez les femmes (38,4 % c. 38,7 %), l'écart de syndicalisation entre les hommes et les femmes est plus important dans la région qu'au Québec. Notons toutefois qu'en comparaison de 1997, cette différence s'est considérablement amenuisée puisque, alors que les femmes ont amélioré, pendant cet intervalle, leur taux de couverture syndicale de 1,5 points, celui des hommes glissait de -6,8 points, une diminution nettement plus substantielle qu'au Québec (-1,8 %).

1.6.3 La concentration professionnelle

On peut aussi établir un lien entre les conditions de travail des Laurentidiennes et leur répartition professionnelle qui influence considérablement le régime d'emploi ou les revenus.

Ainsi, souligne Emploi-Québec, en 1996, les grands groupes professionnels qui offraient les meilleurs revenus d'emploi étaient la gestion (41 145 \$) et les sciences naturelles (39 664 \$). À l'inverse, les moins bons revenus d'emploi se retrouvaient dans le secteur primaire (16 031 \$), les ventes et les services (16 893 \$) ainsi que les arts, la culture et les loisirs (18 529 \$)¹¹⁶.

Par ailleurs, l'emploi à temps partiel est nettement plus répandu dans les groupes professionnels des ventes et des services (36,2 %), des arts, de la culture et des loisirs (35,1 %) ainsi que de la santé (34,3 %), alors que c'est en gestion (5,9 %) et en sciences appliquées (4,7 %) que ce régime de travail est le moins fréquent¹¹⁷.

Or, lorsqu'on observe la répartition des femmes en emploi dans le tableau qui suit, on constate qu'elles ne représentent que 28,7 % des gestionnaires et 17 % du personnel des

¹¹⁴ Informations fournies par M. Robert Gareau de la direction régionale des Laurentides d'Emploi-Québec, le 26 avril 2002, et tirées de Statistique Canada. *Enquête sur la population active, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001*.

¹¹⁵ *Idem*.

¹¹⁶ Emploi-Québec. *Le marché du travail...*, *op. cit.*, graphique 49, p. 70.

¹¹⁷ *Idem*, graphique 46, p. 67.

sciences appliquées. À l'inverse, elles constituent la majorité du personnel de la vente et des services (54,6 %) et, surtout, du personnel de la santé (78 %).

TABLEAU 10 — Main-d'œuvre active de 15 ans ou plus selon le sexe et la profession, région des Laurentides, 1996

Professions	Région des Laurentides				Québec	
	Femmes		Hommes		%	%
	Nombre	%	Nombre	%	féminité	féminité
Ensemble des professions	95 935	100,0	120 145	100,0	44,4	45,0
Gestion (cadres supérieures, directrices)	5 680	5,9	14 130	11,8	28,7	30,1
Affaires, finances et administration	28 150	29,3	10 440	8,7	73,2	71,0
Personnel en gestion et en administration des affaires et en finance	2 910	3,0	2 310	1,9	55,7	50,5
Secrétaires et personnel de bureau	23 620	24,6	6 710	5,6	77,9	76,2
Personnel administratif, de réglementation et de supervision du travail de bureau	1 590	1,7	1 440	1,2	52,5	56,0
Sciences naturelles et appliquées	1 640	1,7	8 035	6,7	17,0	18,8
Santé	8 175	8,5	2 280	1,9	78,0	76,2
Personnel professionnel des soins de santé	875	0,9	905	0,8	49,2	48,9
Professionnelles en sciences infirmières	2 840	3,0	250	0,2	91,9	90,9
Personnel technique et personnel assimilé du secteur de la santé	1 935	2,0	630	0,5	75,4	76,6
Personnel de soutien des services de santé	2 510	2,6	475	0,4	84,1	78,1
Sciences sociales, enseignement, administration publique, religion	7 740	8,1	4 595	3,8	62,8	58,4
Juges, avocates, psychologues, travailleuses sociales	1 440	1,5	1 195	1,0	54,6	50,8
Enseignantes	4 895	5,1	2 780	2,3	63,8	59,9
Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement	1 395	1,5	600	0,5	69,9	66,5
Arts, culture, sports et loisirs	2 370	2,5	2 315	1,9	50,6	51,1
Ventes et services					54,6	53,3
Personnel de supervision des ventes et des services	570	0,6	780	0,6	42,2	46,0
Personnel de la vente et des services	18 160	18,9	17 570	14,6	50,8	51,0
Personnel des aliments, boissons et tourisme	6 905	7,2	3 485	2,9	66,5	61,9
Personnel des services de protection	600	0,6	3 085	2,6	16,3	15,7
Personnel de soutien familial et de garderie	3 205	3,3	180	0,1	94,7	93,3
Métiers, transports et machinerie	2 025	2,1	30 605	25,5	6,2	6,2
Primaire	1 215	1,3	4 810	4,0	18,9	20,0
Professions du secteur agricole sauf les manœuvres	965	1,0	2 340	1,9	29,2	27,0
Professions des secteurs forestier, minier, pétrolier et gazéifière	20	0,0	1 045	0,9	1,9	4,6
Personnel élémentaire de la production primaire	230	0,2	1 405	1,2	14,1	13,6
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	5 205	5,4	13 240	11,0	28,2	31,3
Travailleuses et travailleurs non classés	4 255	4,4	4 540	3,8	48,4	46,9

Source: Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme par le Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

Par ailleurs, en comparant les taux de féminité des grands groupes de professions pour le Québec et les Laurentides, on remarque que les femmes de la région sont davantage présentes que l'ensemble des Québécoises dans les domaines de la santé, des affaires, des finances et de l'administration, des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique, ainsi que des ventes et des services. Par contre, et bien que la moyenne des Québécoises soient sous-représentées dans ces groupes, les Laurentidiennes ont une présence plus faible en gestion, en sciences naturelles et appliquées, dans le secteur primaire et dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique.

Il est intéressant de mettre en lumière quelques différences entre les MRC¹¹⁸. Ainsi, la concentration des femmes dans le travail de bureau est particulièrement élevée dans Deux-Montagnes, Thérèse-de-Blainville et Mirabel : on y retrouve le tiers des travailleuses alors que dans les autres MRC, il regroupe plutôt le quart de la main-d'œuvre féminine.

Par contre, le tiers ou plus des travailleuses d'Argenteuil, de La Rivière-du-Nord, des Pays-d'en-Haut, d'Antoine-Labelle et, surtout, des Laurentides, où cette proportion atteint 38,2 %, sont rattachées au secteur des ventes et des services.

Les plus importantes concentrations dans le secteur de la santé sont enregistrées dans Antoine-Labelle (11,7 %), La Rivière-du-Nord (9,4 %) et Argenteuil (9,2 %), alors que les plus fortes proportions dans les sciences sociales, l'enseignement et l'administration publique sont atteintes dans Les Pays-d'en-Haut (9,4 %) et Antoine-Labelle (9,3 %).

On retrouve dans Argenteuil non seulement la plus importante part de main-d'œuvre féminine dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique (12 %), mais c'est aussi la MRC où il y a le moins d'écart entre la proportion de travailleuses et de travailleurs (16,7 %) de ce secteur. Quoique loin derrière, les proportions de femmes de Mirabel (7,9 %) et de La Rivière-du-Nord (7,2 %) actives dans ce secteur dépassent tout de même la moyenne régionale (5,4 %).

Mirabel détient la plus grande proportion de femmes dans le secteur primaire (5,1 %); c'est tout de même deux fois moins que chez les hommes de ce territoire.

Enfin, la part des femmes en sciences naturelles et appliquées ne dépasse pas 2,3 % (Deux-Montagnes) et descend même sous 1 % dans Argenteuil et Antoine-Labelle.

¹¹⁸ CRD des Laurentides, Emploi-Québec des Laurentides et autres. *Le marché du travail dans la MRC de Deux-Montagnes, Thérèse-de-Blainville, Mirabel, Les Pays-d'en-Haut, La Rivière-du-Nord, Les Laurentides, Antoine-Labelle, Argenteuil*, 1999.

La répartition professionnelle des Laurentiennes diverge, à plus d'un titre, des secteurs de développement visés par l'entente cadre¹¹⁹ ainsi que des perspectives professionnelles favorables établies par Emploi-Québec¹²⁰.

En effet, la faible présence des femmes dans les métiers et professions des sciences appliquées constitue un lourd handicap dans une région à fort développement industriel et technologique, et plus particulièrement en aéronautique, en transport avancé et en technologie de l'information et des communications. À l'inverse, la grande concentration de la main-d'œuvre féminine en affaires, finances et administration, et particulièrement dans le travail de bureau, la rend vulnérable aux compressions découlant de la bureautique.

Rappelons-nous toutefois que, parmi les domaines d'emploi qui, selon Emploi-Québec, devraient offrir les meilleures perspectives pour 2001-2004, quelques secteurs actuellement majoritairement féminins se classent bien : c'est le cas des groupes de professions de la santé, des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique ainsi que des ventes et des services, particulièrement le commerce de détail, l'hébergement et le tourisme. Malheureusement, ces domaines n'offrent pas tous des conditions de travail intéressantes. En ce sens, s'il semble essentiel que des efforts soient consentis pour soutenir les femmes et les filles dans la diversification de leurs choix professionnels, on doit tout autant se préoccuper de soutenir leur persévérance scolaire et de les informer des professions en demande à l'intérieur des secteurs traditionnellement féminins.

1.6.4 Le travail autonome

Lors du recensement de 1996¹²¹, on dénombrait dans les Laurentides 25 360 travailleurs autonomes, soit 17 740 hommes et 7 620 femmes. Celles-ci représentaient 8,3 % de l'ensemble des travailleuses, ce qui constitue une part plus grande qu'au Québec (7,2 %) mais près de deux fois moindre que chez les hommes de la région (15,3 %). Le tiers d'entre elles étaient à la tête d'une entreprise constituée en société, alors que cette proportion atteint 41,2 % chez les hommes.

Comme l'indique le tableau qui suit, de 1991 à 1996, quelle que soit la catégorie considérée, le travail autonome a progressé beaucoup plus rapidement dans la région qu'au Québec et ce, tant chez les femmes que chez les hommes.

D'ailleurs, précise Emploi-Québec¹²², pendant cette période, la croissance de l'emploi autonome dans la région a été presque trois fois plus rapide que celle de l'effectif total

¹¹⁹ Gouvernement du Québec et CRD des Laurentides. *Entente cadre... op. cit.*

¹²⁰ Emploi-Québec, Direction de la planification et du partenariat des Laurentides et Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail. *Le marché du travail..., op. cit.*

¹²¹ ISQ. *Travail, scolarité et mobilité, Laurentides, Données comparatives 1996-1991-1986*, tableau 2, p. 99 et 105, adresse URL (consultée le 22 février 2002) : <http://www.stat.gouv.qc.ca>.

¹²² Emploi-Québec, Direction régionale des Laurentides. *Le marché du travail..., op. cit.*, p. 34.

des personnes occupées et cette augmentation s'est davantage manifestée chez les femmes. Cela n'a rien de surprenant puisque, comme nous l'apprennent des données québécoises, l'emploi autonome est fortement concentré dans le commerce et les services (65,2 %), un secteur où on retrouve une grande part de travailleuses. Avec l'essor des technologies de l'information et le développement de la sous-traitance, Emploi-Québec prévoit que la croissance du travail autonome se poursuivra.

TABLEAU 11 — Travail autonome dans la population active, ensemble du Québec, région des Laurentides et MRC, 1996 et variation 1996/1991

Territoire	Travailleuses autonomes (entreprise constituée en société)		Travailleuses autonomes (entreprise non constituée en société)		Travailleurs autonomes (entreprise constituée en société)		Travailleurs autonomes (entreprise non constituée en société)	
	1996	Variation 96/91	1996	Variation 96/91	1996	Variation 96/91	1996	Variation 96/91
	%	%	%	%	%	%	%	%
Québec	2,2	+20	5,0	+42,8	5,4	+6,9	8,1	+16,4
La région	2,8	+42	5,5	+51,1	6,3	+20,2	9,0	+21,3
Deux-Montagnes	2,3	+64,0	4,3	+40,5	5,5	+33,9	7,7	+28,3
Thérèse-de-Blainville	2,6	+39,4	4,9	+76,6	6,3	+10,5	7,0	+30,3
Mirabel	3,0	+20,0	5,0	+13,3	6,3	+19,7	10,1	+0,7
La Rivière-du-Nord	2,2	+71,7	4,8	+80,6	4,7	+29,2	8,1	+35,0
Argenteuil	2,6	-6,5	4,6	+15,6	5,9	+26,9	9,9	+10,8
Les Pays-d'en-Haut	4,1	+48,6	8,9	+86,9	10,0	+14,8	14,5	+43,3
Les Laurentides	3,3	+37,8	6,4	+20,7	7,2	+22,5	10,7	+0,5
Antoine-Labelle	3,7	+35,3	6,6	+28,1	5,6	+20,5	10,1	+4,3

Source : Compilations effectuées par le CSF à partir des données citées dans ISQ. *Travail, scolarité, mobilité, Laurentides*, tableau 2, p. 99 et CRD des Laurentides, Emploi-Québec et autres. *Le marché du travail dans la MRC de Deux-Montagnes, Thérèse-de-Blainville, Mirabel, etc.*, 1999.

En nombre absolu, c'est dans Thérèse-de-Blainville, Deux-Montagnes et La-Rivière-du-Nord qu'on trouvait le plus de travailleurs et de travailleuses autonomes constitués en société ou pas¹²³.

¹²³ CRD des Laurentides, Emploi-Québec et autres. *Le marché du travail...*, op. cit.

Par contre, en proportion, Les Pays-d'en-Haut, Antoine-Labelle et Les Laurentides regroupent les plus importantes parts de travailleuses autonomes constituées ou non en société.

Alors que, de 1991 à 1996, les plus fortes augmentations de travailleuses autonomes constituées en société ont été enregistrées dans La Rivière-du-Nord (71,7 %) et Deux-Montagnes (64 %), on a plutôt assisté à un recul sur ce plan dans Argenteuil (- 6,5 %). Pendant cette période, la proportion des travailleuses non constituées en société a littéralement grimpé dans Les Pays-d'en-Haut (86,9 %), La Rivière-du-Nord (80,6 %) et Thérèse-de-Blainville (76,6 %).

Si le travail autonome peut représenter une voie d'accès au marché du travail pour les femmes de la région, il est difficile de déterminer s'il constitue toujours un choix, l'expression du développement de l'entrepreneuriat ou une nécessité imposée par l'évolution du marché du travail. Quoi qu'il en soit, on doit souligner que les travailleuses autonomes sont susceptibles de connaître des difficultés plus grandes que les hommes dans la même situation en raison de la combinaison de leurs rôles sociaux, et notamment de la maternité, et en l'absence de programmes pour les soutenir dans l'exercice de leurs responsabilités. Ceci étant dit, on connaît peu la situation des travailleuses autonomes et des entrepreneures.

Cette lacune nous semble d'autant plus préoccupante qu'en l'absence de renseignements sur les secteurs d'activité des femmes entrepreneures, sur leurs conditions de travail et leurs revenus ainsi que sur les difficultés auxquelles elles font face, il apparaît difficile d'élaborer à leur intention des programmes et des mesures de soutien. Mentionnons que le groupe Projets communautaires des Laurentides, implanté à Lachute depuis 1988, a prévu à son plan d'action 2002-2003, sous réserve de l'obtention du financement nécessaire, de réaliser une telle recension.

Pour l'instant, tout au plus sait-on que dans les centres locaux de développement (CLD) de la région¹²⁴, de 1998 à 2000, les femmes ont bénéficié, dans une proportion de 40 % de mesures de soutien aux travailleurs autonomes. Aussi, des 62 demandes présentées par des femmes dans le cadre du fonds jeunes promoteurs (FJP), 68 % ont été acceptées, un taux supérieur à la moyenne féminine québécoise (65 %) et à la moyenne masculine régionale (63 %)¹²⁵. Par contre, des 27 demandes déposées par des femmes en vertu du fonds local d'investissement (FLI), à peine 19 % ont reçu un accueil favorable, une proportion nettement inférieure à la moyenne masculine régionale (39 %) et surtout à la moyenne féminine québécoise (65 %)¹²⁶.

Par ailleurs, il est intéressant de souligner que le groupe Projets communautaires des Laurentides souhaite promouvoir l'entrepreneuriat féminin et qu'à cet effet, il a élaboré un projet de fonds d'emprunt communautaire féminin pour les cinq MRC du nord qui constituerait assurément un intéressant levier pour les femmes qui souhaitent mettre sur

¹²⁴ Ministère des Régions. *Rapport triennal des centres locaux de développement 1998-2000*, 2001, p. 26, adresse URL (consultée en février 2002) : <http://www.mreg.gouv.qc.ca>.

¹²⁵ *Idem*, p. 32.

¹²⁶ *Idem*, p. 31.

pour réaliser leur projet. Pour démarrer, ce projet a besoin de l'appui financier du CRD.

En 1997¹²⁷, la région des Laurentides comptait 3 093 femmes en agriculture, soit 37 % de l'ensemble de la main-d'œuvre agricole régionale, une proportion plus élevée que dans l'ensemble du Québec (31,5 %). Plus précisément, les femmes constituent 37,5 % de la main-d'œuvre familiale (c. 35,1 % au Québec) et 36,8 % de la main-d'œuvre engagée (c. 27,2 %).

Cependant, les femmes ne représentent que le quart des propriétaires agricoles des Laurentides, une proportion équivalente à celle du Québec¹²⁸.

Il y a, depuis une quinzaine d'années, un syndicat d'agricultrices dont le territoire s'étend également aux régions de Laval et de l'Outaouais. Cet organisme, qui a consacré beaucoup d'énergie à l'augmentation de la participation des femmes à la propriété de l'entreprise agricole, s'est aussi penché sur la formation personnelle et professionnelle de ses membres. Malheureusement, faute de soutien et de ressources financières suffisantes pour desservir cet immense territoire, le SAROLL est actuellement inactif.

La participation des femmes à la relève agricole ne s'élève que très progressivement. En 1997, pour l'ensemble du Québec, les 445 femmes désignées comme relève représentent 12 % des candidats à l'établissement, alors que cette proportion était de 9 % en 1995 et 1993¹²⁹. Malgré de nombreuses démarches, nous n'avons pu obtenir d'informations sur la relève agricole féminine dans les Laurentides.

Rien ne nous indiquant que la situation régionale diffère du portrait national, il apparaît pertinent de consentir des efforts pour augmenter le nombre de filles dans les entreprises agricoles familiales et pour accroître la formation en gestion des agricultrices, à l'instar de ce qui a été entrepris en Montérégie grâce à la collaboration du MAPAQ et de la Fédération des agricultrices.

1.6.5 La pauvreté

Selon le recensement de 1996, la région des Laurentides compte moins de personnes sous le seuil du faible revenu que la moyenne du Québec (20 % c. 23,4 %), y compris si on ne considère que les femmes (21,5 % c. 25,1 %). Mentionnons cependant que de 1991 à 1996, la part des personnes sous le seuil de faible revenu a plus augmenté dans la région qu'au Québec; chez les femmes, cette proportion s'est accrue de 19,4 % (c. +17,3 % au Québec)¹³⁰. La région regroupe aussi près de deux fois plus de ménages pauvres à chef

¹²⁷ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec 1996*, tableaux 1 et 49 constitués à partir de *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles en 1997*, adresse URL (consultée en novembre 2001) : <http://www.agr.gouv.qc.ca>.

¹²⁸ *Idem*.

¹²⁹ Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation. *Profil de la relève agricole au Québec, 1997*, [Suzanne Dionne et autres], 1998, p. 68.

¹³⁰ Institut national de la santé publique du Québec. *Le portrait de..., op. cit.* p. 195.

féminin (36 %) que masculin (19 %), ce qui marque un écart presque aussi important que dans l'ensemble du Québec (39 % c. 21 %) ¹³¹.

Certains groupes de la population régionale sont plus vulnérables à la pauvreté. C'est notamment le cas des personnes résidant dans les territoires de CLSC ruraux puisque les Hautes-Laurentides (MRC Antoine-Labelle), les Trois-Vallées (MRC Les Laurentides) et Argenteuil affichent une proportion plus grande de personnes vivant dans un ménage à faible revenu ¹³². Également, près de la moitié des chefs de famille monoparentale de la région vivent dans un ménage à faible revenu (49,7 %) ce qui représente une part supérieure à celle de l'ensemble du Québec (47,5 %), un phénomène qui se manifeste avec plus d'acuité dans les territoires des CLSC des Trois-Vallées, d'Argenteuil, des Hautes-Laurentides et Arthur-Buies (MRC La Rivière-du-Nord et la partie nord de Mirabel). Enfin, 75,5 % des Laurentidiennes âgées vivant seules ne disposent que d'un faible revenu alors que le pourcentage observé pour l'ensemble du Québec se situe à 70,7 %. À ce chapitre, le territoire des Hautes-Laurentides se démarque considérablement avec un taux de pauvreté dans ce groupe de la population qui atteint 87,5 % ¹³³.

Par ailleurs, en octobre 2001 ¹³⁴, on dénombre dans la région 20 264 adultes prestataires de l'assistance-emploi (sécurité du revenu), dont 10 813 femmes. Les femmes y sont légèrement surreprésentées par rapport à la moyenne québécoise (52,4 % c. 51,3 %). Constituant 44 % des adultes prestataires de la région vivant seuls, elles sont un peu plus nombreuses dans cette situation que l'ensemble des Québécoises (42 %).

Si on considère le séjour consécutif des femmes à la sécurité du revenu, ce sont 30,2 % des prestataires laurentiennes qui reçoivent des prestations sans interruption depuis 120 mois ou plus (c. 31,2 % des Québécoises). La durée consécutive moyenne, qui s'établit à 89,8 mois pour les prestataires féminines laurentiennes, est légèrement inférieure à celle du Québec (92,9 mois) ¹³⁵. Par ailleurs, dans la région des Laurentides, 53 % des prestataires féminines ont reçu, depuis janvier 1975, des prestations cumulatives de 120 mois ou plus (c. 49 % des hommes et 50 % des Québécoises). Leur durée cumulative à l'aide sociale, de 142,2 mois, dépasse la moyenne féminine québécoise (138,7 mois) et celle des hommes de la région (132,3 mois). Pourtant, elles sont plus nombreuses que ceux-ci à détenir un diplôme d'études secondaires (18,1 % c. 15,9 %) ou collégiales (2,4 % c. 1,8 %) et à poursuivre des études (1,9 % c. 0,9 %) et leur niveau de scolarité se compare à celui des Québécoises. Comme les prestataires masculins de la région ou féminins du Québec, elles se répartissent principalement dans les groupes d'âge suivants : 24,7 % d'entre elles ont entre 35 et 44 ans, 23,2 % de 45 à 54 ans et 22,2 % ont 55 ans et plus.

¹³¹ Société d'habitation du Québec. *Les femmes et le logement. Un profil quantitatif de la situation résidentielle des femmes au Québec*, mai 2000, p. 26.

¹³² RRSS des Laurentides. *Principales caractéristiques régionales...*, *op. cit.*, p. 11.

¹³³ *Idem*, p. 12.

¹³⁴ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Système d'accès aux données ministérielles. *Statistiques mensuelles...*, *op. cit.*, mise à jour de janvier 2002.

¹³⁵ Ministère de la Solidarité sociale, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique. *Statistiques officielles sur les prestataires de l'assistance-emploi, ensemble de la province et région des Laurentides, période octobre 2001*, tableau 2 : Caractéristiques des adultes.

C'est dans les MRC les plus urbanisées qu'on note la plus forte surreprésentation des femmes parmi les prestataires de la sécurité du revenu : dans Thérèse-de-Blainville, elles constituent 59 % des bénéficiaires adultes, dans Mirabel, 55 %, dans Deux-Montagnes, 54 % et dans La Rivière-du-Nord, 53 %¹³⁶. Cette répartition confirme que les ménages à faible revenu ont une forte propension à s'installer en milieu urbain, où la proximité des services et la disponibilité de logements à prix modiques peuvent s'avérer déterminants¹³⁷.

Mentionnons par ailleurs qu'en raison de la concentration d'un centre de détention, de maisons de transition pour ex-détenus et d'importants services psychiatriques à Saint-Jérôme, des problèmes de prostitution et d'itinérance émergent dans cette ville. En raison de leur caractère marginal, voire clandestin, ces phénomènes ne peuvent être chiffrés, mais constituent une réalité pour plusieurs groupes communautaires qui tentent de venir en aide aux personnes qui en sont touchées.

Pour avoir une idée de la richesse disponible dans une région, il est aussi intéressant de se pencher sur le revenu global des personnes, qui comprend autant les salaires que les transferts gouvernementaux (assurance-vieillesse, assurance-emploi, assistance-emploi, prestations d'invalidité, etc.). Ainsi, constate-t-on, le revenu moyen des femmes de 15 ans et plus des Laurentides¹³⁸, qui se situait à 17 419 \$ en 1996, est très légèrement inférieur à celui du Québec (17 836 \$), alors que chez les hommes, les Laurentidiens disposent au contraire d'un revenu un peu supérieur à celui des Québécois (28 934 \$ c. 28 436 \$). Ce sont les MRC Thérèse-de-Blainville et Les Pays-d'en-Haut qui, à l'instar des revenus d'emploi, sont en meilleure position pour les revenus moyens totaux. Cependant, Antoine-Labelle arrive en queue de peloton, supplantant Les Laurentides qui détenait ce rang pour les revenus d'emploi.

On remarque aussi qu'un peu plus de femmes de la région que du Québec ne touchent aucun revenu (13,3 % c. 12,6 %), une proportion près de trois fois supérieure aux hommes (4,8 %). Cette situation, lourde de conséquences pour l'autonomie économique des femmes, est proportionnellement plus répandue dans Antoine-Labelle, mais aussi dans Mirabel, Thérèse-de-Blainville et Deux-Montagnes.

Parmi les femmes qui disposent d'un revenu, dans la région comme au Québec, près des deux tiers (65,8 %) touchent moins de 20 000 \$ par an, alors que c'est le cas de 41,3 % des hommes de la région (c. 44 % des Québécois). En effet, la plus forte proportion de femmes (36 %) touche moins de 9 999 \$ par année et ce, dans toutes les MRC, avec des pointes dans Antoine-Labelle et Les Pays-d'en-Haut. Ceci contraste avec les hommes dont la plus grande part (25,7 %) se retrouve chez ceux gagnant entre 20 000 \$ et 34 999 \$, suivie de près par la tranche de 35 000 \$ à 59 999 \$ (24,8 %). D'ailleurs, dans

¹³⁶ *Idem.*

¹³⁷ DRHC. *Indice de pauvreté des MRC de Laval-Laurentides-Lanaudière*, janvier 2001, adresse URL (consultée en janvier 2001) : <http://www.qc.hrhc-drhc.gc.ca/imt/francais/etudes/pauvrete/III.html>.

¹³⁸ Institut de la statistique du Québec. *Caractéristiques des ménages et des logements, Laurentides, Données comparatives 1996,1991,1986*, collection Les Régions, thème 5, juillet 2000, adresse URL (consultée en février 2002) : <http://www.stat.gouv.qc.ca>.

Thérèse-de-Blainville et Deux-Montagnes, c'est dans cette dernière catégorie de revenus qu'on retrouve les plus fortes proportions d'hommes.

Signalons enfin qu'à peine 1,3 % des femmes de la région touchent plus de 60 000 \$, soit une plus faible proportion que chez les Québécoises (1,8 %) et surtout que chez les Laurentidiens (8,2 %). La position des hommes de Thérèse-de-Blainville et des Pays-d'en-Haut est particulièrement avantageuse à ce chapitre.

TABEAU 12 — Revenu moyen total des 15 ans et plus par sexe et par tranche de revenu, ensemble du Québec, région des Laurentides et MRC, 1996

FEMMES	Sans revenus %	Moins de 9 999 \$ %	10 000 à 19 999 \$ %	20 000 à 34 999 %\$	35 000 à 59 999 %\$	60 000 \$ et plus %	Revenu moyen \$
Québec	12,6	35,7	30,2	21,5	11,0	1,8	17 836
Région	13,3	36,0	29,8	22,1	10,8	1,3	17 419
Deux- Montagnes	14,2	34,7	28,8	24,8	10,6	1,0	17 580
Thérèse-de- Blainville	14,6	31,4	26,4	25,6	14,3	2,3	20 101
Mirabel	15,2	38,4	28,0	23,4	9,5	0,7	16 341
La Rivière- du-Nord	12,0	38,5	30,4	20,7	9,7	0,8	16 234
Argenteuil	12,9	39,9	32,9	17,9	8,6	0,7	15 404
Les Pays- d'en-Haut	9,0	41,6	32,3	20,7	12,3	1,9	18 615
Les Laurentides	10,4	37,6	35,2	18,8	7,3	1,1	15 632
Antoine- Labelle	15,7	44,3	32,0	16,1	7,1	0,7	14 320
HOMMES							
Québec	5,3	23,9	20,1	24,7	23,0	8,3	28 436
Région	4,8	21,6	19,7	25,7	24,8	8,2	28 934
Deux- Montagnes	5,6	19,8	18,0	24,2	29,4	8,5	30 007
Thérèse-de- Blainville	5,3	17,3	15,4	24,0	30,0	13,4	35 021
Mirabel	4,6	17,9	18,6	29,4	28,5	5,5	28 476
La Rivière- du-Nord	4,0	23,9	20,8	26,3	22,9	6,2	26 378
Argenteuil	4,5	22,3	24,1	25,8	19,9	4,1	23 780
Les Pays- d'en-Haut	4,0	21,8	21,5	23,6	22,3	10,5	30 603
Les Laurentides	3,4	26,2	25,2	28,6	15,7	4,3	23 142
Antoine- Labelle	5,2	27,5	23,7	29,6	16,0	3,2	22 342

Source : Compilations effectuées par le CSF d'après ISQ. *Caractéristiques des ménages et des logements, Laurentides, Données comparatives 1996, 1991, 1986*, février 2002.

Bien que les indicateurs de nature économique soient indispensables pour mesurer la pauvreté, de plus en plus d'analystes soulignent qu'ils sont nettement insuffisants pour rendre compte de l'ampleur, de la complexité et de la multidimensionnalité de ce

phénomène. C'est en ce sens, par exemple, que le gouvernement du Canada¹³⁹ a élaboré un Indice de santé sociale (ISS) comportant 15 indicateurs : outre les gains hebdomadaires moyens et le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, l'ISS prend en considération la mortalité infantile, la violence envers les enfants et le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté, le suicide chez les adolescentes et adolescents, l'abus de drogues chez les jeunes et le décrochage scolaire, le chômage, la pauvreté chez les 65 ans et plus et les dépenses personnelles en matière de santé que les personnes âgées doivent engager, le taux d'homicides et de mortalité routière liée à la consommation d'alcool, l'accès à un logement à prix abordable et l'écart entre riches et pauvres.

Si, en autant que nous ayons pu obtenir l'information, nous abordons certaines de ces questions dans l'une ou l'autre des sections du document, la réalisation d'un véritable portrait de la pauvreté dans la région des Laurentides, et de la position des femmes face à ce phénomène, dépasse ce que nous étions en mesure d'accomplir dans le présent ouvrage. Il est cependant à souhaiter que les instances de la région qui s'engagent dans le plan stratégique régional et l'entente cadre à soutenir l'intégration et le développement des personnes, notamment en mettant en œuvre des stratégies concertées pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté¹⁴⁰, entreprennent les démarches nécessaires pour prendre la mesure la plus complète possible de la pauvreté en faisant ressortir comment les différentes composantes de ce phénomène s'amplifient du fait de leur interaction et du sexe des personnes touchées. À cet effet, le document préparé par le CRD¹⁴¹ à l'occasion des rencontres régionales sur les orientations et propositions d'action gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté constitue un bon point de départ qui ne demande qu'à être complété, notamment en y introduisant systématiquement des données ventilées selon le sexe.

1.6.6 Les services de soutien pour l'insertion socioéconomique des femmes

Plusieurs partenaires régionaux ont conscience des problèmes d'intégration et de maintien en emploi de la main-d'œuvre féminine et, surtout depuis l'adoption de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine*, ont mis en place des services pour répondre aux besoins spécifiques des femmes. Si la situation semble avoir évolué depuis que l'excellente analyse de la situation réalisée par le Réseau des femmes des Laurentides qualifiait les interventions spécifiques pour les femmes de « trop rares et parcellaires »¹⁴², il n'en demeure pas moins que ces initiatives, souvent intéressantes et prometteuses, mériteraient d'être étendues et systématisées.

¹³⁹ Développement des ressources humaines Canada, Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique. *Mesure du bien-être social : un indice de la santé sociale pour le Canada*, R-97-9F, [Satya Brink et Allen Zeeman], juin 1997.

¹⁴⁰ CRD des Laurentides. *Plan stratégique...*, *op. cit.*, p. 9 et 11 et Gouvernement du Québec et CRD des Laurentides. *Entente cadre...*, *op. cit.*, p. 24.

¹⁴¹ CRD des Laurentides. *Rencontres régionales – Lutte contre la pauvreté et l'exclusion*, s.d.

¹⁴² Réseau des femmes des Laurentides. *Le développement de l'employabilité de la main-d'œuvre féminine – Région des Laurentides*, [recherche et rédaction : Jocelyne Lavoie], 2001.

Emploi-Québec se préoccupe d'ailleurs de la question puisqu'il s'efforce de faire émerger tant au sein de son réseau que parmi les ressources externes en main-d'œuvre des projets spécifiques pour les femmes.

À cet effet, dans leur plan d'action 2001-2002¹⁴³, Emploi-Québec et le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) ont consacré l'une de leurs six orientations à l'intervention auprès des clientèles ayant des problématiques particulières, dont les femmes. Essentiellement, le document cible trois ordres de problèmes qui affectent davantage la main-d'œuvre féminine : les difficultés d'intégration socioprofessionnelle, notamment des femmes monoparentales prestataires de l'assistance-emploi, la concentration professionnelle féminine hors des secteurs scientifiques et techniques ainsi que les freins financiers à l'entrepreneuriat féminin.

Pour faire face à ces difficultés, Emploi-Québec se propose de mettre en œuvre la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine*, d'améliorer l'information sur le marché du travail et d'encourager la diversification des choix professionnels des femmes, ainsi que de collaborer aux travaux du comité sur la condition féminine de la Conférence administrative régionale (CAR).

Déjà, plusieurs étapes ont été franchies pour réaliser ces engagements. Un plan de travail au regard de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine*, adapté à la situation des femmes de la région, a été élaboré et des efforts ont été consacrés à l'information et à la formation du personnel du réseau d'Emploi-Québec et des ressources externes sur la *Stratégie* et sur la réalité des Laurentiennes sur le marché du travail. En outre, le CRPMT s'est doté d'un comité avisé, *Femmes au travail*, pour l'appuyer dans les travaux relatifs à cette question. Emploi-Québec entend aussi intensifier sa production de données différenciées. Le CSF appuie évidemment une telle démarche qui devrait viser d'avoir une vue exhaustive des problèmes que rencontrent les femmes pour intégrer le marché du travail et se maintenir en emploi, d'élargir le bassin des femmes à qui les mesures s'adressent et de rendre encore plus précises les stratégies pour les joindre.

Par ailleurs, de nombreux projets visant à tenir compte de la spécificité des femmes et à répondre à leurs besoins particuliers sont en cours ou en élaboration dans la région¹⁴⁴.

Ainsi, les CLE de Saint-Jérôme, de Mont-Laurier, de Sainte-Thérèse et de Saint-Eustache ont adopté l'approche « *Ma place au soleil* », un programme conçu et initié par l'Agence de la sécurité du revenu et développé avec la collaboration d'Emploi-Québec. Au cours de l'exercice 2002-2003, la direction régionale de la Sécurité du revenu souhaite implanter d'autres projets « *Ma place au soleil* » dans les parties du territoire où le bassin de clientes potentielles le permettra¹⁴⁵. Précisons qu'il s'agit d'une aide sur mesure qui

¹⁴³ Emploi-Québec et CRPMT des Laurentides. *Plan d'action...*, op. cit., p. 47.

¹⁴⁴ Sauf avis contraire, les informations concernant les activités des CLE proviennent d'un bilan réalisé, en date du 3 mai 2002, par M^{me} Josée Desjardins de la direction régionale d'Emploi-Québec des Laurentides et celles relatant les interventions des commissions scolaires et d'organismes communautaires proviennent de la recherche du RFL citée précédemment.

¹⁴⁵ Informations fournies par M^{me} Sylvie Bourassa, coordonnatrice de « *Ma place au soleil* », ministère de la Solidarité sociale, le 5 mars 2001 et actualisées par M^{me} Johanne Marcotte, conseillère aux

s'adresse aux mères de moins de 25 ans pour leur permettre de poursuivre une formation qualifiante dans un métier en demande et bien rémunéré leur permettant de sortir de la sécurité du revenu, tout en les soutenant dans leur adaptation à leurs nouvelles responsabilités familiales. Cette approche repose sur la mobilisation et la collaboration d'une équipe multidisciplinaire provenant, en plus du CLE, de la commission scolaire, des centres à la petite enfance, du CLSC et d'organismes communautaires.

En plus de cette mesure, le CLE de Saint-Jérôme soutient le *Programme d'insertion en emploi pour cheffes de familles monoparentales* offert par le Centre d'intégration en emploi (CIE) Laurentides et le projet *École-Entreprise*, initié par l'organisme d'aide à la main-d'œuvre Cap Emploi et la Commission scolaire Rivière-du-Nord. Tout en s'adressant autant aux hommes qu'aux femmes, le projet *École-Entreprise* se montre sensible aux obstacles nuisant à l'intégration des femmes en emploi et, de ce fait, a collaboré à la mise sur pied d'un service de garde et d'un service de transport à l'intention des personnes participant aux formations offertes dans ce cadre.

Pour sa part, la Commission scolaire des Laurentides, avec la collaboration des CLE de Sainte-Agathe et de Sainte-Adèle, propose aux femmes, depuis déjà plusieurs années, un programme d'intégration socioprofessionnelle appelé *Transition Travail* d'une durée de 15 semaines alors que la Commission scolaire Pierre-Neveu propose, depuis 1993, le programme *Option-Travail Femmes*, d'une durée équivalente. Avec la collaboration du CLE de Mont-Laurier, cette commission scolaire a aussi mis en œuvre un service d'intégration socioprofessionnelle (SIS) pour les femmes. Quant à la Commission scolaire de Saint-Jérôme, c'est par son association au projet « *Ma place au soleil* » qu'elle est engagée dans le développement de l'employabilité des jeunes mères monoparentales.

Trois CLE, Lachute, Sainte-Thérèse et Mirabel, ont développé un projet de formation préparatoire à l'emploi adapté aux femmes, celui de Lachute étant plus spécialement axé sur les métiers non traditionnels. En outre, ce CLE entend réaliser un répertoire des services offerts aux femmes monoparentales et aux femmes démunies afin de favoriser leur intégration au marché du travail.

Alors que les CLE de Saint-Jérôme et de Lachute ont offert une formation réservée aux femmes dans un métier traditionnellement masculin, le CLE Saint-Eustache est engagé dans un projet visant la sensibilisation des femmes à ces métiers.

Mentionnons aussi la préoccupation du groupe d'employabilité Action Groulx à Sainte-Thérèse qui, tout en desservant une clientèle mixte, s'efforce d'intégrer, avec la collaboration d'Emploi-Québec, le plus grand nombre possible de femmes à des formations dans les secteurs traditionnellement masculins. La mission et les nombreux autres mandats de cet organisme limitent cependant son offre de services dans ce domaine. Deux autres organismes seraient intéressés à développer des services en non-

programmes à la direction régionale de la Sécurité du revenu des Laurentides, lors d'une rencontre de consultation le 15 avril 2002.

traditionnel : le Centre d'intégration en emploi (CIE) Laurentides, à Saint-Jérôme et Défi-Emploi Antoine-Labelle, à Mont-Laurier¹⁴⁶.

La région ne compte aucun groupe de femmes spécialisé en développement de la main-d'œuvre féminine qui pourrait colliger l'information sur la main-d'œuvre féminine, agir comme catalyseur de projets spécifiques et assurer la concertation sur cette question. Plutôt, Emploi-Québec a choisi d'assurer le *leadership* en matière de collecte et d'analyse de l'information sur la main-d'œuvre féminine et de s'efforcer de faire intégrer la préoccupation à l'égard de la main-d'œuvre féminine par l'ensemble des ressources intervenant dans le domaine.

Emploi-Québec a aussi contribué à la mise sur pied d'un mécanisme de concertation sous-régional en avril 2001 à Sainte-Thérèse: la table Employabilité Femmes des Basses-Laurentides, qui regroupe des représentantes d'organismes communautaires et gouvernementaux intéressés par l'employabilité des Laurentiennes, se préoccupe de toutes les questions relatives à l'emploi féminin, dont l'accès aux métiers traditionnellement masculins ou aux secteurs d'avenir et l'entrepreneuriat. Ce regroupement souhaite favoriser l'adaptation des services d'aide à l'emploi du territoire à la réalité féminine, susciter, au besoin, l'émergence de nouveaux services et évaluer la pertinence de mettre sur pied une ressource communautaire régionale vouée à la question de l'intégration des femmes au marché du travail.

La consultation des données sur la participation aux mesures actives d'Emploi-Québec¹⁴⁷ nous apprend que, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001, dans la région des Laurentides, les femmes ont pris part à 12 316 mesures et les hommes à 11 209. Les femmes ont donc participé à 52,4 % des mesures¹⁴⁸. Si *grosso modo*, la répartition de femmes et des hommes dans les diverses mesures s'apparente, quelques différences méritent d'être mises en lumière. Ainsi, les trois mesures les plus fréquentées tant par les participantes que par les participants sont, dans l'ordre, les *activités d'aide à l'emploi*, les *services d'aide à l'emploi* et les *mesures de formation*. Cependant, on note une surreprésentation féminine dans la mesure *insertion sociale* (57,1 %), dans les *services d'aide à l'emploi* (56,7 %) et dans les *mesures de formation* (55,3 %). Les femmes, monoparentales ou pas, comme les hommes qui poursuivent une formation se retrouvent surtout en formation secondaire professionnelle (44,4 % des femmes en formation), suivie, loin derrière par la

¹⁴⁶ Réseau des femmes des Laurentides. *L'accès des femmes...*, op. cit., p. 55.

¹⁴⁷ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique. *Statistiques sur les individus participant aux mesures actives d'Emploi-Québec Laurentides. Données officielles pour la période du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001*, 30 juillet 2001.

¹⁴⁸ Emploi-Québec classe les mesures actives en quatre grands groupes : l'axe *préparation pour l'emploi* propose des mesures préalables à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi; l'axe *insertion en emploi* regroupe les mesures destinées à aplanir les obstacles à l'emploi que rencontrent les personnes en vue de favoriser leur insertion ou leur réinsertion durable; l'axe *création d'emplois* apporte un soutien financier, technique et conseil aux initiatives visant la création d'emplois; les *mesures dites « hors axes »* comprennent toutes les activités d'aide à l'emploi (sessions de groupe, *counselling* et évaluation, suivi personnalisé, etc.), le *Fonds de lutte contre la pauvreté pour la réinsertion sociale* ainsi que la mesure *Insertion sociale (Extra)* qui vise l'insertion sociale et le développement d'attitudes, de comportements et d'habiletés pour des personnes qui ont besoin d'une plus longue période de préparation pour intégrer le marché du travail.

formation générale secondaire (11,8 %) et la formation collégiale technique (11,4 %). Si les femmes sont majoritaires dans chacun de ces types de formation, c'est au collégial technique que leur surreprésentation est la plus marquée (55,1 %).

Par contre, les femmes sont sous-représentées dans les mesures *soutien à l'emploi autonome* (45,2 %) et le *supplément de retour au travail* (44,2 %).

Mentionnons que, parmi les participants aux mesures actives pendant cette période, 1 635 soit 15,3 % étaient à la tête d'une famille monoparentale.

Enfin, on se rappellera que l'entente cadre¹⁴⁹ contient deux objectifs concernant nommément le développement de la main-d'œuvre féminine : l'un vise une augmentation significative des filles qui optent pour un métier non traditionnel, notamment dans le secteur des nouvelles technologies, l'autre entend soutenir l'entrepreneuriat féminin.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que l'intégration professionnelle est d'abord le produit de l'insertion sociale. Or, on ne peut certainement pas considérer que ce préalable est acquis pour toutes les Laurentiennes, particulièrement celles qui souffrent de pauvreté, d'isolement, de détresse psychologique ou de toxicomanie ou pour celles qui subissent les conséquences de la violence sexuelle. Sans « passerelles » pour les préparer au travail, il est illusoire de pousser ces femmes vers l'emploi. Par ailleurs, on peut douter que le marché du travail soit en mesure d'absorber, dans l'immédiat et dans toutes les MRC, l'ensemble de la main-d'œuvre disponible. C'est pourquoi, tout en reconnaissant l'importance de la participation des femmes au marché du travail pour l'atteinte de leur autonomie économique, on ne peut restreindre l'intégration socioéconomique au seul fait de détenir un emploi. Il importe d'élargir cette notion pour inclure la participation au développement des collectivités, que ce soit par l'entremise de ressources communautaires d'accompagnement, d'aide ou de soins, de défense des droits, d'éducation populaire ou de protection de l'environnement, puisqu'elle amène l'acquisition de compétences qui contribuent à l'insertion.

À cet effet, on doit souligner l'apport essentiel des centres de femmes et d'autres regroupements féministes : par leur action reposant sur une approche globale, ils contribuent notamment à briser l'isolement des femmes, prévenir ou combattre des problèmes de santé mentale, améliorer l'estime de soi et transformer les rôles sociaux, toutes des conditions favorisant l'intégration socioprofessionnelle.

Mentionnons par ailleurs que, depuis 1997, un protocole d'entente a été établi entre l'ensemble des CLE et des CLSC de la région pour offrir des services d'accompagnement psychosocial aux jeunes, aux femmes ou à toute autre personne de la clientèle des CLE en situation de détresse psychosociale. Ce service a permis, en 2000-2001, à 504 personnes, dont 308 femmes (60 %) d'obtenir des services de cette nature¹⁵⁰.

¹⁴⁹ Gouvernement du Québec et CRD des Laurentides. *Entente cadre...*, *op. cit.*, p. 24 et 30.

¹⁵⁰ Informations fournies par M^{me} Johanne Marcotte, conseillère aux programmes à la direction régionale de la Sécurité du revenu des Laurentides, le 1^{er} mai 2002.

On ne doit pas non plus minimiser le poids que représentent pour les femmes, et en particulier pour les chefs de famille, les responsabilités familiales à l'égard des enfants et, de façon de plus en plus répandue, de parents en perte d'autonomie. Combinée à d'autres difficultés, cette charge peut freiner la participation des femmes au marché du travail, sinon constituer un obstacle insurmontable à leur insertion socioprofessionnelle, leur maintien en emploi ou leur accès à la formation. Les mères seules aptes au travail ont la garde exclusive de leurs enfants dans la quasi totalité des cas, la garde partagée ne touchant que 2 % des familles monoparentales; elles sont donc confrontées à plusieurs difficultés que rencontrent beaucoup plus rarement les pères¹⁵¹.

Le taux élevé d'activité des Laurentiennes, combiné à la croissance démographique fulgurante de la région des Laurentides, exerce de fortes pressions pour la mise en place de ressources en matière de garde à l'enfance. En effet, dans toutes les MRC, à l'exception de Antoine-Labelle et Argenteuil, le taux d'activité des femmes ayant des enfants à la maison dépasse la moyenne du Québec (65 %). La participation des mères au marché du travail est particulièrement élevée dans Thérèse-de-Blainville (71,2 %), les Pays-d'en-Haut (70,1 %) ainsi que Deux-Montagnes et Les Laurentides (68,7 %)¹⁵².

Pour assurer le développement de ces services, le CRD a signé une entente spécifique sur la question avec le ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE), Emploi-Québec et le ministère des Régions en novembre 1999.

Selon les données du MFE¹⁵³, au 10 avril 2002, la région disposait de 3 616 places en installation et garderie, dont 1 098 en garderies privées, et de 4 396 places en milieu familial pour accueillir les enfants des Laurentides. Si on ajoute les places en développement autorisées par le MFE, on atteint 5 427 places en installation et garderie, dont 1 107 en garderies privées, et 5 040 places en milieu familial.

Par rapport aux places requises estimées par le MFE au 30 mars 2002, il y aurait dans la région un déficit de 223 places en garderie et en installation (3,9 %) et de 2 574 places en milieu familial (33,8 %). C'est dans Thérèse-de-Blainville et Deux-Montagnes que le manque de places, en garderie comme en milieu familial, est de loin le plus aigu.

Plusieurs centres de femmes de la région offrent des services de « répit-garderie » à raison de deux demi-journées par semaine ou d'une journée par mois. Selon ces ressources, si elles bénéficiaient d'une subvention de base pour consolider ce service, elles pourraient contribuer à désengorger les services de garde en offrant une solution de rechange aux parents qui ne souhaitent pas faire garder leurs enfants sur une base régulière¹⁵⁴.

¹⁵¹ Conseil du statut de la femme. *Mémoire sur le document de consultation intitulé « Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi — la réforme de la sécurité du revenu »*, [recherche et rédaction : Francine Lepage et Chantal Martel], 1997, p. 23.

¹⁵² ISQ. *Travail...*, *op. cit.*, tableau 3, p. 154, 155 et 159, adresse URL (consultée en février 2002) : <http://www.stat.gouv.qc.ca>.

¹⁵³ Informations fournies par M. Marc Delmelle, conseiller développement et concertation au ministère de la Famille et de l'Enfance, le 1^{er} mai 2002.

¹⁵⁴ Informations recueillies auprès de représentantes des centres de femmes de la région lors de la rencontre de consultation du 15 avril 2002.

Par ailleurs, on dénombre en 1999-2000, 92 services de garde en milieu scolaire, comparativement à 76 l'année précédente, l'augmentation des places ayant été rendue nécessaire par l'accroissement de la population utilisant ces services et par la politique familiale du gouvernement¹⁵⁵.

Mentionnons enfin l'existence d'un projet pilote de garderie en milieu agricole dans Argenteuil, au CPE Le rêve de Caillette, qui n'a cependant pas été poursuivi après la première année d'expérimentation faute d'un achalandage suffisant. Toutefois, à la suite de cet essai, la garderie a maintenu un horaire élargi puisqu'elle accueille dorénavant les enfants de 6 h 30 à 18 h 30.

L'intégration socioprofessionnelle et la participation sociale des femmes dépendent aussi fortement de leur capacité à se déplacer sur le territoire. D'autant plus que dans la région des Laurentides, davantage qu'ailleurs au Québec, les travailleuses et les travailleurs occupent un emploi en dehors de la municipalité et même de la MRC où ils résident. Ainsi, alors qu'au Québec, 69,7 % des personnes résident et travaillent dans la même municipalité ou la même MRC, cette proportion n'est que de 43,4 % de la population laurentienne¹⁵⁶. Même si les femmes ont plus tendance à rechercher un emploi à proximité de leur lieu de résidence, notamment pour mieux concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles, les Laurentiennes sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses que les Québécoises à travailler dans leur municipalité ou leur MRC de résidence (47,8 % c. 72,3 %). On comprendra qu'en l'absence d'un permis de conduire et d'un véhicule automobile, une situation plus fréquente chez les femmes pour des raisons culturelles et économiques qui leur sont propres, les difficultés de mobilité constituent un obstacle majeur, sinon insurmontable, pour l'accès au travail et le maintien en emploi en raison de la déficience du transport collectif.

Un consensus s'est d'ailleurs dégagé lors des consultations sur le plan de transport régional quant à la nécessité d'améliorer le transport collectif tant intrarégional, notamment dans l'axe est-ouest, qu'entre la région et l'île de Montréal, particulièrement le lien Saint-Jérôme-centre-ville de Montréal¹⁵⁷.

Les partenaires régionaux se sont d'ailleurs engagés dans le PSR et l'entente cadre à « réaliser l'implantation de services de transports collectifs adaptés aux réalités des divers milieux de la région qui permettent un meilleur accès à l'emploi, à la formation, aux services, etc. ». Plus précisément, ils comptent faire de la région des Laurentides une région pilote pour expérimenter diverses solutions alternatives de transport collectif pour desservir principalement les populations isolées qui disposent de peu de moyens. Aussi, ils entendent intensifier le soutien et la promotion des trains de banlieue et améliorer leur service afin de baisser significativement la pression de l'automobile sur les infrastructures routières au nord de Montréal¹⁵⁸.

¹⁵⁵ Informations fournies par M^{me} Sylvie Durocher de la direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière du ministère de l'Éducation à Mme Lise Julien du CSF, le 11 janvier 2002.

¹⁵⁶ ISQ. *Travail, scolarité, mobilité, région des Laurentides...*, op. cit., tableau 4, p. 171.

¹⁵⁷ CRD des Laurentides. *Plan stratégique...*, op. cit., 14.

¹⁵⁸ Gouvernement du Québec et CRD des Laurentides. *Entente cadre...*, op. cit., p. 28.

Actuellement, le transport en commun est très inégalement développé d'une MRC à l'autre et favorise généralement plus les déplacements vers Montréal que la circulation est-ouest et les communications intrarégionales. Ainsi, il n'existe aucun service de transport en commun dans les MRC Argenteuil, Antoine-Labelle et Les-Pays-d'en-Haut. Dans la MRC Les Laurentides, le ministère des Transports (MTQ) n'accorde pas de subvention pour le transport en commun, la densité de la population étant insuffisante selon les critères du MTQ, mais la municipalité et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant ont mis sur pied un service pour faciliter les déplacements des personnes qui travaillent dans ce secteur. Dans la Rivière-du-Nord, seule la ville de Saint-Jérôme dispose d'un service de transport en commun. Cependant, à la suite de l'intégration de municipalités environnantes, le plan de transport sera revu et permettra notamment d'étendre le transport en commun à Bellefeuille qui ne dispose actuellement pas d'un tel service. Si Mirabel est desservie par le transport en commun le long de la route 117, aucun service n'est disponible dans l'axe est-ouest. Enfin, dans Thérèse-de-Blainville et Deux-Montagnes, toutes les municipalités disposent d'un service de transport en commun à l'exception d'Oka et de Saint-Placide¹⁵⁹.

En ce qui concerne le transport adapté, toutes les municipalités des MRC Thérèse-de-Blainville, Deux-Montagnes, Les Laurentides et Argenteuil sont desservies. Dans Les Pays-d'en-Haut, une seule municipalité ne bénéficie pas de ce service, mais des discussions sont en cours pour assurer sa desserte. Si seul le grand Saint-Jérôme dispose d'un tel service dans La Rivière-du-Nord, les échanges vont bon train pour étendre le service. Par contre, dans Antoine-Labelle, seulement cinq municipalités ont accès au transport adapté ce qui n'est le cas d'aucune dans Mirabel où, cependant, des discussions sont entreprises pour corriger la situation¹⁶⁰.

À ce jour, le ministère des Transports (MTQ) a consenti à subventionner deux projets de transport collectif dans la région. Ainsi, un projet conjoint pour les MRC Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides a démarré grâce à l'étroite collaboration du Transport adapté des Laurentides (Mont-Tremblant) et au partenariat des MRC, des CLSC et des CLE. Il s'agit d'une recherche-action dont devrait découler la connaissance nécessaire pour établir des circuits de transport correspondant aux besoins de la population de ces territoires. Un projet de même nature a été accepté pour Argenteuil¹⁶¹.

Par ailleurs, le CLSC Arthur-Buies, ayant noté lors de diverses consultations dans la MRC La-Rivière-du-Nord que le manque de transport était fréquemment évoqué, a décidé de prioriser ce dossier par son volet action communautaire. Une étude exploratoire a ainsi été menée, en 2001, auprès de différentes personnes concernées par la question, avec la collaboration du centre de femmes Les Unes et Les Autres, d'Emploi-Québec, du Carrefour Jeunesse Emploi et de Grands-parents Tendresse. Il en ressort qu'une étude des besoins de la population devrait être réalisée et, le cas échéant, un comité de suivi devrait

¹⁵⁹ Informations fournies par M. Guy Loiselle, analyste au ministère des Transports du Québec, le 17 avril 2002.

¹⁶⁰ *Idem*.

¹⁶¹ Informations fournies par M. Guy Loiselle, analyste au ministère des Transports du Québec à M^{me} Lise Julien, responsable du bureau du CSF de Laurentides-Lanaudière le 11 mars 2002.

évaluer et mettre en application les actions qui s'imposent¹⁶². Ce dossier demeure actif au CLSC.

Par ailleurs, une coopérative de solidarité en transport collectif, Kangourou, a été inaugurée en octobre 2001 à Saint-Jérôme. En collaboration avec les municipalités de Sainte-Sophie et de Wentworth-Nord, Kangourou met sur pied deux projets pilotes de covoiturage sur ces territoires. La coopérative souhaite offrir des services de covoiturage conventionnel (planifié) ou communautaire pour le milieu rural ou semi-rural des MRC Les Laurentides, Les Pays-d'en-Haut et La Rivière-du-Nord¹⁶³.

Dans Prévost (La Rivière-du-Nord), un service de transport collectif par taxi a été mis sur pied alors qu'un projet de covoiturage, Écono-Stop, est en voie de démarrer dans Antoine-Labelle¹⁶⁴.

On peut espérer que le budget de 10 millions \$ voué au transport annoncé dans la politique de ruralité serve à la consolidation de ces initiatives.

Enfin, la rareté de logements, notamment de logements sociaux, alourdit aussi les difficultés des femmes défavorisées. Pour donner une idée de l'ampleur du problème, mentionnons que, en octobre 2001¹⁶⁵, le taux d'inoccupation des logements locatifs atteignait le seuil critique de 0,1 % dans les MRC Deux-Montagnes et Mirabel, de 0,5 % dans Thérèse-de-Blainville et de 0,9 % dans Bellefeuille, Lafontaine, Saint-Antoine et Saint-Jérôme.

En ce qui concerne les logements sociaux, le Réseau des femmes des Laurentides a réalisé un inventaire des ressources disponibles dans la région¹⁶⁶. Il nous apprend que la région compte : 9 coopératives, totalisant 225 unités et dont la liste d'attente s'établit à 46 ménages; 21 organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation (logements permanents sans services spécialisés) disposant de 1 049 unités qui accueillent en majorité des femmes, souvent âgées de 55 ans ou plus, et détenant pour la plupart une liste d'attente qui totalise plus de 320 noms, principalement dans les municipalités Saint-Sauveur-des-Monts, Sainte-Agathe et Sainte-Anne-des-Plaines; 35 offices municipaux d'habitation (OMH) offrant 2 411 unités en HLM ou sur le marché privé (logement subventionné) et qui disposent majoritairement de listes d'attente qui contiennent plus de 820 noms, les demandes provenant principalement de Saint-Jérôme (200), Saint-Eustache (149), Blainville (80) et Sainte-Thérèse (75).

¹⁶² CLSC Arthur-Buies. *Pour l'amélioration de l'accessibilité au transport collectif sur le territoire de la MRC de La Rivière-du-Nord—Synthèse des résultats d'entrevues*, [Julie Ranger et autres], juin 2001.

¹⁶³ ROCL. *ROCL Communications communautaire – Journal du Regroupement des organismes communautaires des Laurentides*, volume 8, numéro 2, décembre 2001, p. 14.

¹⁶⁴ Informations fournies par M. Guy Loiselle..., *op. cit.*, le 16 avril 2002.

¹⁶⁵ Informations tirées du rapport sur les logements locatifs de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) d'octobre 2001, fournies par Mme Francine Fournier, agente de relation et de développement communautaire à la SHQ, le 19 avril 2002.

¹⁶⁶ Réseau des femmes des Laurentides. Tableaux sur les coopératives d'habitation, les OSBL d'habitation et les HLM réalisés par Isabel Larose, 11 décembre 2001.

Il importe de préciser que, selon la SHQ¹⁶⁷, la région des Laurentides ne tire pas totalement profit du programme AccèsLogis, qui permet à des coopératives d'habitation, des OSBL ou des OMH de réaliser par l'achat-rénovation des logements sociaux et de les offrir en location à des ménages à revenu faible ou modeste. En effet, la répartition territoriale de ce programme autorisait la région à réaliser 50 nouvelles unités par année en 1997, 1998 et 1999. Or, au cours de ces trois années, seulement trois projets totalisant 76 unités ont été engagés dans la région. Malheureusement pour la population régionale, les unités attribuées aux Laurentides et non réalisées ont été réparties par la SHQ entre les autres régions du Québec. Selon le Groupe de ressources techniques des Laurentides, Réseau 2000+, le développement de logements à coût abordable est principalement freiné par la réticence de certaines municipalités à s'engager financièrement dans des projets d'habitation sociale et par leur manque de sensibilisation aux problèmes de logements vécus par la population laurentienne.

Cette situation de manque de logements abordables conduit à ce que, dans les Laurentides comme au Québec, une proportion beaucoup plus importante de femmes que d'hommes doive consacrer une part prohibitive de ses revenus à se loger. Le tableau qui suit en fournit la preuve pour les cinq villes de la région examinées par le FRAPRU à partir des données du recensement de 1996. La situation des femmes de Saint-Jérôme et de Saint-Eustache apparaît particulièrement critique puisque non seulement au-delà de la moitié des femmes chefs de famille consacrent 30 % ou plus de leur revenu pour se loger, mais dans environ le tiers des cas, c'est la moitié ou plus de leurs ressources qu'elles doivent affecter au loyer.

TABLEAU 13 — Répartition des ménages locataires suivant le pourcentage du revenu consacré à se loger et le sexe du principal soutien financier dans l'ensemble du Québec et quelques villes de la région des Laurentides, 1995

Ville	Femmes 30 % et plus	Femmes 50 % et plus	Hommes 30 % et plus
Le Québec	49,0	25,3	36,1
Saint-Jérôme	59,8	33,1	42,5
Saint-Eustache	54,7	31,4	34,9
Sainte-Thérèse	49,6	26,8	34,0
Blainville	47,6	29,1	22,8
Boisbriand	42,7	19,6	33,2

Source : FRAPRU. Dossier *Femmes et logement* à partir des données du Recensement de 1996

Conscients et préoccupés des problèmes de logement des Laurentidiennes, deux regroupements de femmes de la région se sont engagés dans des projets pour améliorer la

¹⁶⁷ SHQ. *Avis ministériel sur le Plan stratégique régional 2000-2005- Région des Laurentides*, janvier 2001.

situation. Le centre de femmes Les Unes et Les Autres de Saint-Jérôme entend mettre à la disposition des femmes des Laurentides, à titre de projet pilote, des unités de logement où sont également disponibles des services de soutien social et d'aide à l'emploi. S'adressant à des femmes qui connaissent de très sérieux problèmes d'hébergement, ce projet vise à éviter que celles-ci ne se retrouvent à la rue et à contribuer à leur insertion socioprofessionnelle.

Pour sa part, le Réseau des femmes des Laurentides (RFL) a conçu une intervention à trois volets. Après avoir documenté les besoins des femmes en matière de logements sociaux, cet organisme veut tenter de susciter l'émergence de projets dans les MRC où les lacunes sont les plus marquées. Un projet est d'ailleurs en cours avec le centre Rayons de Femmes Thérèse-de-Blainville. Par ailleurs, le RFL entend réunir les conditions favorables à la création, dans le nord de la région, d'une ressource d'hébergement alternative et communautaire pour les femmes ayant des problèmes de santé mentale ainsi que d'une coopérative de logement pour ménages à revenus modestes qui accueillerait, en priorité, les femmes chefs de famille monoparentale et leurs enfants.

1.7 La scolarité

1.7.1 La scolarisation

Selon le tableau qui suit, le profil de scolarisation des Laurentiennes et des Laurentiens est assez semblable, sauf en ce qui concerne la détention d'un grade universitaire où les hommes démontrent une avance, une tendance qui est cependant en voie de s'inverser.

Par ailleurs, en comparant les données régionales avec celles du Québec, on constate que les hommes et les femmes de la région sont un peu moins scolarisés. En effet, dans les Laurentides, plus de personnes n'ont pas poursuivi d'études au-delà du secondaire et, inversement, elles ont moins fréquenté l'université ou obtenu un grade universitaire.

TABEAU 14 — Répartition de la population de 15 ans et plus selon le sexe et le niveau de scolarité, région des Laurentides et ensemble du Québec, 1996

	Femmes %	Hommes %	Taux de féminité
Laurentides	100,0	100,0	50,4
Moins d'une 9 ^e année	17,7	17,3	51,3
9 à 13 ans sans diplôme ou certificat	19,6	20,6	49,4
9 à 13 ans avec diplôme ou certificat*	24,7	23,9	51,4
Cégep et autres études post-secondaires non universitaires	22,9	22,4	51,3
Études universitaires sans diplôme	7,2	6,8	52,0
Grade universitaire**	7,9	9,0	47,1
Le Québec	100,0	100,0	51,4
Moins d'une 9 ^e année	18,9	17,2	53,8
9 à 13 ans sans diplôme ou certificat	16,8	18,0	49,7
9 à 13 ans avec diplôme ou certificat*	22,6	21,3	52,8
Cégep et autres études post-secondaires non universitaires	22,2	22,4	51,2
Études universitaires sans diplôme	8,3	7,6	53,5
Grade universitaire**	11,1	13,4	46,7

*: Incluant les certificats ou diplômes d'écoles de métiers

** : Au moins un baccalauréat

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilation effectuée par le CSF.

En examinant les taux de chômage régionaux en relation avec les études¹⁶⁸, Emploi-Québec a clairement établi que la poursuite des études influence considérablement l'intégration et le maintien en emploi. Ainsi, alors que, en 1996, la proportion de chômeuses parmi les femmes ayant fréquenté l'école moins de 9 ans s'élevait à 20,8 %, cette part diminuait à 13,6 % chez celles ayant poursuivi des études secondaires, à 10,4 % pour des études collégiales et à 5,1 % pour des études universitaires. Soulignons en outre que le fait de détenir un diplôme diminue aussi les probabilités de chômage. Par exemple, si, dans la région, les personnes ayant une formation secondaire ont un taux de chômage moyen de 14,1 %, cette part s'élève à 18,2 % pour celles qui n'ont pas de diplôme mais s'abaisse à 11,5 % pour les diplômées. Cet effet se vérifie pour tous les ordres d'enseignement.

L'observation des taux de diplomation du secondaire au tableau 15 nous indique que, quelle que soit la cohorte, la performance régionale est toujours inférieure de plusieurs points à la moyenne québécoise et ce, dans toutes les commissions scolaires de la région des Laurentides et tant chez les filles que chez les garçons. En effet, pour les années présentées, les plus importants écarts entre les taux de diplomation des garçons des commissions scolaires des Laurentides et de l'ensemble du Québec varient entre –

¹⁶⁸ Emploi-Québec, Direction régionale des Laurentides. *Le marché du travail...*, op. cit., p. 80.

18,1 points (en 1993) et -13 points (en 1995), alors que chez les filles, ils oscillent entre -12,6 points (en 1996) et -9,9 points (en 1993).

Ces informations indiquent que l'absence de diplôme, quoique moins répandue chez les filles, est tout de même loin de les épargner et qu'elles s'en tirent moins bien à ce chapitre que leurs homologues du Québec. On doit donc souhaiter que les interventions que se propose d'entreprendre la région pour corriger la situation, dont l'entente spécifique sur la réussite éducative et les travaux de la Table de concertation sur la sous-scolarisation de la main-d'œuvre mise sur pied dans Argenteuil, prennent ce fait en considération.

TABLEAU 15 — Taux de diplomation du secondaire selon la cohorte¹⁶⁹ et le sexe, ensemble du Québec et commissions scolaires des Laurentides

Territoire	1993		1994		1995		1996	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Ens. du Québec	65,0	79,9	64,9	79,6	61,4	77,3	53,3	69,3
Ens. des Laurentides	52,8	72,6	53,6	71,2	49,5	68,2	40,0	59,6
Seigneurie-des-Mille-Îles	53,0	74,8	53,3	72,3	48,4	68,7	40,6	58,7
Rivière-du-Nord	46,9	70,7	48,4	69,4	49,5	65,3	39,2	60,3
Pierre-Neveu	59,2	70,9	64,5	74,8	55,3	69,3	39,0	56,7
Des Laurentides	58,1	70,0	58,3	68,6	49,7	71,5	39,9	63,7

Source : Ministère de l'Éducation, Direction de la sanction des études. *Résultats aux épreuves uniques de juin 2001 par commission scolaire et par école pour les secteurs public et privé et diplomation par commission scolaire*, tableau 9, p. 85 et 87.

Par ailleurs, l'examen de la fréquentation universitaire par MRC révèle d'importantes disparités. Comme on pouvait s'y attendre, les étudiantes, comme les étudiants, proviennent majoritairement des MRC les plus peuplées et les plus urbanisées, soit Thérèse-de-Blainville (35,7 %), Deux-Montagnes (19,6 %) et La Rivière-du-Nord (19 %). C'est dans Argenteuil (3,4 %) et dans Mirabel (3,5 %) qu'on remarque les plus faibles proportions d'inscriptions universitaires et ce, chez les deux sexes. La part des femmes de Thérèse-de-Blainville parmi les inscriptions féminines régionales dépasse, et de loin, leur poids démographique puisqu'elles constituent 27,6 % de la population féminine des Laurentides. À l'inverse, c'est dans Argenteuil (3,4 % c. 6,6 %) et Mirabel (3,5 % c. 5,2 %) qu'on observe les plus importants écarts négatifs entre la proportion des inscriptions féminines et l'importance démographique relative des femmes de ces MRC.

¹⁶⁹ Compte tenu des années de référence, les données de 1993 et 1994 concernent des cohortes de 7 ans, alors qu'en 1995, il s'agit de cohortes de 6 ans et, en 1996, de cohortes de 5 ans. La base de comparaison étant la même pour la région et le Québec, les tendances indiquées n'en demeurent pas moins pertinentes. Cependant, il va sans dire qu'en aucun cas ces données ne doivent être utilisées pour évaluer l'évolution du taux de diplomation pendant ces années.

Dans toutes les MRC, les filles sont à l'origine de la majorité des inscriptions universitaires, mais ce phénomène est davantage marqué dans Antoine-Labelle (66,4 %) et Les Laurentides (66,1 %), alors que dans Argenteuil (59,8 %), la différence est un peu inférieure à la moyenne régionale (61,7 %).

1.7.2 La concentration scolaire

L'enquête Relance du ministère de l'Éducation¹⁷⁰, qui met en rapport le domaine d'études et la situation en emploi des diplômées et diplômés, nous indique que, tant au secondaire professionnel qu'au collégial technique, les choix scolaires des filles et des garçons sont fortement sexués et influencent considérablement leurs conditions de travail.

Parmi les finissants du secondaire professionnel de la promotion 1999-2000, on ne dénombre que 38,9 % de filles, une proportion moindre qu'au Québec (44,5 %). Il apparaît pertinent que la région se penche sur les motifs de la faible attraction qu'exerce la formation professionnelle sur les filles de la région. Compte tenu des taux de diplomation au secondaire, il y aurait sûrement lieu de s'assurer que la carte des formations est adéquate et de valoriser la formation professionnelle auprès des jeunes femmes qui connaissent des difficultés scolaires pour accroître leur persistance jusqu'à l'obtention d'un DES.

Par ailleurs, la grande majorité des finissantes du secondaire professionnel de la promotion observée ont opté pour quelques secteurs de formation traditionnellement féminins : ainsi, on les retrouve à 83 % dans *administration, commerce et informatique* (42,8 %), *santé* (22,6 %) et, particularité liée au contexte régional, *alimentation et tourisme* (17,6 %). Alors que les deux premiers secteurs sont presque exclusivement fréquentés par des filles comme l'indique leurs taux de féminité respectifs de 84 % et de 95,6 %, *alimentation et tourisme* compte tout de même une majorité féminine avec 60,1 % de diplômées.

Les choix de formation des hommes diplômés de cet ordre d'enseignement sont aussi fortement traditionnels, mais plus diversifiés. Les trois secteurs de formation les plus populaires ne regroupent que 60,1 % d'entre eux, soit : *transport* (27,4 %), *fabrication mécanique* (17,8 %) et *entretien d'équipement motorisé* (15 %). Très peu de filles sont inscrites dans ces champs.

Les taux d'embauche et les conditions de travail sont, en général, nettement plus favorables dans les options masculines que féminines. Ainsi, en moyenne, les finissantes sont proportionnellement moins nombreuses que les finissants en emploi (78,2 % c. 81,3 %), elles travaillent beaucoup moins à temps plein (77,3 % c. 96,9 %) et leur salaire hebdomadaire moyen (428 \$) est de 121 \$ inférieur à celui de leurs vis-à-vis masculins. Soulignons que, parmi les diplômées laurentiennes, ce sont les finissantes de *foresterie et*

¹⁷⁰ Ministère de l'Éducation. *La Relance au secondaire en formation professionnelle—Le placement au 31 mars 2001 des personnes diplômées en 1999-2000*, tableaux 1.1, 2.2, 3.1 et 8, adresse URL (consultée en février 2002) : <http://www.meq.gouv.qc.ca>.

papier qui s'en tirent le mieux sur le plan salarial, avec un revenu hebdomadaire de 529 \$, suivies, loin derrière, par les finissantes en *santé* qui touchent pour leur part 479 \$.

Au collégial technique¹⁷¹, les filles représentent 61,3 % des diplômés de la promotion 1999-2000 (c. 59,3 % au Québec). La division sexuelle marque aussi les choix au collégial, quoique dans une moindre mesure qu'au secondaire. En effet, si on retrouve 70 % des étudiantes dans les secteurs *administration, commerce et informatique* et *services sociaux, éducatifs et juridiques*, il importe de souligner qu'elles constituent la totalité des diplômés de *agriculture et pêches* et qu'elles représentent la moitié des finissants en *transport*.

Les garçons sont pour leur part diplômés à 89,6 % de *administration, commerce et informatique, électrotechnique et fabrication mécanique*.

Si, à l'obtention de leur DEC, beaucoup plus de filles dénichent un emploi (75,1 % c. 54,4 %) et, qui plus est, davantage relié à leur domaine d'études (92,6 % c. 84,2 %), elles travaillent moins à temps plein (84,1 % c. 96 %) et pour un salaire nettement moindre (493 \$ c. 577 \$).

Les filles ont effectué 61,7 % des inscriptions laurentiennes dans des universités à l'automne 1998¹⁷². Elles sont majoritaires dans toutes les disciplines, à l'exception des sciences appliquées, où elles représentent 21 % des étudiants, et des sciences pures, où elles comptent tout de même pour la moitié des inscriptions. Elles ont plutôt privilégié les sciences administratives (22,3 % des inscriptions féminines), les sciences de l'éducation (20,7 %), les sciences humaines (17,9 %) et, loin derrière, les sciences de la santé (8,3 %). Chez les hommes, les principaux choix se répartissent comme suit : sciences administratives (28,5 %), sciences appliquées (22,9 %), sciences humaines (13,9 %) et sciences de l'éducation (10,4 %).

L'UQÀM et l'Université de Montréal recueillent la majorité des inscriptions féminines (30,4 % et 26,1 %), une tendance qui se manifeste aussi pour les inscriptions masculines mais avec moins de netteté (23,9 % et 17,4 %). L'Université de Sherbrooke se classe au 3^e rang, loin derrière chez les femmes (7,4 %), alors que c'est l'École des hautes études commerciales (HEC) qui occupe cette place chez les hommes (11 %).

1.7.3 Les mesures correctrices

Comme nous avons eu l'occasion de le voir, la région des Laurentides détient un bassin d'emplois variés où la part des professions et des métiers non traditionnels est en croissance : qu'on pense à l'aérospatiale, au transport, au travail du bois et, de plus en plus, aux technologies de l'information.

¹⁷¹ Ministère de l'Éducation. *La Relance au collégial en formation technique—Le placement au 31 mars 2001 des personnes diplômées en 1999-2000*, tableaux 1, 2.1, 3.1 et 8.

¹⁷² MEQ, Direction générale des ressources informationnelles, Système de recensement des clientèles universitaires. *Effectif étudiant des universités par région administrative, municipalité régionale de comté, établissement et type d'admission selon le domaine d'études, automne 1998*, juin 1999.

Cependant, les choix scolaires des filles, comme l'insertion professionnelle des femmes, tend à rester à la marge de nombreux secteurs prometteurs en raison de barrières culturelles et sociales.

La région se montre de plus en plus sensible à la question, quoique inégalement selon les différentes parties du territoire. Ainsi, rappelons que le PSR 2000-2005 et l'entente cadre 2001-2006 visent à ce que la proportion de filles ayant choisi des métiers non traditionnels, particulièrement dans le secteur des nouvelles technologies, ait augmenté de façon significative d'ici 2006¹⁷³. Si quelques initiatives régionales sont prometteuses à cet effet, il faudra sans doute intensifier les efforts pour remplir cet ambitieux programme.

Pour contribuer à la diversification des choix de carrière féminins, la direction régionale du ministère de l'Éducation¹⁷⁴ organise chaque année, depuis 1996-1997, le concours *Chapeau, les filles!* pour souligner les efforts des étudiantes qui choisissent de sortir des sentiers battus. Un nouveau volet, *Excellence Science*, dédié aux étudiantes universitaires inscrites en sciences ou en génie, s'est ajouté. Il est encourageant de constater que, d'année en année, le nombre de candidatures augmente. Néanmoins, au cours de l'année scolaire 1999-2000, on ne comptait que 15 % de filles inscrites à des programmes non traditionnels dans les établissements de la région.

Le ministère de l'Éducation a également attribué des fonds pour soutenir des projets novateurs en matière de diversification à deux commissions scolaires des Laurentides. La polyvalente Deux-Montagnes de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles s'est engagée dans une démarche pour augmenter l'effectif féminin dans des programmes non traditionnels et augmenter le nombre de diplômées dans ces programmes.

Deux autres projets prometteurs, fruit de la concertation de plusieurs organismes, dont le centre d'études professionnelles Saint-Jérôme de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, ont été rendus publics en février 2002. Visant à orienter davantage les femmes vers des emplois non traditionnels et des carrières scientifiques et technologiques, le projet initié par le centre de femmes Les Unes et Les Autres utilise une intervention théâtrale, diffusée dans les établissements scolaires et communautaires de la région. Par ailleurs, le projet Emploi PT a donné le jour à un site Internet (www.emploi-pt.org) logé au cégep de Saint-Jérôme qui doit entrer en fonction en avril 2002. Sont aussi associés à ces initiatives Emploi-Québec, le Carrefour Jeunesse Emploi, le CIE Laurentides, ainsi que les CLE de Saint-Jérôme et de Lachute, notamment¹⁷⁵.

Mentionnons en outre que le ministère de l'Éducation et Emploi-Québec collaborent à l'offre d'une session de perfectionnement intitulée *Découvrir les métiers gagnants pour les filles* pour sensibiliser le personnel de leurs réseaux à l'importance de la diversification des choix des filles et des femmes et pour le préparer à intervenir auprès des étudiantes en processus d'orientation. En 2000-2001 et 2001-2002, le personnel de la Commission scolaire des Laurentides et de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

¹⁷³ Gouvernement du Québec et CRD des Laurentides. *Entente cadre...*, *op. cit.*, p. 24.

¹⁷⁴ Informations fournies par M^{me} Sylvie Durocher..., *op. cit.*

¹⁷⁵ Carole OUELLETTE, centre des femmes Les Unes et Les Autres et Nathalie Tremblay, projet Emploi PT. *Communiqué de presse*, 4 février 2002.

de même que celui de l'ensemble des CLE de la région des Laurentides ont participé à cette formation qui sera aussi proposée aux membres du CRPMT et à ceux du Forum des ressources externes de main-d'œuvre.

Enfin, certaines commissions scolaires de la région ont enrichi leurs services d'intégration socioprofessionnelle d'un programme destiné exclusivement aux femmes qui leur offre un stage exploratoire dans un secteur d'emploi non traditionnel¹⁷⁶.

Il n'en demeure pas moins qu'actuellement, les femmes occupent majoritairement des emplois traditionnellement féminins dans le secteur tertiaire et que les filles continuent de privilégier les formations qui y mènent. Il n'est certes pas question de les blâmer puisque, comme en font foi les taux de placement des finissantes de nombreuses options et l'indispensable contribution professionnelle des femmes au développement social et culturel, leurs choix scolaires et professionnels répondent à des besoins régionaux essentiels. En effet, compte tenu de la situation sociodémographique actuelle des Laurentides et de l'évolution prévue, mais aussi du déficit noté dans la région en matière de services sociosanitaires et culturels, on ne peut écarter des secteurs d'avenir les domaines occupés traditionnellement par les femmes. Pensons aux services de garde ou aux services de santé qui constituent autant de secteurs où les besoins dépassent l'offre.

Cependant, toutes les options traditionnellement féminines n'offrent évidemment pas des perspectives favorables. Parfois, le marché du travail est saturé ou encore l'évolution des besoins de la région rend certaines professions ou métiers moins nécessaires. Dans certains cas, le niveau des exigences du marché du travail s'est élevé si bien que des formations brèves trouvent de moins en moins de débouchés en emploi. Ces constats nous amènent à plaider en faveur d'un constant investissement en matière d'information scolaire et professionnelle, notamment par le maintien de la collaboration Emploi-Québec-MEQ quant à la diffusion de l'information sur le marché du travail.

Enfin, nous ne pouvons aussi manquer de rappeler que les métiers ou professions où se concentrent majoritairement les femmes, les ghettos d'emploi féminins, ont été traditionnellement sous-valorisés et, en conséquence, sous-payés. C'est pourquoi, tout en souhaitant que les femmes et les filles bénéficient d'une information scolaire et professionnelle donnant l'heure juste sur les professions et métiers traditionnellement féminins, le Conseil du statut de la femme insiste sur l'urgence de rétablir l'équité salariale dans ces secteurs et invite les partenaires régionaux à considérer les secteurs d'emploi à concentration féminine lors de l'application de l'orientation du PSR et de l'entente cadre prévoyant le soutien à des initiatives pour transformer des emplois saisonniers en emplois permanents¹⁷⁷.

¹⁷⁶ Réseau des femmes des Laurentides. *L'accès des femmes...*, op. cit., p. 55.

¹⁷⁷ Gouvernement du Québec et CRD des Laurentides. *Entente cadre...*, op. cit., p. 26.

1.8 L'intégrité physique et psychologique

1.8.1 La santé physique

À la lumière des indicateurs de morbidité, d'incapacité et de mortalité, l'état de santé de la population des Laurentides apparaît moins enviable que celui de l'ensemble du Québec. L'espérance de vie à la naissance des femmes est significativement plus faible que dans l'ensemble du Québec (80,4 ans c. 81,1 ans), alors qu'elle est la même chez les hommes de la région et ceux du Québec (74,6 ans). Aussi loin que les statistiques permettent de remonter dans le temps (1981), cet écart perdure¹⁷⁸. On remarque en outre que, de 1984-1988 à 1994-1998, les femmes des Laurentides n'ont amélioré leur longévité que de 0,9 an (c. 1,4 ans au Québec), ce qui constitue la plus faible augmentation au Québec¹⁷⁹.

En comparant les indices de mortalité de chacune des régions et du Québec pour la période 1994-1998, on constate une surmortalité dans les Laurentides qui, bien que présente chez les hommes et les femmes, est plus importante chez ces dernières. En fait, sur le plan de la mortalité, les Laurentidiennes se classent au deuxième rang du Québec, derrière les Nord-Côtières, alors que les Laurentidiens arrivent au sixième rang¹⁸⁰.

Les taux ajustés de mortalité des Laurentides dépassent significativement les valeurs québécoises et ce, tant chez les femmes que chez les hommes, pour les maladies de l'appareil circulatoire, les tumeurs malignes ainsi que les maladies de l'appareil respiratoire. En fait, la région occupe la première place en ce qui concerne la mortalité due au cancer du colon et du rectum, aux myocardiopathies ischémiques (infarctus, notamment) et au diabète sucré. Les tumeurs malignes de la trachée, des bronches ou du poumon ainsi que les maladies pulmonaires obstructives chroniques (comme l'asthme ou l'emphysème) contribuent aussi à la surmortalité régionale¹⁸¹.

L'indice comparatif du cancer établi pour 1994-1998 place les Laurentidiennes au troisième rang et les Laurentidiens au quatrième rang parmi les régions du Québec quant à l'incidence de cette maladie. Alors que, chez les femmes, on note une surincidence du cancer du sein, du poumon ainsi que du colon et du rectum, chez les hommes, ce phénomène se manifeste pour le cancer de la prostate, du poumon et de la vessie¹⁸².

Sans prétendre établir de lien causal, ces informations nous ont amenées à nous pencher sur des problématiques liées à l'environnement physique qui semblent particulièrement aiguës dans les Laurentides¹⁸³ et ne sont certainement pas exemptes d'impact sur la santé.

La vétusté et le très grand nombre de réseaux d'eau potable rendent le contrôle de la qualité difficile et accroissent le risque de contamination microbiologique ou chimique.

¹⁷⁸ RRSSS des Laurentides. *Principales caractéristiques...*, op. cit., p. 15.

¹⁷⁹ Institut national de santé publique du Québec. *Le portrait de santé...*, op. cit., p. 327.

¹⁸⁰ *Idem*, p. 338 et 339.

¹⁸¹ RRSSS des Laurentides. *Principales caractéristiques...*, op. cit., p. 17.

¹⁸² Institut national de santé publique du Québec. *Le portrait de santé...*, op. cit., p. 312 et 313.

¹⁸³ RRSSS des Laurentides, Direction de la santé publique. *Portrait de la santé et du bien-être- Population de la région des Laurentides*, juin 1999, p. 19.

Sur le plan des risques associés aux activités industrielles, la région, surtout dans sa partie sud, regroupe plusieurs entreprises présentant un risque potentiel pour la population en cas d'accident majeur. La qualité de l'air intérieur retient aussi l'attention, particulièrement dans la région d'Oka, en raison de la contamination par le radon. L'exposition de la population aux champs électro-magnétiques liés au transport d'électricité par des lignes majeures venant de la Baie James et traversant la région du nord au sud, constitue une autre source de préoccupation. Enfin, la densité des équipements récréotouristiques et la présence importante de villégiateurs exercent des pressions sur certains services ou ressources dont la cueillette des déchets ou la préservation de la nappe phréatique¹⁸⁴. On ne peut non plus manquer de mentionner le controversé projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil–Deux-Montagnes au-dessus d'une des plus importantes nappes d'eau potable souterraine du Québec, qui a donné lieu à une vaste mobilisation à laquelle s'est associé le Réseau des femmes des Laurentides¹⁸⁵ et l'opposition de la population d'Oka et du conseil de bande de Kanasatake à l'ouverture d'une mine de niobium¹⁸⁶.

On ne saurait aborder l'état de santé de la population sans faire aussi le point sur l'adoption d'habitudes de vie à risque et le recours à des comportements préventifs. Sur ce dernier aspect, la région se compare au Québec. C'est le cas notamment de l'auto-examen des seins, de l'examen clinique des seins ou de la mammographie. De plus, la proportion des femmes qui ont adopté ces comportements préventifs a constamment augmenté depuis les ESS précédentes (1987 et 1992-1993), principalement en ce qui a trait à la mammographie¹⁸⁷. Aussi, plus de femmes des Laurentides (68,1 %) que du Québec (63,4 %) avaient subi, en 1998, un test de PAP dans les deux années précédant l'enquête¹⁸⁸.

Par contre, certains comportements à risque sont plus répandus dans les Laurentides. On a ainsi constaté que, en 1998, on dénombrait dans la région davantage de fumeurs (36 %) et, surtout, de fumeuses (35,5 %) qu'au Québec (respectivement 35,4 % et 32,6 %)¹⁸⁹ malgré que la proportion de fumeurs réguliers n'ait cessé de diminuer depuis 1987. Ajoutons qu'en 1996, le pourcentage de fumeurs chez les jeunes du secondaire était nettement plus élevé chez les filles (37 %) que chez les garçons (23 %)¹⁹⁰. De même, les Laurentidiennes étaient proportionnellement plus nombreuses que les Québécoises à prendre 14 consommations d'alcool ou plus au cours d'une semaine (5,5 % c. 3,5 %) alors que chez les hommes les proportions s'équivalaient (12,3 % c. 12,8 %). Aussi, la part des femmes (14,7 %) et des hommes (35,1 %) des Laurentides présentant une consommation élevée d'alcool cinq fois ou plus au cours d'une année était plus élevée

¹⁸⁴ *Idem.*

¹⁸⁵ Réseau des femmes des Laurentides. *Mémoire sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil–Deux-Montagnes présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, novembre 2001.

¹⁸⁶ Denise PROULX. « Les élus municipaux exigent des garanties », *La Terre de chez nous*, 21 mars 2002, p. 11.

¹⁸⁷ RRSSS des Laurentides, Direction de la santé publique. *Enquête sociale et de santé 1998*, [rédaction : Manon Girard], automne 2000, p. 24.

¹⁸⁸ Institut national de santé publique du Québec. *Le portrait de santé...*, *op. cit.*, p. 133.

¹⁸⁹ *Idem*, p. 132.

¹⁹⁰ RRSSS des Laurentides. *Principales caractéristiques...*, *op. cit.*, p. 22.

que dans l'ensemble du Québec (respectivement 12,9 % et 33,9 %). Enfin, plus de Laurentiennes (15,4 %) que de Québécoises (13,6 %) ou de Laurentiens (14,6 %) percevaient avoir de moyennes ou mauvaises habitudes alimentaires alors qu'au Québec les femmes sont moins enclines à juger avoir de mauvaises habitudes que les hommes (13,6 % c. 17,1 %) ¹⁹¹. Mentionnons que le centre de femmes Les Unes et Les Autres est la seule ressource régionale à avoir développé une intervention sur les troubles de comportements alimentaires et l'obsession de la minceur. Ce programme comporte trois volets : l'anorexie et la boulimie, l'estime de soi ainsi que la prévention des troubles alimentaires auprès des jeunes femmes.

Selon l'Enquête sociale et de santé (ESS), en 1998, plus de femmes (47,5 %) que d'hommes (45,4 %) de la région se classent parmi les personnes pratiquant peu d'activités physiques. Soulignons en outre que, contrairement à l'ensemble du Québec, la population des Laurentides a diminué sa pratique d'activité physique de 1992-1993 à 1998, si bien qu'elle est passée dans cet intervalle de plus active à moins active que la population québécoise ¹⁹².

Bien qu'il s'agisse de comportements individuels, on ne doit pas perdre de vue, nous rappelle une étude de la RRSSS de Lanaudière sur les inégalités sociales ¹⁹³, que « le faible statut économique des individus et des familles, non seulement prédispose à l'adoption de comportements néfastes à la santé, mais entraîne aussi davantage de problèmes de santé physique et mentale et, en bout de ligne, peut provoquer davantage de décès. » Nous sommes d'ailleurs en mesure d'observer dans les Laurentides que les personnes dont les conditions économiques laissent à désirer et celles qui détiennent une faible scolarité sont plus enclines à adopter des comportements néfastes pour la santé.

Si l'ensemble des constats qui précèdent souligne la nécessité de développer une stratégie globale pour faire face aux problèmes de santé et de bien-être, elle plaide aussi en faveur de l'adoption d'une approche différenciée selon les sexes puisque, comme nous l'avons vu, les femmes et les hommes ont des conditions de vie qui diffèrent à plus d'un point de vue, étant marquées par les rôles sociaux et, bien souvent, par les inégalités socioéconomiques. Aussi, plusieurs études tendent à démontrer l'impact particulier des polluants organiques persistants (POP) sur la santé des femmes et leur fonction reproductive ¹⁹⁴. Par ailleurs, certaines habitudes néfastes sont adoptées par les femmes pour des raisons différentes de celles évoquées par les hommes. Ainsi, une étude épidémiologique a établi que les femmes fument pour des raisons autres que les hommes et que ces facteurs doivent être pris en considération pour accroître l'efficacité des actions anti-tabac à leur intention ¹⁹⁵.

¹⁹¹ Institut national de santé publique du Québec. *Le portrait de santé...*, op. cit., p. 132.

¹⁹² RRSSS des Laurentides, Direction de la santé publique. *Enquête sociale...*, op. cit., p. 18.

¹⁹³ RRSSS de Lanaudière. *La persistance des inégalités sociales de santé et de bien-être : un défi pour l'action*, [Louise Lemire], 2000, p. 15.

¹⁹⁴ Réseau québécois des femmes en environnement. *Les polluants organiques persistants (POP) et la santé des femmes, un héritage peu enviable*, dépliant, 2000.

¹⁹⁵ *The Globe and Mail* « Women are not equal when it comes to smoking », 18 octobre 1999, p. C-1.

En ce sens, il est intéressant de constater que dans son plan d'action en santé publique, la RRSSS entend accorder une attention particulière aux filles dans ses programmes éducatifs visant la prévention du tabagisme¹⁹⁶. Selon le CSF, une telle approche aurait intérêt à être systématisée sous la forme de l'analyse différenciée selon les sexes et appliquée à l'ensemble des problèmes et des programmes sociosanitaires pour permettre une meilleure adaptation des services aux besoins tant des femmes que des hommes. La RRSSS s'était d'ailleurs engagée dans le plan de consolidation 1999-2002 à tenir compte de la condition de vie des femmes¹⁹⁷. L'amorce d'un nouveau plan triennal à la RRSSS nous apparaît un moment propice pour entreprendre une telle démarche, d'autant plus que cet organisme, qui collabore au comité de condition féminine de la CAR et aux travaux du comité de condition féminine du CRD, déclare souscrire aux engagements régionaux quant à l'intégration des principes d'égalité et d'équité entre les genres dans ses objectifs et ses pratiques de développement¹⁹⁸.

Mentionnons que l'adoption de l'analyse différenciée selon les sexes par la RRSSS a déjà fait l'objet de nombreuses représentations de la part du Réseau des femmes des Laurentides. Pour ce groupe, la place prépondérante des femmes dans l'utilisation et la prestation des services sociosanitaires rend d'autant plus inacceptable l'occultation de leur réalité, de leurs besoins et de leurs points de vue. Et l'engagement de la RRSSS de « prendre en considération les besoins et les intérêts des femmes dans tous les secteurs d'intervention sociosanitaire » doit se traduire concrètement par la mise en place de méthodes et d'instruments d'analyse différenciée selon les sexes, tant dans les orientations stratégiques que dans les plans d'action de la RRSSS et de la Direction de la santé publique ou dans l'évaluation de la transformation du réseau et des services¹⁹⁹.

1.8.2 La santé reproductive

Les questions entourant la planification des naissances constituent des sujets importants dans les Laurentides, puisque, compte tenu de la forte concentration de jeunes, bon nombre de femmes sont en âge de procréer. D'ailleurs, l'indice de fécondité, pour la période 1994-1998, de 1,75 enfants par femme, y est plus élevé qu'au Québec (1,57).

En ce sens, le projet de maison des naissances, sous la responsabilité du CLSC Arthur-Buies, qui a reçu l'appui des femmes, du Réseau des femmes des Laurentides ainsi que des CLSC et de la RRSSS, apparaît des plus pertinents, d'autant plus que, comme nous

¹⁹⁶ RRSSS des Laurentides, Direction de la santé publique. *Plan d'action régional de santé publique des Laurentides 2000-2001*, été 2000, p. 18.

¹⁹⁷ RRSSS des Laurentides. *Mission 2002 – Plan de consolidation du réseau de la santé et des services sociaux des Laurentides 1999-2002, Les orientations générales*, mai 1999, p. 21.

¹⁹⁸ RRSSS des Laurentides. *Rapport annuel...*, op. cit., p. 46.

¹⁹⁹ Réseau des femmes des Laurentides. *Mémoire présenté à la Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides – Audiences publiques sur le Plan triennal 1999-2002*, mars 1999 et *Pour une prise en compte et une reconnaissance de la réalité et des besoins des femmes en santé et services sociaux – Mémoire présenté à la Régie régionale de la santé et des services sociaux dans le cadre des travaux de la Commission Clair sur l'organisation et le financement des services de santé et des services sociaux au Québec*, septembre 2000.

avons eu l'occasion de le signaler plus tôt, la région déplore un manque de ressources sociosanitaires. On peut souhaiter que le MSSS accorde les fonds nécessaires à la concrétisation de ce projet.

Par ailleurs, si le taux de grossesse des adolescentes de 14 à 17 ans s'est maintenu sous le seuil du Québec pour la période 1995-1997 (18,3 c. 19,1 pour 1 000), tel n'est pas le cas pour les jeunes femmes de 18 et 19 ans qui, non seulement vivent davantage de grossesses dans la région (71,7 c. 68,6 p. 1 000), mais les rendent davantage à terme, avec 34,4 naissances vivantes pour 1 000 (c. 30,2 au Québec)²⁰⁰. On se rappellera aussi que, comme nous le soulignons dans la section sur les jeunes femmes, le pourcentage d'accouchements chez des mères de moins de 20 ans dépasse la moyenne régionale dans certains territoires de CLSC : c'est le cas des Hautes-Laurentides (Antoine-Labelle), d'Argenteuil, des Trois-Vallées (Les Laurentides) et d'Arthur-Buies (La Rivière-du-Nord).

Dans ces circonstances, il importe de s'assurer que les femmes disposent des services nécessaires en matière de planification des naissances et d'interruption volontaire de grossesse (IVG). On remarque en effet que, pour la période 1995-1997, la région a un taux de rétention régionale pour les IVG qui n'atteint que 51 %, un des plus faibles au Québec. Il faut dire que seul le C.H. Saint-Eustache est mandataire pour la région en matière d'IVG alors que les suivis pour les cas de 14 semaines et moins sont assurés par le CLSC Jean-Olivier-Chénier. Dans une région où, comme nous avons eu l'occasion de le souligner, le transport collectif fait généralement défaut, la rareté et l'éloignement des ressources en IVG ne peuvent manquer d'avoir un impact sur l'accessibilité et la confidentialité des services d'avortement. D'autant plus que, au delà de la limite de 14 semaines, les cas sont référés à Montréal ou aux États-Unis.

Soulignons en outre que la région n'a toujours pas élaboré de plan d'action en planification des naissances en vue d'actualiser les orientations ministérielles en la matière²⁰¹ et aucun document d'orientation ou d'organisation de services produit par la RRSSS que nous avons eu l'occasion de consulter ne mentionne cette question.

Par ailleurs, les statistiques sur les avortements rémunérés à l'acte pratiqués dans la région des Laurentides en 2000 nous apprennent que la région détient le taux le plus élevé au Québec d'IVG suivie d'une stérilisation. En effet, alors que les médecins des Laurentides ont effectué 6,3 % des avortements pratiqués au Québec durant l'année, ils sont responsables de près du quart des avortements suivis d'une stérilisation (23,2 %)²⁰², une donnée qui mérite certes qu'on s'y penche et qui plaide en faveur de l'élaboration d'un plan régional d'action en matière de planification des naissances.

²⁰⁰ Ministère de la Santé et des Services sociaux, Service de la recherche. *Nombre et taux de grossesse pour 1 000 adolescentes, Québec et régions sociosanitaires, 1995-1996-1997*, [compilations de Madeleine Rochon], 1999.

²⁰¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction de l'évaluation, de la recherche et de l'innovation. *Démarches d'élaboration des plans d'action régionaux en matière de planification des naissances*, [Anne-Marie Langlois et coll.], novembre 1999, p. 2 et 28.

²⁰² Conseil du statut de la femme. *Info-Région*, mars 2002, [Mariangela Di Domenico]

1.8.3 La santé mentale

Dans la région comme au Québec, le cinquième de la population de 15 ans et plus affiche un niveau élevé à l'indice de détresse psychologique (21,3 % c. 20,1 %) selon l'ESS de 1998. Ce phénomène semble en régression après s'être considérablement accru entre 1987 et 1993 (de 19,9 % à 28,2 %). Néanmoins, il continue de toucher nettement plus les femmes (24,7 % c. 17,9 %)²⁰³ et affecte un peu plus les Laurentiennes que l'ensemble des Québécoises (22,8 %)²⁰⁴. La détresse psychologique touche aussi davantage les jeunes de 15 à 24 ans (30,6 %), parmi lesquels les filles plus que les garçons. Ce phénomène, qui se traduit notamment par une faible estime de soi ou des idées suicidaires, peut aussi donner place à l'adoption de troubles alimentaires sévères ou à l'adoption d'habitudes de vie à risque (consommation de tabac, d'alcool, de drogues, sédentarité, etc.).

Parmi les personnes de la région hospitalisées pour des problèmes de santé mentale, on remarque une majorité de femmes (57,3 %)²⁰⁵. Par ailleurs, quoique ces données doivent être interprétées avec prudence compte tenu de la faible taille de l'échantillon et la rareté de ces événements dans la population, on note aussi une prépondérance des idées suicidaires chez les Laurentiennes (4,3 % c. 2,8 % chez les Laurentiens et 3,9 % chez les Québécoises)²⁰⁶. Enfin, mentionnons que, quoique la mortalité par suicide affecte davantage les hommes, le taux de suicide chez les femmes du territoire du CLSC Arthur-Buies (La Rivière-du-Nord), qui s'établit à 9 par 100 000 femmes, soulève tout de même l'inquiétude puisqu'il dépasse la moyenne régionale (6,5 p. 100 000) et même nationale (7,8 p. 100 000)²⁰⁷.

Les liens entre, d'une part, la détresse psychologique et, d'autre part, la pauvreté, l'isolement, le manque de revenus, l'absence d'emploi et la faible scolarité ont été abondamment documentés. On ne s'étonnera guère, dans ces circonstances, qu'il ait été établi que parmi les femmes « on observe deux à trois fois plus de troubles psychopathologiques, plus d'anxiété, de dépressions et de névroses chez les femmes défavorisées... »²⁰⁸.

Il faut dorénavant ajouter aux facteurs de risque pour la santé des femmes, le virage ambulatoire. En effet, cette transformation du réseau sociosanitaire, en alourdissant les responsabilités, déjà grandes, des femmes, a assurément un impact considérable sur leurs conditions de vie ou de travail et, par conséquent, sur leur santé physique et mentale²⁰⁹. Ainsi, soulignent notamment l'AFÉAS et le CSF dans les études qu'ils consacrent à ce sujet, les tâches des proches aidantes, du fait qu'elles ont souvent un effet négatif sur la

²⁰³ RRSSS des Laurentides. *Enquête sociale...*, op. cit., p. 38.

²⁰⁴ Institut national de santé publique du Québec. *Le portrait de santé...*, op. cit., p. 301.

²⁰⁵ Info Centre régional des Laurentides, 1997-1998, cité dans Réseau des femmes des Laurentides. *La transformation des services en santé mentale et les besoins des femmes*, avril 2000, p. 2.

²⁰⁶ Institut national de santé publique du Québec. *Le portrait de santé...*, op. cit., p. 303.

²⁰⁷ RRSSS des Laurentides. *Principales caractéristiques...*, op. cit., p. 18.

²⁰⁸ MSSS. *Écoute-moi quand je parle! Rapport du comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes*, 1997, p. 45.

²⁰⁹ Voir à ce sujet notamment : AFÉAS. *Virage...attention à l'impact!*, document d'étude 1997-1998 et Conseil du statut de la femme. *Virage ambulatoire : le prix caché...*, op. cit.

vie professionnelle, sociale et familiale, sont la source d'un important stress, voire de détresse et d'épuisement. On doit aussi souligner que le manque de ressources pour venir en aide aux personnes malades ou handicapées retournées dans leur milieu pousse de nombreuses femmes à s'absenter de leur travail avec les conséquences économiques que l'on devine.

Dans certaines conditions, le marché du travail génère aussi des facteurs de risque pour la santé mentale. La revue *Prévention au travail*²¹⁰ mentionne à ce sujet des statistiques percutantes : selon le quotidien *La Presse*, en 1997, les troubles mentaux constituaient la première cause d'invalidité à long terme alors que, en 1998, le journal *Les Affaires* évaluait que le stress coûte à l'économie québécoise de 5 à 6 milliards \$ par an. Un faible degré d'autonomie décisionnelle au travail ainsi qu'un niveau élevé de demande psychologique²¹¹ peuvent contribuer au développement de problèmes de santé physique ou mentale. Or, les Laurentiennes (64,7 %) ressentent un faible niveau d'autonomie décisionnelle professionnelle davantage que les Québécoises (61,5 %) et beaucoup plus que les Laurentiens (42,3 %). Elles sont aussi proportionnellement plus nombreuses que les hommes de la région à combiner une faible autonomie décisionnelle et un niveau élevé de demande psychologique (27,3 % c. 15,5 %)²¹². Elles sont d'autant plus susceptibles de ressentir beaucoup de pressions, voire d'anxiété, si elles doivent assumer des responsabilités familiales.

Enfin, la violence conjugale et l'abus sous toutes ses formes constituent des problèmes susceptibles de miner autant la santé physique que mentale des femmes. « Au Québec, 20 % des femmes qui se présentent à l'urgence des hôpitaux seraient des femmes victimes de violence²¹³. » De même, une enquête réalisée en 1996 par le Réseau des femmes des Laurentides et la Direction de la santé publique de la RRSSS établissait que 86 % des victimes de violence conjugale ayant participé à cette étude manifestaient une symptomatologie élevée de détresse psychologique (contre 31 % de la population féminine régionale), 46 % avaient eu des idées suicidaires (c. 5 %) et 6 % avaient effectivement tenté de se suicider (c. 0,6 %)²¹⁴.

L'alcoolisme, la toxicomanie et la consommation abusive de médicaments sont aussi souvent associés à une profonde détresse psychologique et, parfois, à la violence faite aux femmes. Ainsi, les femmes développeraient trois fois plus souvent que les hommes un

²¹⁰ Monique LEGAULT FAUCHER. « Le travail sur le divan du D^r Serge Marquis », *Prévention au travail*, Institut de recherche en santé et sécurité au travail, automne 2000.

²¹¹ L'indice d'autonomie décisionnelle au travail porte sur la capacité d'utiliser ses qualifications et d'en développer de nouvelles. Il tient aussi compte de la possibilité de choisir comment faire son travail et de participer aux décisions qui s'y rattachent. L'indice de demande psychologique au travail fait référence à la quantité de travail, aux exigences mentales et aux restrictions dues au temps. Source : RRSSS des Laurentides. *ESS 1998*, p. 56.

²¹² RRSSS des Laurentides. *Enquête sociale...*, *op. cit.*, p. 56 et 57.

²¹³ Cité dans Comité de travail pour l'actualisation de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale dans la Mauricie et le Centre-du-Québec, *État de situation en matière de violence conjugale dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec*, RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec, novembre 1998.

²¹⁴ Réseau des femmes des Laurentides et RRSSS des Laurentides, Direction de la santé publique. *Violence conjugale et santé des femmes*, automne 1997, p. 44 et 45.

alcoolisme consécutif à des troubles affectifs²¹⁵. Soulignons que les femmes admises en traitement de toxicomanie consomment à la fois de l'alcool et des médicaments beaucoup plus fréquemment que les hommes²¹⁶. Enfin, mentionnons que toutes ces problématiques peuvent aussi être liées à la prostitution.

L'Enquête sociale et de santé 1998 confirme que le profil de consommation de médicaments des femmes et des hommes de la région est très différent : 39,6 % des Laurentiennes comparativement à 20,3 % des Laurentiens avaient consommé au moins un médicament prescrit dans les deux jours précédant l'ESS. Les femmes avaient aussi utilisé plus de médicaments non prescrits (32,1 %) que les hommes (27,6 %)²¹⁷. Enfin, plus de femmes que d'hommes avaient consommé trois médicaments ou plus (18,2 % c. 8,9 %)²¹⁸. Précisons toutefois que la consommation de médicaments est moindre dans la région qu'au Québec peu importe le type de consommation ou le sexe des consommateurs : la moindre proportion de personnes âgées dans la population des Laurentides y est sans doute pour quelque chose.

En dépit de tous ces constats, le Plan d'action régional intégré (PARI) pour les adultes en santé mentale, violence conjugale et sexuelle et toxicomanie²¹⁹ demeure discret sur les différenciations sexuelles et sur l'adaptation des services qui devrait en découler.

Ce document reconnaît tout de même la déficience des services d'intervention de crise, en particulier leur inadéquation aux besoins des femmes, la faiblesse des services de support aux familles et aux proches de personnes aux prises avec des troubles mentaux ainsi que le manque d'adaptation des services de toxicomanie aux besoins des femmes et des personnes âgées qui surconsomment des médicaments.

Par ailleurs, depuis la réorganisation des services en santé mentale, la décentralisation des ressources a surtout profité au sud de la région. Par contre, les territoires des Pays-d'en-Haut et des Trois-Vallées manquent de services, un problème que la RRSSS admet, mais estime ne pouvoir solutionner en l'absence d'injection de fonds supplémentaires²²⁰.

Si le Réseau des femmes des Laurentides²²¹ constate les mêmes faiblesses et réclame leur correction par l'ajout de ressources communautaires alternatives pour les femmes et la mise en place de mesures de soutien pour les proches aidantes, il soulève aussi d'autres éléments majeurs qui mériteraient d'être considérés par la RRSSS.

Ainsi, le RFL souligne l'importance de mettre en place des services d'information et de médiation pour les mères qui éprouvent des problèmes de santé mentale afin d'éviter qu'elles ne perdent la garde de leur enfant de manière définitive. Par ailleurs, il est essentiel, selon cet organisme, que la RRSSS reconnaisse l'intervention féministe comme

²¹⁵ RRSSS Lanaudière. *Plan régional d'organisation de services en toxicomanie*, février 1995, p. 23.

²¹⁶ *Idem*, p. 26.

²¹⁷ RRSSS des Laurentides. *Enquête sociale...*, *op. cit.*, p. 46 et 47.

²¹⁸ Institut national de santé publique du Québec. *Le portrait...*, *op. cit.*, p. 133.

²¹⁹ RRSSS des Laurentides. *PARI – Plan d'action régional intégré pour les adultes en santé mentale, violence conjugale et sexuelle et toxicomanie*, juin 1999.

²²⁰ Informations recueillies lors des consultations dans la région les 15 et 26 avril 2002.

²²¹ Réseau des femmes des Laurentides. *La transformation des services...*, *op. cit.* p. 11.

étant l'approche la mieux adaptée aux réalités et aux besoins spécifiques des femmes et qu'en conséquence, elle soutienne la mise en place d'un programme de formation sur cette approche à l'intention des intervenantes et des intervenants en santé mentale. Aussi, dans le cadre du transfert de ressources vers la communauté, il importe que la RRSSS prenne en considération le rôle clé des groupes de femmes, et particulièrement des centres de femmes, et qu'elle leur accorde les ressources nécessaires pour poursuivre leur action mais aussi pour permettre aux travailleuses de ces organismes de se ressourcer et de se perfectionner. Enfin, le RFL ne manque pas de souligner la précocité des manifestations de problèmes mentaux chez les filles et insiste sur la nécessité de se pencher sur les moyens pour améliorer leur santé mentale.

Mentionnons que la méconnaissance des femmes toxicomanes et, partant, des services et du type d'intervention qu'elles requièrent, devrait être corrigée par l'apport qui proviendra de la recherche menée sur la question, à l'initiative du centre de femmes du Grand-Lachute qui s'intéresse à la question depuis 10 ans, avec le concours du Réseau des femmes des Laurentides et du Centre André-Boudreau. Par ailleurs, le Carrefour des femmes du Grand-Lachute a développé une intervention auprès des femmes toxicomanes et il entend en tirer un guide d'intervention qui sera diffusé autant par lui-même que par le RFL et le Centre André-Boudreau.

1.8.4 Les femmes victimes de violence conjugale et sexuelle

➤ État de la situation

La principale source systématique de données pour mesurer l'ampleur de la violence conjugale est le ministère de la Sécurité publique. Cependant, prévient le Ministère, ces informations sous-estiment l'étendue du phénomène puisqu'elles ne retiennent que les infractions signalées aux policiers et qui peuvent donner lieu à des poursuites en vertu du Code criminel. La violence psychologique, verbale, sexuelle ou économique est ainsi pour une bonne part laissée dans l'ombre. De plus, doit-on souligner, selon une enquête sur la violence réalisée par Statistique Canada en 1993, seulement 14 % des actes de violence seraient signalés à la police²²².

Il y a lieu de croire que ce sous-dénombrement est encore plus important dans les territoires ruraux. En effet, les caractéristiques propres aux petits milieux, comme le manque de confidentialité ou la persistance de valeurs traditionnelles ou religieuses, constituent autant de facteurs qui peuvent inciter les femmes à taire les épisodes de violence dont elles sont victimes. En effet, selon le Comité de travail pour l'actualisation de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*²²³, l'organisation sociale et les problèmes inhérents aux réalités rurales peuvent contribuer à isoler les femmes

²²² Cité dans Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de la planification, de l'évaluation et de l'informatique. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, 1996.

²²³ Comité de travail pour l'actualisation de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale dans la Mauricie et le Centre-du-Québec. État de situation...*, *op. cit.*

davantage et même rendre difficile la réintégration à leur milieu de vie pour celles qui ont quitté leur conjoint suite à un épisode de violence.

Les femmes autochtones sont particulièrement touchées par la violence conjugale et les agressions sexuelles. L'*Enquête auprès des peuples autochtones* effectuée par Statistique Canada en 1991 montrait que de 36 à 44 % des autochtones considéraient la violence familiale comme un problème, et de 22 à 35 % dénonçaient aussi la violence sexuelle. Seuls le chômage, l'alcoolisme et la toxicomanie suscitaient plus d'inquiétudes chez les autochtones²²⁴. Selon une enquête de l'*Ontario Native Women's Association* réalisée en 1988, la violence familiale serait huit fois plus élevée parmi les peuples autochtones que dans la population canadienne en général.

Au cours de l'année 2000²²⁵, on a enregistré dans les Laurentides 609 signalements à la police pour des actes de violence conjugale²²⁶ dont les victimes étaient des femmes. Mentionnons qu'un signalement peut viser plusieurs actes de violence. En effet, si plus d'une infraction a été commise lors de l'événement criminel, seule l'infraction la plus grave est déclarée et comptabilisée. Par exemple, dans le cas d'un épisode de violence conjugale où la victime aurait subi une agression sexuelle et des voies de fait simples, seule l'agression sexuelle est comptabilisée. On comprendra que cette façon de faire engendre une sous-estimation des crimes moins graves²²⁷. Par rapport à l'ensemble des actes violents dénoncés par les femmes de la région, 40,8 % sont survenus en contexte conjugal, une proportion supérieure à l'ensemble du Québec (37,7 %), et étaient le fait d'un ex-conjoint (50,2 %), du conjoint (40,6 %) ou d'un ami intime (9,2 %). La région se distingue de l'ensemble du Québec par la plus grande proportion des ex-conjoints parmi les auteurs de violence.

Depuis 1998, le nombre d'actes de violence conjugale dont les victimes étaient des femmes signalés à la police a augmenté légèrement à chaque année dans la région, suivant en ce sens la tendance québécoise.

Dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les voies de fait (58,3 %) constituent la catégorie d'infractions la plus souvent signalée par les femmes victimes de violence. Les menaces (22,2 %) et le harcèlement criminel (16,1 %) suivent. La proportion de victimes blessées atteint en outre 43 %.

²²⁴ Cité par la Commission royale sur les peuples autochtones. *Rapport, volume 4, Perspectives et réalités*, Ottawa, 1996.

²²⁵ Ministère de la Sécurité publique. *Violence conjugale, Statistiques 2000*, Québec, 2001, adresse URL (consultée en décembre 2001) : <http://www.msp.gouv.qc.ca/stats/>.

²²⁶ Les grandes catégories d'infractions recensées par le ministère de la Sécurité publique comprennent : le meurtre ou la tentative de meurtre, l'agression sexuelle, les voies de fait, l'enlèvement ou la séquestration, le harcèlement criminel, les menaces. Source : Ministère de la Sécurité publique. *Violence conjugale...*, *op. cit.*, p. 53-58.

²²⁷ *Idem*, p. 51 et 52.

La part des dossiers classés²²⁸ par les policiers dans des affaires de violence conjugale est aussi élevée dans la région qu'en moyenne au Québec (91,8 % c. 91,2 %) et se solde la plupart du temps par une mise en accusation (78,7 % c. 75 %).

Toutes les études indiquent unanimement que les femmes les plus jeunes, et tout spécialement celles âgées entre 15 et 24 ans, courent les plus grands risques d'agression sexuelle. Environ une adolescente sur deux est victime de coercition sexuelle et une sur six est victime de viol²²⁹.

Selon différentes enquêtes²³⁰, les agressions sexuelles constituent un des crimes les moins rapportés à la police. Compte tenu du contexte de proximité dans lequel surviennent souvent les agressions sexuelles et des risques de toute nature que la dénonciation entraîne pour la victime, puisque de 70 à 85 % des victimes connaissaient leur agresseur, on comprendra que ce type de crime est particulièrement difficile à dénoncer. En outre, les victimes se trouvent souvent confrontées à un processus judiciaire très long et à une couverture médiatique négative qui entache leur confiance dans le système de plaintes. C'est pourquoi ce ne sont que de 6 à 38 % des agressions à caractère sexuel qui feraient l'objet d'une dénonciation judiciaire.

➤ Les ressources

Dans les Laurentides comme dans l'ensemble du Québec, ce sont les organismes communautaires qui ont développé, pour une large part, les services aux femmes victimes de violence conjugale, d'agressions sexuelles ou à l'intention des conjoints violents. Ils sont aujourd'hui encore les principaux dispensateurs de ces services, bien que les CLSC et les centres hospitaliers offrent des services en ces domaines²³¹.

Ainsi, les six centres de femmes de la région accueillent et soutiennent les femmes victimes de violence, selon l'approche globale qui les caractérise et qui vise l'autonomie et la prise de conscience. Ce sont : le Carrefour des femmes du Grand-Lachute (Argenteuil), Les Unes et Les Autres (Rivière-du-Nord), le Centre des femmes de Saint-Eustache (Deux-Montagnes), La Colombe (Les Laurentides), Rayons de femmes (Thérèse-de-Blainville) et Signée Femmes (Antoine-Labelle). La gamme d'interventions des centres de femmes peut être regroupée en cinq volets : la sensibilisation et la prévention, notamment dans les rapports amoureux chez les jeunes, le dépistage et l'intervention précoces donnant lieu au soutien individuel et aux groupes d'entraide, l'accompagnement dans les étapes nécessaires à la solution du problème de violence et à

²²⁸ Selon le ministère de la Sécurité publique, lorsque l'enquête criminelle est complétée et qu'elle a permis de recueillir suffisamment de preuves sur l'auteur présumé des actes de violence conjugale, une dénonciation est portée contre cette personne par les policiers et le dossier est transmis au substitut du procureur général pour mise en accusation. La police peut cependant décider de ne pas déposer de dénonciation, en dépit de preuves suffisantes, parce que la victime refuse de porter plainte, par exemple. Le dossier est alors classé sans mise en accusation.

²²⁹ M. POITRAS et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Quebec sample*, Université Laval, 1994.

²³⁰ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Les agressions sexuelles : STOP*, rapport du Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995, p. 31.

²³¹ RRSSS des Laurentides. *Plan d'action régional intégré...*, op. cit., p. 54.

la réorganisation de la vie des femmes victimes et ce, dans des conditions sécuritaires, l'offre de formation aux autres ressources du milieu d'appartenance, ainsi que la solidarité, le partenariat et la concertation dans le but de changer les mentalités et de contrer la violence.

Les femmes des Laurentides ont aussi mis sur pied cinq maisons d'aide et d'hébergement pour les victimes de violence conjugale : la Citad'Elle (Argenteuil), la Maison d'Ariane (La Rivière-du-Nord), la Maison d'accueil Le Mitan (Thérèse-de-Blainville), L'Ombre-Elle (Les Laurentides) et Passe-R-Elles (Antoine-Labelle).

Du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001²³², les cinq maisons d'hébergement ont accueilli 409 femmes et 390 enfants pendant une durée moyenne de séjour variant de 19,1 à 27,4 jours.

Les taux d'occupation ont oscillé entre 66,4 % et 97 %. Malheureusement, les ressources n'ont pu répondre à toutes les demandes d'hébergement qui leur étaient adressées : elles ont dû refuser 492 femmes et enfants, faute de places et à peu près autant (490) pour diverses autres raisons dont l'incompatibilité des besoins des requérantes avec la mission d'une maison d'hébergement.

Par ailleurs, de nombreuses victimes de violence conjugale qui font appel à ces ressources ne souhaitent pas y être hébergées : on estime en effet que, au cours de leur processus de recherche de solutions, seulement 15 % des victimes auront recours à l'hébergement²³³. Ceci a amené les intervenantes des quatre maisons de la région pour lesquelles nous disposons de l'information à répondre à près de 2 500 demandes de services sans hébergement (consultation téléphonique, référence et information, rencontre individuelle, accompagnement, etc.).

Mentionnons aussi que les maisons d'hébergement organisent des sessions de groupe, dont des groupes de dévictimisation, et que certaines offrent des activités de sensibilisation et de prévention de la violence, notamment dans les écoles.

En matière d'agressions sexuelles, le CALACS-Laurentides, sis à Saint-Jérôme mais offrant un point de services à Mont-Laurier, a reçu en 2000-2001 186 demandes d'aide provenant de personnes ayant subi une agression sexuelle et 38 demandes provenant de proches des victimes²³⁴. Les victimes d'agression ayant fait appel au CALACS étaient à 96 % des femmes. Parmi les situations ayant amené les personnes à s'adresser au CALACS, on dénombre 163 agressions sexuelles (47,5 %) et 161 incestes (46,9 %). Si 37 % des personnes qui ont recouru au CALACS étaient âgées de 30 à 45 ans, dans 85 % des cas l'agression était survenue alors qu'elles étaient mineures : 54 % avaient moins de 12 ans et 31 % entre 12 et 17 ans au moment de l'agression.

²³² Statistiques fournies dans les rapports d'activités 2000-2001 des maisons d'aide et d'hébergement énumérées.

²³³ Comité de travail pour l'actualisation de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale dans la Mauricie et le Centre-du-Québec. *État de situation...*, op. cit.

²³⁴ CALACS-Laurentides. *Rapport d'activités 2000-2001*, juin 2001.

La plus forte proportion des clientes du CALACS en 2000-2001 provenait de La Rivière-du-Nord (40 %) qui est nettement surreprésentée lorsque l'on sait qu'elle regroupe 19,3 % de la population, suivie, dans l'ordre, de Thérèse-de-Blainville (24 %), Deux-Montagnes (12,5 %), Antoine-Labelle (8 %), Les Laurentides (5 %), Mirabel et Les Pays-d'en-Haut (4,5 %) ainsi que Argenteuil (1 %).

En réponse aux demandes d'aide, le CALACS a effectué 144 suivis individuels, rencontré 36 proches des victimes, animé 4 groupes de cheminement pour des femmes et 2 pour des adolescentes ayant subi une agression sexuelle et organisé 3 cours d'auto-défense dont l'un pour adolescentes.

Le volet de la sensibilisation faisant partie intégrante de la mission du CALACS pour combattre les préjugés entourant la question de la violence sexuelle faite aux femmes et favoriser le dépistage, cet organisme a réalisé divers ateliers, rencontres et conférences dans la région.

Au cours de l'année, le CALACS a collaboré à la formation d'une collective dans les Hautes-Laurentides et aux démarches pour implanter un CALACS autonome pour desservir le nord de la région. Avec l'octroi de fonds par la RRSSS en avril 2001, cette nouvelle ressource, L'Élan, a vu le jour à Mont-Laurier et dessert dorénavant les MRC Antoine-Labelle et Les Laurentides avec un point de services à Sainte-Agathe.

On trouve enfin à Saint-Jovite un groupe d'accueil, d'entraide, d'échange et de partage à l'intention des femmes qui ont vécu ou vivent des agressions ou des abus sexuels : le Cri du silence dans les Laurentides.

En complémentarité des services aux victimes, la région dispose aussi de trois ressources à l'intention des conjoints violents : ACCROC (accueil collectif des conjoints en relation opprimante et colérique) et SAPACA (service d'aide aux personnes ayant des comportements agressifs) qui desservent les quatre territoires de CLSC du sud de la région (Jean-Olivier-Chénier, Thérèse-de-Blainville, d'Argenteuil et Arthur-Buies) et STOP, le Groupe d'intervention auprès des hommes violents des Laurentides qui offre ses services sur les territoires des Trois-Vallées (MRC Les Laurentides) et des Pays-d'en-Haut.

Dans le PARI²³⁵, la RRSSS estime que certains besoins en matière de violence conjugale et sexuelle ne reçoivent pas une réponse adéquate. Ainsi, elle considère que les établissements du réseau sociosanitaire, les organismes communautaires et les médecins en cabinet privé ne sont pas en mesure de répondre à l'ensemble des besoins en matière de violence et d'agressions à caractère sexuel. De plus, les CLSC n'offrent pas suffisamment de services de base ou d'intervention en situation de crise pour les personnes aux prises avec les problèmes de violence sexuelle. On note aussi un manque de ressources pour les femmes victimes de violence qui combinent des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie. Enfin, les services pour les hommes violents apparaissent incomplets et insuffisants.

²³⁵ RRSSS des Laurentides. *Plan d'action régional intégré...*, op. cit., p. 54 et 55.

Pour combler ces lacunes et être en mesure d'implanter *la Politique d'intervention en matière de violence conjugale* ainsi que les *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, la RRSSS retient trois priorités d'action : mieux connaître et faire connaître la problématique de la violence conjugale et sexuelle dans la région; clarifier les mandats des organismes communautaires et des établissements du réseau sociosanitaire et assurer une meilleure coordination des interventions de ces derniers; rendre accessibles et adapter les services aux clientèles concernées²³⁶.

S'il s'agit, à n'en pas douter, d'avenues intéressantes, cela constitue aussi un programme ambitieux auquel il importe de consacrer les moyens de sa réussite.

1.9 La vitalité communautaire et le développement social

À plus d'une occasion au cours des dernières décennies, la région des Laurentides s'est illustrée par sa capacité de mobilisation populaire et d'innovation sociale : qu'on pense à l'expérience de Tricofil, à Saint-Jérôme, à l'acharnement des communautés autour de Mont-Laurier au début des années 1970 pour contrer la fermeture de Sogefor et sauver l'industrie du bois ou au mouvement d'opposition aux expropriations pour la construction de l'aéroport de Mirabel. On a aussi assisté dans la région à la mise en place d'expériences intéressantes en économie sociale, dont Défi-Autonomie Antoine-Labelle qui a servi de source d'inspiration à de nombreux projets partout au Québec.

Les groupes communautaires et populaires fournissent un apport essentiel à la vie régionale : « [...] La qualité des liens d'entraide et de solidarité et la force du tissu social exercent un effet protecteur contre les effets négatifs de la pauvreté économique²³⁷. » Au-delà de l'offre de services à moindre coût, il faut voir dans leur existence l'expression d'une citoyenneté active et responsable qui vise une transformation sociale pour une plus grande justice, rappelle le Réseau des femmes des Laurentides²³⁸.

Pour connaître la réalité des groupes communautaires de la région des Laurentides, nous disposons d'une imposante recherche réalisée, en 1996, par le Regroupement des organismes communautaires des Laurentides (ROCL) auprès des groupes actifs dans le domaine de la santé et des services sociaux²³⁹. Cent quarante d'entre eux (83 %) ont participé à l'étude.

Ces organismes rejoignent annuellement 95 000 personnes et, deux fois sur trois, des femmes. Si beaucoup de personnes bénéficient de l'action communautaire, nombreuses sont celles qui y prêtent leur concours. Ainsi, plus de 9 000 personnes sont membres d'un groupe communautaire, près de 4 500 fournissent une contribution bénévole et plus de

²³⁶ *Idem*, p. 85.

²³⁷ RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec. *Plan de consolidation 1999-2002*, p. 29.

²³⁸ Réseau des femmes des Laurentides. *Avis sur la proposition de politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire autonome*, juillet 2000, p. 10.

²³⁹ Regroupement des organismes communautaires des Laurentides (ROCL). *Profil des organismes communautaires des Laurentides—Impact social et économique*, [recherche et rédaction : Isabelle St-Martin], octobre 1996.

1 000 siègent aux conseils d'administration : encore une fois, les deux tiers sont des femmes.

Les groupes communautaires des Laurentides interviennent principalement auprès des jeunes (19 %), des personnes appauvries (12 %) ainsi que, à parts égales, des familles, des personnes handicapées et dans le maintien à domicile (11 %). Dans 44 % des cas, il s'agit d'organismes de services, les groupes d'entraide venant au second rang avec 32 %, suivis des groupes de défense des droits avec 10 %.

Loin de travailler en vase clos, 91 % des groupes communautaires participent à une des 259 tables de concertation de la région. En moyenne, chacun d'eux siège à 4,7 tables de concertation.

Les 140 organismes ayant participé à l'étude ont généré dans la région des revenus de 11,7 \$ M, en 1994-1995. Cent cinq d'entre eux ont embauché, pendant cette année de référence, 1 089 personnes. On dénombrait 388 postes réguliers, attribués dans 80 % des cas à des femmes, dans 95 organismes et 701 postes payés par des programmes d'employabilité, occupés à 67 % par des femmes, dans 78 groupes.

Les organismes ne se distribuent pas également sur le territoire. C'est dans La Rivière-du-Nord qu'on retrouve le plus grand nombre de groupes, soit 35. Précisons cependant que, parmi ceux-ci, 13 ont une vocation régionale. Suivent les MRC Antoine-Labelle (24), Les Laurentides (22), Thérèse-de-Blainville (21), Deux-Montagnes (18), Argenteuil et Les Pays-d'en-Haut fermant la marche avec 10 chacun. Si on compare la proportion des organismes communautaires à la répartition de la population par MRC, le poids communautaire est nettement plus grand dans Antoine-Labelle (+ 9,5 %), Les Laurentides (+ 7,9 %) et La Rivière-du-Nord (+ 4,3 %), alors qu'il est à son plus bas dans Thérèse-de-Blainville (-14 %).

Pour sa part, le Regroupement des organismes communautaires des Laurentides (ROCL), créé en 1992, regroupe 134 organismes communautaires. En plus de suivre certains dossiers en santé et services sociaux, dont les représentations pour l'équité interrégionale et l'implantation des réseaux de services intégrés dans le respect de l'autonomie des groupes communautaires, il est très actif dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion, notamment par la promotion du développement économique communautaire et de l'économie sociale et solidaire²⁴⁰.

Par ailleurs, depuis 1997, à la suite de la démarche en vue du Forum de développement social, différents acteurs sociaux des Laurentides sont réunis au sein de la Commission permanente pour le développement social du CRD et s'efforcent de promouvoir et d'orchestrer des initiatives sur ce terrain. Cette commission a pour rôle principal de susciter une vision commune du développement social, de la partager avec les partenaires régionaux et de s'assurer que le CRD tienne compte des valeurs et des éléments du développement social dans le PSR et dans ses actions courantes. Les préoccupations de développement social colorent d'ailleurs le PSR 2000-2005 et l'entente cadre 2001-2006. En plus du premier axe qui est consacré explicitement au soutien à l'intégration et au

²⁴⁰ ROCL. *Rapport d'activités 2000-2001*, s.d.

développement des personnes par l'amélioration de la formation, la lutte concertée à l'exclusion et à la pauvreté, l'équité entre les genres, le soutien de la relève, la mobilisation contre la violence, le soutien à l'exercice de la citoyenneté et le recul de la précarité en emploi, on trouve dans d'autres axes des préoccupations à l'égard de l'accessibilité aux services gouvernementaux et de proximité, l'implantation de services de transport collectif ainsi que la reconnaissance et le soutien de l'action communautaire et de l'économie sociale²⁴¹.

La région dispose d'ailleurs d'une Commission régionale d'économie sociale créée en juin 1997. Cette instance a prévu à son plan de travail²⁴² de réaliser un portrait régional de l'économie sociale qui sera assurément d'une grande utilité pour évaluer si les entreprises mises sur pied selon ce concept remplissent leurs objectifs de concilier l'économique et le social et de créer des emplois de qualité tout en contrant l'exclusion. On doit aussi espérer qu'il permette de mesurer la part que retirent les femmes des projets d'économie sociale en se rappelant que c'est à partir de la revendication de la Marche du Pain et des Roses sur les infrastructures sociales, en 1995, qu'on a assisté au redéploiement de l'économie sociale au Québec.

Mentionnons également la mise sur pied, en 1999, d'un groupe de ressources techniques, Économie sociale Laurentides (ESL), à l'initiative d'organismes communautaires. Financé par le CRD, Emploi-Québec, cinq des CLD de la région et le ministère des Régions, ce groupe soutient les projets d'économie sociale qui, selon les CLD associés, nécessitent plus d'accompagnement. ESL et la Commission régionale d'économie sociale ont pour projet de négocier une entente spécifique pour donner un meilleur essor à l'économie sociale.

Les membres du Réseau des femmes des Laurentides²⁴³ expriment pour leur part quelques inquiétudes quant au rôle qu'on fait jouer aux entreprises d'économie sociale pour l'insertion et l'intégration des femmes en emploi. Le fait, par exemple, que les organismes communautaires en développement de l'employabilité perçoivent que les entreprises d'économie sociale représentent des débouchés intéressants pour les femmes ayant une faible scolarité soulève des interrogations sur leur perception de l'économie sociale.

1.10 La vie culturelle

La vie culturelle est à la fois un ingrédient et un indice du développement d'une région, comme l'a documenté la sociologue Andrée Fortin. D'abord, souligne-t-elle, il faut prendre acte de l'importance des retombées économiques directes et indirectes des événements culturels : argent dépensé pendant l'événement, bien sûr, mais aussi emplois

²⁴¹ CRD des Laurentides. *Plan stratégique...*, op. cit.

²⁴² CRD des Laurentides, Commission régionale d'économie sociale. *Plan d'action 2000-2005*, mise à jour du 10 décembre 2001.

²⁴³ Réseau des femmes des Laurentides. *Le développement de l'employabilité...*, op. cit., p. 65.

créés et accroissement de la rétention de créatrices et créateurs, artistes ainsi que techniciennes et techniciens dans la région.

Mais il y a plus : les activités et les événements culturels transforment la qualité de vie en région et renforcent l'identité régionale. La façon dont les régions se définissent et se présentent se modifie²⁴⁴. Enfin, soulignons que la qualité de la vie culturelle a aussi un pouvoir de rétention de la relève régionale et même d'attraction pour les investisseurs et la population immigrante.

La région a tout un défi à relever en ce qui a trait à son identité culturelle, notamment en raison des particularités de l'occupation du territoire. On est en effet en présence, d'une part, d'une population résidante, dont certaines vieilles familles sont à l'origine de la région et, d'autre part, d'un contingent important des touristes ou de villégiateurs, majoritairement originaires de la région métropolitaine de Montréal²⁴⁵. Par ailleurs, rappelons qu'une part importante de la population résidante des villes des Basses-Laurentides occupant un emploi travaille à Montréal ou à Laval et que la remarquable croissance démographique des dernières années a amené dans cette partie du territoire une prédominance de personnes dont les racines ne sont pas régionales²⁴⁶.

Nous avons aussi eu l'occasion de noter l'existence de dynamiques, et de disparités, sous-régionales marquées : le sud urbain, industrialisé et généralement prospère, la zone récréotouristique du centre et le nord qui, tourné vers l'exploitation des ressources naturelles et relativement isolé, est plus vulnérable sur le plan socioéconomique.

Les partenaires régionaux sont d'ailleurs conscients de cette fragilité de la région puisque, en plus d'avoir doté les Laurentides en mars 1999 d'une première entente spécifique sur la culture en voie d'être renégociée, ils ont fait du développement d'une culture « laurentidienne » l'une des priorités du PSR et de l'entente cadre²⁴⁷. Ils souhaitent se servir de ces leviers pour corriger certaines lacunes, dont l'absence de médias régionaux susceptibles de créer des liens entre les communautés alors que la presse montréalaise est omniprésente, et le sous-investissement dans la culture et les communications, la région se situant, en 1997-1998, au 13^e rang au chapitre des dépenses gouvernementales à ce poste, alors qu'elle occupe la 4^e place quant à la population²⁴⁸.

Selon le Conseil de la culture et des communications des Laurentides, en 2001, la région disposait de quatre stations de télévision communautaire (à Sainte-Adèle, Mont-Laurier, Saint-Jovite et Lachute), de trois stations de radio (à Mont-Laurier, Saint-Jérôme et Lachute) et d'une vingtaine d'hebdomadaires locaux.

²⁴⁴ Andrée FORTIN. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, Université McGill, 1996, p. 87-97.

²⁴⁵ Fernand HARVEY dans *Histoire des Laurentides...*, op. cit., p. 14.

²⁴⁶ CRD des Laurentides. *Plan stratégique...*, op. cit., p. 20.

²⁴⁷ Gouvernement du Québec et CRD des Laurentides. *Entente cadre...*, op. cit., p. 35.

²⁴⁸ CRD des Laurentides. *Plan stratégique...*, op. cit., p. 20, 22 et 13.

Du côté des infrastructures culturelles, le ministère de la Culture et des Communications²⁴⁹ dénombre dans les Laurentides six centres de diffusion des arts de la scène ainsi que Réseau Scènes, un regroupement de diffuseurs qui dessert plusieurs régions de l'ouest du Québec, dont les Laurentides, un centre de diffusion en arts visuels, vingt-trois sites historiques, centres d'exposition ou musées, ainsi que dix-sept bibliothèques autonomes et cinquante-cinq affiliées.

Selon une enquête récente auprès des artistes et du personnel culturel²⁵⁰, la région compterait 969 personnes actives dans le secteur de la culture. Parmi les 45,5 % qui ont participé à l'enquête, on dénombre 55,6 % de femmes. Elles représentent autour des deux tiers des personnes oeuvrant en arts visuels, en communication et nouvelles technologies des communications ainsi que dans le domaine du patrimoine et de la muséologie. Par contre, elles sont moins présentes que les hommes dans les arts de la scène (42,5 %), les métiers d'art (47,2 %) et les lettres (48,6 %). On remarque également que les hommes représentent un peu plus de la moitié des artistes ayant un statut professionnel (50,4 %), alors que les femmes sont plus nombreuses parmi les amateurs (66,7 %), les semi-professionnels (62,8 %) et les travailleurs culturels (54,5 %).

Mentionnons que 71,4 % de la main-d'œuvre culturelle des Laurentides aurait comme principal lieu de travail la région, une proportion qui va décroissant des amateurs et semi-professionnels aux professionnels et travailleurs culturels. Enfin, 36,5 % des artistes ou de la main-d'œuvre culturelle est membre de l'un des sept principaux regroupements ou associations de la région.

Pour ce qui est des pratiques culturelles²⁵¹, la fréquentation des établissements culturels est à plusieurs égards moindre dans la région qu'au Québec et ce, particulièrement chez les femmes. Ainsi, les Laurentidiennes visitent moins les galeries d'art et les musées, d'art ou autres, que les hommes, mais surtout que les Québécoises. De même, elles fréquentent moins les cinémas ou assistent à moins de spectacles que les Laurentidiens et que les Québécoises. Notons par ailleurs que, contrairement à la région, dans l'ensemble du Québec, l'assistance aux spectacles, la visite de musées ou de galeries d'art sont des pratiques davantage féminines que masculines. Par contre, les femmes de la région utilisent plus les bibliothèques publiques que les hommes et que les Québécoises.

Les Laurentidiennes font moins partie d'une organisation ou d'une association artistique ou culturelle que les hommes et, surtout, que les Québécoises mais elles sont un peu plus enclines que ces deux groupes à travailler bénévolement dans le secteur culturel.

²⁴⁹ Ministère de la Culture et des Communications, Direction de Laval-Laurentides-Lanaudière. *Portrait culturel des Laurentides*, [Marie-José Fortier], décembre 2001.

²⁵⁰ Conseil de la culture et des Communications des Laurentides. *Résultats de l'enquête auprès des artistes et travailleurs culturels non incorporés et non enregistrés des Laurentides*, novembre 2001.

²⁵¹ Ministère de la Culture et des Communications, Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique. *Quelques données sur les pratiques culturelles des hommes et des femmes dans la région des Laurentides et dans l'ensemble du Québec, 1999*, [Rosaire Garon], décembre 2001.

Enfin, signalons qu'en 1999, davantage de ménages laurentiens que québécois disposent d'un micro-ordinateur (51,8 % c. 45,6 %) et qu'ils sont aussi plus branchés à Internet (25,3 % c. 23,4 %)²⁵².

1.11 La contribution des femmes

1.11.1 Le mouvement associatif

Avec 38 groupes de femmes²⁵³ qui ont pignon sur rue dans les Laurentides auxquels s'ajoutent 33 cercles locaux de fermières et 12 sections locales provenant de deux chapitres régionaux de l'Afeas (Association féminine d'éducation et d'action sociale), le mouvement des femmes est bien vivant dans la région. Certains interviennent sur des questions spécifiques comme la violence conjugale, les agressions sexuelles ou la périnatalité. Aux côtés des comités de condition féminine au sein de trois syndicats, on retrouve aussi un syndicat d'agricultrices, trois chapitres du Réseau des femmes d'affaires et deux réseaux de répondantes diocésaines à la condition des femmes. Enfin, des groupes sont polyvalents : ainsi, les six centres de femmes utilisent une approche globale, multisectorielle et intégrée et offrent des services d'information, de relation d'aide, de référence, ainsi que des ateliers de formation personnelle²⁵⁴. Dans le cadre du programme *À égalité pour décider*, les centres de femmes de la région ont aussi conçu un programme de formation à l'intention des femmes intéressées à accéder aux instances décisionnelles.

Les groupes de femmes de la région se sont aussi donné en 1987 un organisme de concertation régionale, le Réseau des femmes des Laurentides (RFL), qui compte 33 membres. Le RFL, qui a une présence dynamique et soutenue dans la région comme en font foi notamment les nombreuses publications qu'il compte à son actif, intervient dans les diverses sphères susceptibles d'influencer les conditions de vie des femmes : développement local et régional, formation et insertion des femmes sur le marché du travail, santé et bien-être. Il travaille aussi à l'organisation de mobilisations collectives comme la Marche mondiale des femmes de l'an 2000²⁵⁵.

Pour favoriser son enracinement et son action dans le milieu, le RFL est membre du Regroupement des organismes communautaires des Laurentides (ROCL) et de la Coalition des ImpatientEs. Il participe en outre aux travaux de la Commission de développement social, de la Commission en économie sociale, du Comité de développement des centres de la petite enfance et du Comité condition féminine du CRD des Laurentides ainsi que du Comité aviseur de conditions de vie des femmes de la RRSSS. Enfin, des membres du RFL siègent dans certains CLD.

²⁵² Conseil de la science et de la technologie. *Rapport de conjoncture...*, op. cit., p. 211.

²⁵³ Conseil du statut de la femme. *Répertoire des groupes de femmes*, mis à jour en décembre 2001.

²⁵⁴ *Idem*.

²⁵⁵ Réseau des femmes des Laurentides. *Priorités et perspectives d'action 2001-2002*, septembre 2001.

Par ailleurs, pour affirmer son appartenance au mouvement des femmes du Québec, le RFL est membre de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), de la Coalition nationale contre la pauvreté et la violence faite aux femmes, du Réseau québécois d'action pour la santé des femmes, du Conseil d'intervention et d'action pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), du Réseau des tables de concertation des groupes de femmes du Québec, de Relais-Femmes et du Réseau québécois des femmes en environnement.

À de nombreuses occasions, tout au long de ce document, nous avons souligné la contribution du RFL à une meilleure connaissance et à la transformation des conditions de vie des femmes. Citons parmi les projets majeurs pour accroître la participation des femmes au développement : l'élaboration d'une entente spécifique sur la place des femmes dans le développement de la région, l'augmentation de la représentation féminine par le biais d'un projet *À égalité pour décider* visant la sensibilisation et le réseautage des femmes au regard des instances de décision, la promotion de la vision féministe de l'économie sociale et l'organisation de sessions de formation à l'intention des comités d'économie sociale des CLD sur les indicateurs de rentabilité sociale ainsi que l'offre d'une formation sur l'analyse différenciée selon les genres aux partenaires régionaux. Aussi, pour assurer un plus grand respect des besoins des femmes dans les services de santé et les services sociaux, le RFL est engagé dans la mise sur pied d'une ressource d'hébergement alternative en santé mentale pour les femmes du nord des Laurentides, l'organisation d'une session de formation sur l'intervention féministe en santé mentale, la collaboration à une recherche sur les moyens permettant de mieux répondre aux besoins des femmes toxicomanes et l'appui à la mise sur pied d'une Maison des naissances. Enfin, pour améliorer l'insertion sociale et professionnelle des femmes, le RFL vise la création d'un mécanisme de consultation et de concertation pour mieux adapter l'offre de services aux besoins de la main-d'œuvre féminine et poursuit une recherche sur les besoins des femmes en matière de logements sociaux ou alternatifs en vue de susciter la création de telles ressources.

En dépit de la richesse de l'apport des groupes de femmes au développement de la région, plusieurs obstacles conjugués nuisent actuellement à leur fonctionnement, quand ils ne mettent pas carrément en question la survie de certains.

D'abord, le financement des organismes bailleurs de fonds, lié de plus en plus étroitement aux services offerts pour suppléer à la réduction des services publics ou, du moins, pour les compléter, fait dévier la mission de plusieurs groupes de femmes. Il faut comprendre que nombreux sont ceux, dont les centres de femmes, qui recourent à une approche globale qui ne peut être réduite à une simple offre de services. Ainsi, à la suite d'une demande d'aide de la part d'une femme en situation de pauvreté, on examinera avec elle autant les moyens de pallier les difficultés économiques (logement social, soutien pour la garde des enfants, participation à une cuisine collective, etc.) que les mesures lui permettant de s'en sortir (retour aux études, préparation et intégration à l'emploi, soutien au démarrage d'entreprise, etc.). Mais on se préoccupera aussi de l'impact de sa situation économique sur sa santé physique et mentale, tout en s'efforçant de faire prendre conscience aux instances décisionnelles locales et régionales des effets de l'appauvrissement et des mesures qui s'imposent pour corriger la situation. Or, l'approche « service » combinée à l'approche « clientèle », que poussent à adopter les

organismes subventionnaires pour l'attribution de fonds, réduit considérablement la portée des interventions des groupes. Le virage ambulatoire a eu un effet particulièrement majeur à cet effet.

À ces difficultés de financement s'ajoutent les exigences pour les travailleuses des groupes de participer ou de suivre les travaux des instances de pouvoir locales et régionales qui se sont démultipliées au cours des dernières années. Comme le soulignent Côté et Fortin²⁵⁶, si la planification participative adoptée par les instances régionales comporte le grand avantage de reconnaître la contribution et de légitimer la présence des groupes communautaires, cette démarche se fait sans financement correspondant, bien que les membres de ces organisations soient généralement surchargées par les activités propres à leur organisme, tout en devant composer avec la précarité.

Si tous les groupes de femmes vivent un certain essoufflement découlant des exigences de la planification participative, les trop rares groupes de femmes des milieux ruraux le ressentent avec encore plus d'acuité. Il importe que les autorités locales et régionales soient informées de cette situation qui risque de miner la qualité de la participation sociale et de la vie démocratique, en plus de priver des femmes de ressources dont elles ont grandement besoin.

1.11.2 L'apport individuel des femmes

Comme nous avons eu l'occasion de le constater, et bien que nous ayons relevé d'importantes disparités intrarégionales à cet égard, la position des Laurentiennes en termes d'intégration et de maintien en emploi est généralement meilleure que la moyenne québécoise. Ainsi, en 1996, connaissaient-elles de meilleurs taux d'activité et d'emploi, sauf dans les MRC plus rurales. De même compte-t-on davantage de travailleuses autonomes, parmi lesquelles une proportion supérieure de propriétaires d'entreprise qu'au Québec, un phénomène qui a crû plus rapidement dans la région de 1991 à 1996. Nous avons aussi souligné qu'il y a plus de femmes dans la main-d'œuvre agricole et autant d'agricultrices propriétaires qu'au Québec.

En matière de développement social, les Laurentiennes ont une participation majeure, tant sur le plan institutionnel que communautaire. On connaît l'indispensable contribution des femmes dans le domaine des services et des soins aux personnes, sanitaires, sociaux ou éducatifs, particulièrement frappante dans les Laurentides, comme le démontre la répartition professionnelle des travailleuses. On ne peut aussi manquer de rappeler la part considérable de travail accompli par les femmes actives dans les organisations communautaires et populaires, que ce soit à titre d'administratrices, de salariées ou de bénévoles. Mentionnons également leur important concours dans le domaine des arts et de la culture, tant comme créatrices que comme organisatrices bénévoles d'activités culturelles.

²⁵⁶ Denyse CÔTÉ et Maryse FORTIN. « Réformes et régionalisation : pratiques de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais », dans *Nouvelles pratiques sociales*, mars 1994.

Il faut également souligner l'apport des activités reproductives au développement. Trop souvent, dans les analyses économiques classiques, on occulte cette contribution, comme si seules les activités productives comptaient. Pourtant, les unes et les autres sont intrinsèquement liées. En effet, les gestes du domaine dit privé – donner la vie, nourrir, soigner, éduquer, blanchir, nettoyer – tout comme l'investissement des femmes dans la vie des communautés, qu'elle se traduise par la qualité des liens sociaux, du voisinage, de l'univers affectif dans les lieux de travail, etc., ne sont-ils pas essentiels au maintien et au renouvellement de la vie de la région?

Ceci nous amène à dire, avec la chercheuse Louise Toupin²⁵⁷, que l'élargissement social du rôle de productrices de vie des femmes les a conduites à devenir productrices de qualité de vie, de santé, d'éducation, de culture, bref des productrices de socialisation et de citoyenneté, sources de productivité sociale. De ce fait, elles sont aussi sources de rentabilité sociale et, ultimement, de richesse sociale.

Qu'elles soient actives ou pas sur le marché du travail rémunéré, les femmes accomplissent plus que leur part des nombreuses tâches, parentales ou domestiques, indispensables à la vie et même à la survie de la collectivité. Selon le recensement de 1996 de Statistique Canada qui, pour la première fois, incluait des questions sur les activités non rémunérées accomplies à la maison, au Québec, 93,7 % des femmes contre 83,3 % des hommes ont déclaré avoir consacré du temps aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison durant la semaine précédant l'enquête. Parmi les femmes, 50,4 % disent avoir prodigué des soins aux enfants, alors que ce pourcentage se situe à 40,5 % chez les hommes. Enfin, 19,9 % des femmes, comparativement à 13,1 % des hommes, ont rapporté fournir des soins à des personnes âgées. La comptabilisation du nombre d'heures consacrées par les unes et les autres à ces activités distingue de façon encore plus marquante la part des femmes et des hommes. En effet, les répondantes sont trois fois plus nombreuses que les répondants (17,8 % c. 5,3 %) à indiquer avoir consacré 30 heures ou plus aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison²⁵⁸. De fait, nous constatons que les femmes avec enfants à la maison consacrent 25,3 heures par semaine aux soins des enfants (c. 13,7 heures pour les hommes) et 28,2 heures aux travaux ménagers (c. 13 heures pour les hommes)²⁵⁹.

Par ailleurs, l'Enquête sociale générale de 1992 estime que le travail non rémunéré représentait entre 34 % et 54,2 % du PIB, soit entre 235 et 374 milliards de dollars. On évalue en effet que le travail d'une femme au foyer à plein temps avec des enfants vaut, selon la méthode du coût de remplacement²⁶⁰, entre 24 351 \$ et 30 025 \$ par année. Une femme sans enfant occupant également un emploi rémunéré accomplit un travail ménager

²⁵⁷ Louise TOUPIN. *Des indicateurs socio-communautaires pour estimer le travail des femmes dans les communautés*, Condition féminine Canada, 2001, p. 24.

²⁵⁸ Conseil de la famille et de l'enfance et autres. *Un portrait...*, op. cit.

²⁵⁹ Ruth ROSE. *Le travail invisible des femmes*, document remis lors d'une présentation au Réseau des femmes de Lanaudière, le 25 février 2001.

²⁶⁰ La méthode du coût de remplacement attribue une valeur au travail non rémunéré d'après le taux de rémunération consenti aux personnes qui effectueraient un travail similaire. D'après l'approche généraliste, on applique le taux de rémunération des employés de maison femme ou homme à tout faire. Voir : Statistique Canada. « Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages », dans *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996, p. 32.

dont la valeur se situe entre 10 289 \$ et 12 478 \$. Quant à la moyenne des hommes, on estime la valeur du travail ménager qu'ils effectuent entre 7 790 \$ et 10 310 \$ par année.

Devant l'importante contribution des femmes à la vie économique, sociale et culturelle, leur sous-représentation politique étonne. Les Laurentiennes occupent néanmoins une place qui dépasse la moyenne québécoise dans plusieurs lieux de pouvoir régionaux et locaux, dont les commissions scolaires, le Conseil régional des partenaires du marché du travail et la RRSSS. Cette avance ne doit pas faire perdre de vue que, comme la représentation dans les instances implique de petits nombres, les pourcentages peuvent varier rapidement : les acquis sont donc fragiles. Sans compter qu'il demeure bien évidemment des pas à franchir pour atteindre l'égalité dans la majorité des lieux de pouvoir. Ainsi, la faible présence des femmes dans les postes de mairesses constitue une lacune d'autant plus importante que la fonction municipale ne cesse de gagner en importance, qu'on songe à la réforme des municipalités ou aux nombreuses délégations dans des lieux de pouvoir locaux ou régionaux qui découlent de cette fonction. De même, la sous-représentation des femmes aux conseils d'administration du CRD et des CLD, particulièrement dans les cinq où la proportion de femmes est sous la barre de la moyenne du Québec, déjà peu élevée, inquiète compte tenu du rôle déterminant de ces organisations dans l'orientation et la planification du développement économique et socioculturel.

Les décideuses et décideurs régionaux et locaux en semblent d'ailleurs conscients et paraissent prêts à s'engager dans la recherche de mécanismes pour appliquer la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*²⁶¹ puisqu'ils ont inclus dans le PSR et dans l'entente cadre²⁶² une orientation visant la promotion de l'équité entre les genres et qu'ils ont intégré l'objectif d'obtenir, d'au moins 50 % des organismes publics, des engagements formels relatifs à l'équité de représentation d'ici 2005. Pour sa part, le CRD s'est doté le 29 mars 2001 d'une politique d'équité entre les genres élaborée avec la collaboration du RFL qui pourrait sans doute inspirer d'autres organisations. Le projet d'entente spécifique en condition féminine actuellement en négociation contribuerait aussi assurément à la concrétisation de cette stratégie. Dans le même sens, le projet *À égalité pour décider* du Réseau des femmes des Laurentides, qui fournit aux femmes intéressées un lot d'informations et de trucs pratiques sur la participation au pouvoir, arrive à point nommé.

²⁶¹ On se souviendra que cette orientation, adoptée en 1997, vise tant à assurer une représentation équitable des femmes au sein des instances locales et régionales, qu'à favoriser la prise en compte de leurs intérêts et de leurs réalités par ces lieux de décision.

²⁶² Gouvernement du Québec et CRD des Laurentides. *Entente cadre...*, op. cit., p. 25.

TABLEAU 16 — Quelques statistiques sur les femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs, région des Laurentides et ensemble du Québec, 2002

	Laurentides		Québec	
	Femmes Nombre	Total Nombre	Femmes %	Femmes %
Assemblée Nationale du Québec (2000)	2	7	28,6	23,2
Mairies (2002)	8	81	9,9	10,7
Conseils municipaux	129	509	25,3	24,0
MRC (préfet)	0	8	0	6,3
Commissions scolaires (2001)*				
— Assemblée des commissaires	43	74	58,1	51,1
—Présidence des commissions scolaires	2	4	50,0	47,5
Régie régionale de la santé et des services sociaux (2001)				
Conseil d'administration	8	16	50,0	48,7
Conseil régional de concertation et de développement (2001)				
—Conseil d'administration	12	52	23,0	25,6
—Comité exécutif	4	7	57,1	n/d
Conseil régional des partenaires du marché du travail (2001)	12	21	57,1	42,0
Centres locaux de développement (2001)**				25,3
—Argenteuil	3	15	20,0	
—Deux-Montagnes	7	26	26,9	
—Des Laurentides	5	21	23,8	
—Mirabel	1	15	6,7	
—Rivière-du-Nord	5	18	27,8	
—Pays-d'en-Haut	4	19	21,0	
—Sainte-Thérèse	4	19	20,0	
—Antoine-Labelle	3	11	27,3	

*Seules les informations provenant des 61 commissions scolaires membres de la Fédération des commissions scolaires du Québec sont comptabilisées.

** Seuls sont comptabilisés les membres votants.

Source : Compilations effectuées par le bureau régional du Conseil du statut de la femme des Laurentides, 2002.

1.12 La position des femmes dans le développement des Laurentides

Malgré le caractère incomplet du portrait qui précède en raison des carences dans la disponibilité des données statistiques sexuées, certaines caractéristiques de la position des femmes dans le développement des Laurentides méritent d'être mises en relief.

Dans l'ensemble, les Laurentiennes jouissent de conditions d'intégration et de maintien en emploi meilleures que la moyenne des Québécoises. Par contre, on a pu observer à cet égard d'importantes disparités entre les MRC qui défavorisent les territoires plus ruraux et touchent davantage les femmes que les hommes. De plus, la participation au marché du travail apparemment enviable ne doit pas nous faire oublier les importants écarts dans les revenus moyens d'emploi féminins et masculins et l'incidence du travail à temps partiel qui affecte les Laurentiennes en plus forte proportion que les Québécoises et que les hommes de la région. Cette situation n'est sans doute pas étrangère à leur très grande concentration professionnelle dans des emplois dits « traditionnellement féminins » du secteur tertiaire, secteur qui a connu et continue de subir de nombreuses transformations ou compressions. Mais peut-être doit-on surtout rappeler que les métiers et professions où se concentrent majoritairement les femmes, les ghettos d'emploi féminins, ont été traditionnellement sous-valorisés et, en conséquence sous-payés, une situation qui persiste même si certains sont en forte demande.

Sur le plan de la scolarité, la région présente des écarts avec l'ensemble du Québec et ce, tant chez les femmes que chez les hommes : les Laurentiennes et les Laurentiens sont plus nombreux à détenir moins de treize ans de scolarité et, inversement, ils ont plus rarement poursuivi des études universitaires. La situation évolue cependant avec le temps, en faveur des jeunes femmes, qui prolongent plus souvent leurs études que les jeunes hommes, quoique la fréquentation universitaire diffère selon les MRC. On ne doit pas non plus perdre de vue que les taux de diplomation du secondaire, peu importe la cohorte observée, sont toujours inférieurs de plusieurs points à la moyenne québécoise et ce, dans toutes les commissions scolaires des Laurentides et tant chez les filles que chez les garçons. Enfin, compte tenu de leurs choix scolaires qui demeurent concentrés dans quelques familles de programmes fortement traditionnels et parfois peu arrimés aux priorités régionales de développement, les jeunes femmes demeurent moins susceptibles de profiter du dynamisme industriel et de la diversification économique de la région comme en font foi les conditions de travail des finissantes du secondaire professionnel et du collégial technique.

La région se démarque par une croissance démographique hors du commun et par la jeunesse de sa population. Cependant, les conditions de vie des jeunes ne sont pas toujours avantageuses, loin s'en faut et ce, plus particulièrement chez les jeunes femmes. Ainsi, l'amélioration de la participation féminine au marché du travail n'a pas comblé pour autant les différences avec les hommes qui persistent chez les 20 à 29 ans. Par ailleurs, les adolescentes des Laurentides apparaissent en moins bonne santé mentale que les adolescents si on en juge par le niveau de détresse psychologique, les idées suicidaires et même les tentatives de suicide. Il faut sans doute voir un lien entre ces difficultés et l'adoption d'habitudes de vie à risque, plus répandues que chez les garçons, que ce soit en termes d'alimentation, d'activité physique et de consommation de tabac ou de drogues.

On doit par ailleurs reconnaître que la répartition de la population par groupe d'âge varie considérablement entre les MRC urbaines et rurales et qu'elle subira une profonde transformation dans un avenir prévisible. Déjà, les quatre MRC les plus rurales s'écartent de la tendance régionale en détenant des proportions de personnes de 55 à 64 ans et de

65 ans et plus qui dépassent, non seulement la moyenne de la région, mais même celle du Québec. Et le vieillissement de la population rejoindra les MRC plus urbanisées au cours des prochaines décennies. Les femmes risquent d'en être particulièrement affectées car, non seulement elles constituent la majorité des personnes vieillissantes, mais elles assument plus souvent qu'à leur tour le fardeau de travail que peut représenter la prise en charge d'un parent, d'un enfant ou d'un conjoint malade, situation qui s'est d'ailleurs accentuée avec le virage ambulatoire.

Si nous dénombrons dans les Laurentides proportionnellement moins de ménages pauvres qu'au Québec, nous avons tout de même remarqué que les femmes sont surreprésentées parmi les personnes vivant sous le seuil du faible revenu ou recevant des prestations de l'assistance-emploi. Certaines caractéristiques accroissent la vulnérabilité économique féminine : les femmes des territoires ruraux et celles qui sont à la tête d'une famille monoparentale, comme les femmes autochtones, immigrantes et handicapées, parce qu'elles sont plus susceptibles de connaître des difficultés d'accès à la scolarité et au marché du travail, ne touchent généralement que de très faibles revenus. De plus les femmes âgées, surtout si elles vivent seules, sont grandement affectées par la pauvreté. Les difficultés de ces femmes sont exacerbées par le coût prohibitif qu'elles doivent consacrer à se loger, les difficultés de transport et l'insuffisance de certains services.

En matière de santé, nous avons constaté que les Laurentidiennes ont une espérance de vie inférieure à la moyenne québécoise. Les taux ajustés de mortalité des Laurentides dépassent significativement les valeurs québécoises et ce, tant chez les femmes que chez les hommes, pour les maladies de l'appareil circulatoire, les tumeurs malignes ainsi que les maladies de l'appareil respiratoire. On ne peut manquer de se questionner sur le lien entre ces causes de décès et certains facteurs environnementaux, mais aussi la plus grande occurrence de comportements à risque, particulièrement chez les femmes, comme la consommation de tabac, d'alcool et de médicaments, la sédentarité et de mauvaises habitudes alimentaires. Ces faits doivent aussi être mis en relation avec le faible statut économique qui, non seulement prédispose à l'adoption de comportements néfastes à la santé, mais entraîne aussi davantage de problèmes de santé physique et mentale et, en bout de ligne, peut provoquer davantage de décès. En outre, avons-nous remarqué lorsque les informations disponibles le permettaient, les habitudes délétères ne se développent ni de la même manière, ni pour les mêmes raisons chez les femmes et chez les hommes, un constat qui plaide en faveur de l'adoption d'une approche différenciée selon les sexes.

Par ailleurs, compte tenu du contexte démographique régional, certaines questions entourant la planification des naissances ont retenu l'attention du CSF, et plus précisément les grossesses chez les moins de 20 ans, l'accès aux interruptions volontaires de grossesse et la fréquence de la stérilisation post-IVG.

La santé mentale des Laurentidiennes, et notamment des jeunes femmes, mérite assurément qu'on s'y penche compte tenu du niveau élevé à l'indice de détresse psychologique noté. Les liens entre, d'une part, la détresse psychologique et, d'autre part, la pauvreté, l'isolement, le manque de revenus, l'absence d'emploi ou de mauvaises conditions de travail ainsi que la faible scolarité ont été abondamment documentés. Il faut dorénavant veiller à ce que le réseau de la santé et des services sociaux améliore sa

connaissance des réalités et des besoins spécifiques des femmes et rende disponibles les interventions adaptées à leur condition en soutenant l'expertise développée par les femmes.

Enfin, les Laurentiennes ne sont malheureusement pas à l'abri de la violence conjugale et des abus sexuels, des problèmes susceptibles de miner autant leur santé physique que mentale. Au cours de l'année 2000, on a enregistré dans la région 609 signalements à la police pour des actes de violence conjugale dont les victimes étaient des femmes. Pour sa part, le CALACS-Laurentides a reçu, en 2000-2001, 186 demandes d'aide provenant de personnes ayant subi une agression sexuelle ou ayant été victime d'inceste.

S'il est essentiel de prendre en considération ces problèmes, il faut aussi tabler sur les avantages remarquables chez les femmes des Laurentides. Elles sont fortement engagées dans les secteurs social et culturel, des piliers de la vie régionale. Très actives dans le secteur communautaire, plusieurs d'entre elles ont développé une approche globale des problèmes qui constitue un apport des plus précieux. Elles démontrent aussi un esprit entrepreneurial qui ne demande qu'à s'affirmer et participent activement à la vie des instances locales et régionales; bien qu'elles occupent souvent un nombre de sièges inférieur à leur poids démographique, elles réussissent à se faire entendre par le biais des comités consultatifs dont elles sont bien souvent à l'origine.

Enfin, on ne doit pas taire la contribution centrale des femmes aux tâches parentales et domestiques, des ingrédients essentiels, au premier chef, à la vie de la région. Pourtant, les activités de production et encore moins de reproduction des femmes ne bénéficient pas toujours de la pleine reconnaissance dans le discours, ni dans la planification et les projets de développement de la région. Et les femmes ne trouvent pas toujours les ressources suffisantes pour les soutenir dans l'exercice de ces rôles sociaux.

Il y a tout de même lieu d'espérer que la sensibilité que commencent à démontrer les décideuses et les décideurs régionaux à l'endroit des conditions de vie des femmes et l'engagement de certaines instances à l'égard de la promotion de l'équité entre les genres se concrétisent dans des pratiques transformatrices qui conduisent à l'élimination des inégalités sexuelles.

Cependant, pour réaliser ces « possibles », la région doit se donner les outils pour mieux circonscrire la réalité des femmes et des hommes de toutes conditions et dans tous les secteurs afin d'être en mesure de déterminer et de mettre en œuvre les stratégies et les moyens d'action adaptés.

Appuyant les efforts consentis par la région, le CSF souhaite apporter sa contribution en soumettant aux décideuses, aux décideurs et aux représentantes du mouvement associatif des femmes, des cibles d'intervention et des mesures correctrices que lui a inspirées l'analyse des conditions de vie des Laurentiennes et de leur position dans le développement de leur région.

CHAPITRE II — DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT POUR TOUTES ET TOUS AVEC TOUTES ET TOUS

Cible d'intervention 1 : Recueillir des données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs pour développer des mesures appropriées aux femmes et aux hommes

À de nombreuses occasions, pendant les travaux pour établir le portrait qui précède, nous avons rencontré des problèmes d'accès à des statistiques ventilées selon le sexe. Même si nous remarquons des progrès dans les pratiques de certains organismes des Laurentides à ce chapitre, les données ventilées disponibles permettent rarement une analyse fine de la situation régionale. Dans plusieurs cas, nous avons dû demander des « sorties spéciales », souvent à coût élevé, pour répondre à nos besoins pourtant assez élémentaires. C'est donc dire que les informations concernant la situation des femmes existaient, mais qu'elles n'étaient pas compilées pour être rendues disponibles. Dans d'autres cas, si les statistiques ventilées étaient compilées pour la région, nous ne pouvions les obtenir par territoire de MRC, une base d'observation dont la pertinence ne fait plus de doute alors qu'on parle de plus en plus de développement local.

Enfin, pour les femmes appartenant à certains groupes d'âge (les jeunes et les aînées notamment), ethnoculturels ou autochtones et à certaines catégories de la main-d'oeuvre (entrepreneures, agricultrices, travailleuses de l'économie sociale entre autres), les données ventilées selon le sexe étaient parcellaires, éparpillées ou inexistantes. Nous n'avons pas été non plus en mesure de bien cerner la problématique des femmes pauvres, dans toute sa complexité, en prenant en considération tous les indicateurs de développement humain, ni de rendre compte de tous les aspects de l'état de santé des femmes en démontrant l'imbrication de leurs conditions de vie et de leurs problèmes physiques, mentaux et comportementaux.

Or, le gouvernement a réitéré sa volonté dans *le Programme d'action 2000-2003 – L'égalité pour toutes les Québécoises* d'intégrer à ses pratiques l'analyse différenciée selon les sexes, c'est-à-dire de mettre en place des mécanismes permettant de tenir compte, dans les analyses, les politiques, les programmes et les mesures législatives, des réalités propres aux femmes et aux hommes, dans les différents domaines de sa responsabilité. De plus, pour soutenir la réalisation de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, le programme d'action comporte une nouvelle section sur les engagements gouvernementaux en vue d'assurer, dans les instances locales et régionales, une représentation plus importante des femmes et une meilleure prise en compte de leurs réalités. Il va sans dire que les organismes régionaux et locaux doivent se considérer comme les relayeurs de ces engagements et que, pour ce faire, ils doivent adapter leurs pratiques, notamment sur le plan de la collecte et de l'analyse de statistiques.

On ne peut mettre en doute que les instances des Laurentides soient conscientes de l'importance de cet enjeu puisque le PSR et l'entente cadre prévoient l'application du principe d'équité entre les genres tant pour la représentation dans les lieux de pouvoir régionaux et locaux que pour l'adaptation des politiques des organismes publics ou communautaires à la réalité féminine. Mais encore faut-il, pour obtenir des résultats en ce sens, lui consacrer le temps et les ressources nécessaires, à commencer par la collecte des données ventilées dans tous les secteurs pour permettre l'analyse différenciée selon les sexes.

Mesures proposées

- 1. Que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.**
- 2. Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, le ministère des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires de la conférence administrative régionale (CAR) dans la collecte de statistiques régionales sexuées, pour chaque territoire de MRC, permettant de faire l'analyse différenciée selon les sexes et qu'il signifie des attentes claires à ce sujet aux organismes dont il est responsable, soit le CRD et les CLD. Pour ce faire, qu'il demande aux ministères et organismes d'inclure la variable sexe dans les indicateurs de base utilisés pour leurs travaux.**
- 3. Que les instances régionales et locales des Laurentides adoptent les mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de leur collecte de statistiques et pour faire les analyses différenciées selon les sexes nécessaires à l'application du principe d'équité entre les genres prévu dans l'entente cadre. Pour ce faire, qu'elles intègrent la variable sexe à leurs indicateurs de base. Au besoin, qu'elles fassent appel aux ressources compétentes pour obtenir la formation pertinente en matière d'analyse différenciée.**

Cible d'intervention 2 : Mettre en œuvre les moyens pour soutenir le cheminement scolaire, l'intégration socioprofessionnelle et la participation sociale des jeunes femmes

Faits saillants

- La population des Laurentides est plus jeune que dans l'ensemble du Québec.
- Ce phénomène s'est accentué de 1991 à 1996 puisque, dans les Laurentides, la proportion des moins de 15 ans a augmenté de 11 % pendant cette période, alors qu'elle diminuait dans l'ensemble du Québec.
- La région compte également un peu plus de personnes de 25 à 34 ans, la génération la plus susceptible d'avoir des enfants.
- Ce sont les trois territoires les plus au sud, dans l'ordre, Mirabel, Thérèse-de-Blainville et Deux-Montagnes, qui se distinguent le plus de la moyenne québécoise quant aux proportions de moins de 15 ans et de 25 à 34 ans qu'ils regroupent.
- La région affiche une surreprésentation féminine chez les 25-34 ans, un phénomène qu'on ne retrouve pas au Québec et qui est particulièrement marqué dans Deux-Montagnes, Les Pays-d'en-Haut, Mirabel et Thérèse-de-Blainville.
- Les 15 à 24 ans connaissent, dans la région comme au Québec, des difficultés d'intégration au marché du travail qui se manifestent par des taux d'activité et d'emploi généralement moindres et des taux de chômage plus élevés que chez les 25 ans et plus.
- En comparant la situation des femmes et celle des hommes de 15 à 24 ans, on constate que, quoique l'écart dans les taux d'activité et d'emploi ait beaucoup diminué par rapport aux générations précédentes, les filles demeurent désavantagées, sauf dans la MRC Les Pays-d'en-Haut.
- Alors que le taux régional de chômage féminin des 15-24 ans est un peu en dessous du taux masculin, Les Laurentides, Argenteuil et, surtout, Mirabel rompent avec cette tendance.
- Pour l'ensemble des indicateurs du marché du travail, la situation des jeunes femmes sur le marché du travail apparaît particulièrement difficile dans Les Laurentides, Argenteuil et, surtout, Antoine-Labelle.
- En 2001, les taux d'activité et d'emploi des femmes de 20-24 ans et de 25-29 ans se démarquent à la hausse de ceux de l'ensemble des femmes de 15 ans et plus et se sont améliorés davantage, depuis 1996, que ceux des hommes. Des écarts persistent tout de même en défaveur des femmes.

- Même si, de 1996 à 2001, les 20-24 ans, comme les autres groupes d'âge, ont bénéficié d'un important recul du chômage, leur taux demeure toutefois supérieur et ce, chez les deux sexes.
- On observe chez les femmes de 15 à 34 ans une différence de 26 points de pourcentage entre le taux de chômage de celles qui ont complété moins de neuf années d'études (29,6 %) et celles qui détiennent un grade universitaire (3,6 %), une différence un peu plus marquée que chez les hommes. Une scolarité écourtée semble donc pénaliser davantage les filles.
- Si les taux de diplomation du secondaire des jeunes Laurentiennes sont, depuis plusieurs années, constamment supérieurs à ceux des jeunes hommes, il faut aussi retenir que les taux féminins régionaux sont toujours inférieurs aux taux nationaux.
- Parmi les finissants du secondaire professionnel de la promotion 1999-2000, on ne dénombre que 38,9 % de filles, une proportion moindre qu'au Québec.
- La grande majorité des finissantes du secondaire professionnel de la promotion observée ont opté pour quelques secteurs de formation traditionnellement féminins : *administration, commerce et informatique, santé et alimentation et tourisme*.
- Les taux d'embauche et les conditions de travail sont, en général, nettement plus favorables dans les options masculines que féminines : les finissantes sont proportionnellement moins nombreuses que les finissants en emploi, elles travaillent beaucoup moins à temps plein et leur salaire hebdomadaire moyen est de 121 \$ inférieur à celui de leurs vis-à-vis masculins.
- Soulignons que, parmi les diplômées laurentiennes du secondaire professionnel, ce sont les finissantes de *foresterie et papier* qui s'en tirent le mieux sur le plan salarial.
- Au collégial technique, les filles représentent 61,3 % des diplômés de la promotion 1999-2000.
- Si on retrouve 70 % des étudiantes du collégial technique dans les secteurs *administration, commerce et informatique et services sociaux, éducatifs et juridiques*, il importe de souligner qu'elles constituent la totalité des diplômés de *agriculture et pêches* et qu'elles représentent la moitié des finissants en *transport*.
- À l'obtention de leur DEC, beaucoup plus de filles dénichent un emploi et, qui plus est, davantage relié à leur domaine d'études. Toutefois, elles travaillent moins à temps plein et pour un salaire nettement moindre que les finissants.
- Les filles ont effectué 61,7 % des inscriptions laurentiennes dans des universités à l'automne 1998.
- Elles sont majoritaires dans toutes les disciplines, à l'exception des sciences appliquées où elles représentent 21 % des étudiants, et des sciences pures, où elles comptent tout de même pour la moitié des inscriptions.

- Les principaux choix des étudiantes universitaires se portent plutôt sur les sciences administratives, les sciences de l'éducation, les sciences humaines et les sciences de la santé.
- L'examen de la fréquentation universitaire par MRC révèle d'importantes disparités. Les étudiantes, comme les étudiants, proviennent majoritairement des MRC les plus peuplées et urbanisées, soit Thérèse-de-Blainville, Deux-Montagnes et La Rivière-du-Nord.
- Mais dans toutes les MRC, les filles sont à l'origine de la majorité des inscriptions universitaires.
- Bien que, en 1998, les accouchements chez les moins de 20 ans représentent une part un peu moindre de l'ensemble des accouchements régionaux qu'au Québec, certains territoires de CLSC enregistrent des proportions beaucoup plus importantes : c'est le cas d'Argenteuil, des Hautes-Laurentides (MRC Antoine-Labelle), des Trois-Vallées (MRC Les Laurentides) et d'Arthur-Buies (Rivière-du-Nord).
- Ces quatre territoires se distinguaient déjà par des taux bruts d'accouchements chez les moins de 18 ans supérieurs à la moyenne régionale de 1989 à 1993.
- Pour la période 1995-1997, les jeunes femmes de 18 et 19 ans, non seulement vivent davantage de grossesses dans la région qu'au Québec, mais elles les rendent davantage à terme.
- Pendant la même période, le taux de rétention régionale pour les IVG n'atteint que 51 % pour les Laurentides, soit un des plus faibles au Québec.
- Les statistiques sur les avortements rémunérés à l'acte pratiqués dans la région des Laurentides en 2000 nous apprennent que la région détient le taux le plus élevé au Québec d'IVG suivie d'une stérilisation.
- Les jeunes femmes de moins de 35 ans représentaient, en octobre 2001 une part nettement plus importante des prestataires de l'assistance-emploi que les jeunes hommes (54,7 % c. 45,3 %), une surreprésentation plus marquée chez les 18-24 ans et les 25 à 29 ans.
- Dans les Laurentides, en 1997, la moitié des prestataires de l'assistance-emploi à la tête d'une famille monoparentale, en majorité des femmes, a moins de 35 ans.
- Les jeunes femmes de 20 à 35 ans invoquent fréquemment la séparation de leur conjoint ou une grossesse comme motif d'entrée à la sécurité du revenu.
- L'état de santé mentale des jeunes de moins de 18 ans de la région est inquiétant : leur taux de suicide dépasse celui de l'ensemble du Québec et le taux d'hospitalisation pour troubles mentaux a plus que doublé de 1990-1991 à 1994-1995.

- Le nombre de jeunes bénéficiant de services externes dans un centre de réadaptation pour personnes alcooliques ou toxicomanes a aussi doublé de 1990-1991 à 1994-1995.
- Précisons que pour chacune de ces années, les proportions féminines parmi les jeunes hospitalisés pour troubles mentaux oscillent entre 60,5 % et 64,1 %.
- D'autres indices laissent entendre que les adolescentes sont en moins bonne santé mentale que les garçons : elles présentent plus fréquemment un indice élevé de détresse psychologique, font part plus souvent d'idées suicidaires et ont fait davantage de tentatives de suicides.
- Parmi les jeunes ayant fait une tentative de suicide, seulement 15 % avaient consulté avant leur geste et pas plus du tiers ont par la suite recouru à de l'aide professionnelle.
- Les ressources régionales consacrées aux jeunes dans de nombreux secteurs, dont la santé mentale ainsi que l'alcoolisme et les autres toxicomanies, étaient insuffisantes compte tenu de leur poids démographique et de l'ampleur des problèmes vécus.
- La région affiche des taux supérieurs aux taux québécois de signalements reçus à la Direction de la protection de la jeunesse, notamment en matière d'agressions sexuelles. Dans 80 % des cas, les victimes d'agressions sexuelles sont des filles, âgées de 9 à 12 ans, abusées par leur père depuis un an ou deux. Une fois sur cinq, elles sont aussi victimes de violence physique de la part de leur agresseur.
- Les adolescentes sont plus nombreuses à déclarer subir de la violence verbale de la part de leurs parents et elles estiment moins fréquemment avoir une bonne relation avec leur parent non gardien. D'ailleurs, elles sont moins enclines à souhaiter avoir une famille comme la leur.
- Les jeunes des Laurentides sont globalement plus actifs sexuellement que ceux du Québec. Par contre, plus de filles que de garçons confient avoir déjà été contraintes à des activités sexuelles.
- Par rapport aux garçons, les filles prennent moins souvent trois repas par jour, font davantage usage de tabac sur une base régulière et de drogues et sont aussi nombreuses à consommer de l'alcool, quoiqu'elles en prennent en quantité moindre.

Mesures proposées

4. **Compte tenu de la concentration de jeunes parmi la population laurentienne, que le CRD soutienne le Forum Jeunesse dans la réalisation du portrait des jeunes des Laurentides prévu à son plan d'action. Que cet exercice permette de distinguer la réalité des jeunes femmes et des jeunes hommes afin d'être en mesure d'effectuer une analyse différenciée selon les sexes de la situation de cette population et de conseiller adéquatement les instances régionales et locales sur**

- l'orientation des programmes et l'organisation des services tenant compte, non seulement de l'âge, mais de la différenciation sexuelle.**
- 5. Que le CRD et le CRPMT, avec la collaboration des directions régionales du MEQ et d'Emploi-Québec, au cours de leurs travaux pour mieux accorder l'offre de formation aux priorités de développement de la région et pour promouvoir la formation professionnelle, prennent en considération les besoins spécifiques des jeunes femmes tant en vue d'améliorer leur rétention sur le territoire que de soutenir leur persistance scolaire et d'accroître la diversification de leurs choix scolaires.**
 - 6. Que les commissions scolaires et les cégeps s'assurent que le personnel spécialisé en orientation et en information scolaire et professionnelle est sensibilisé à la concentration des choix scolaires des filles et qu'avec la collaboration de ces spécialistes, les établissements se donnent une stratégie de promotion et d'intervention pour favoriser la diversification des parcours scolaires et professionnels féminins.**
 - 7. Que les commissions scolaires et les cégeps se donnent un objectif numérique d'inscription des filles à certains programmes professionnels ou techniques en lien avec les secteurs de pointe de la région. Que, dans le cadre de projets pilotes, des institutions instaurent un programme d'accès à l'égalité en éducation pour permettre aux filles un accès équitable à certains secteurs prometteurs de formation.**
 - 8. Que la direction régionale du MAPAQ prévoit des mesures pour susciter et soutenir la relève agricole féminine dans les entreprises familiales.**
 - 9. Que la RRSSS utilise les résultats ventilés selon le sexe des enquêtes et recherches menées dans la région pour approfondir les problèmes de santé mentale des adolescents et des jeunes adultes en distinguant la réalité des filles et des garçons. À cet effet, qu'elle se penche sur les liens entre leur santé mentale, leur estime d'eux-mêmes et l'adoption de comportements à risque afin d'être en mesure de développer un modèle d'intervention intégrée. Qu'elle s'assure de la disponibilité tant des services requis pour faire face à ces problèmes, que de l'information sur les ressources existantes et qu'elle veille à l'arrimage entre ces ressources.**
 - 10. Que la RRSSS se dote d'un plan d'action en planification des naissances pour veiller à l'amélioration, à la consolidation et à l'expansion des services de planification des naissances (éducation sexuelle, contraception, infertilité et stérilisation) et d'avortement offerts dans la région, en accordant une attention particulière à l'accès aux services des résidentes du nord de la région et à l'important taux régional des stérilisations post-IVG .**
 - 11. Que la RRSSS maintienne ses efforts pour que le projet de maison des naissances voit le jour dans la région dans les meilleurs délais.**

Cible d'intervention 3 : Améliorer l'intégration en emploi des femmes, notamment en visant l'élimination des écarts avec les hommes sur le marché du travail

Faits saillants

- En 1996, les taux d'activité et d'emploi des femmes et des hommes des Laurentides dépassaient les moyennes québécoises.
- Par contre, les taux régionaux de chômage féminins et masculins équivalaient à ceux observés dans l'ensemble du Québec.
- Thérèse-de-Blainville, Mirabel et Deux-Montagnes se démarquent avec des indicateurs du marché du travail nettement plus favorables que la moyenne du Québec ou de la région et ce, tant chez les femmes que chez les hommes.
- Par contre, Les Laurentides, Argenteuil et Antoine-Labelle, rompent avec la bonne performance sur le marché du travail attribuée généralement à la région avec des taux d'activité et d'emploi nettement sous la barre régionale et des taux de chômage supérieurs et ce, chez les deux sexes.
- Paradoxalement, c'est dans les MRC où les taux d'activité et d'emploi, tant féminins que masculins, sont les plus élevés que les écarts entre les travailleuses et les travailleurs quant à la participation au marché du travail sont les plus marqués.
- De 1987 à 2000, l'effectif des Laurentidiennes en emploi a connu une progression deux fois plus rapide que celle des hommes, favorisant du coup une forte réduction de l'écart de leurs taux d'emploi.
- Alors que les Laurentidiens ont des revenus légèrement supérieurs aux Québécois, les Laurentidiennes s'en tirent un peu moins bien, ce qui fait que le rapport des revenus féminins et masculins est moins bon dans la région qu'en moyenne au Québec.
- Les écarts de revenus défavorables aux femmes sont plus évidents dans les trois MRC où les taux d'activité et d'emploi des femmes se sont avérés les meilleurs, Thérèse-de-Blainville, Deux-Montagnes et Mirabel.
- Les Laurentidiennes travaillent proportionnellement beaucoup plus à temps partiel que les Laurentidiens, et même un peu plus que l'ensemble des Québécoises.
- Même lorsqu'on se concentre sur le salaire horaire moyen, en dehors de toute considération du nombre d'heures travaillées, il subsiste un écart entre les sexes.
- Le taux féminin régional de syndicalisation (38,4 %) est moindre que le taux masculin (42,4 %).

- L'examen de la répartition des femmes en emploi révèle qu'elles constituent la majorité du personnel de la vente et des services (54,6 %) et, surtout, du personnel de la santé (78 %).
- Les travailleuses laurentiennes sont particulièrement sous-représentées, et même encore davantage que les Québécoises, dans un des groupes de professions qui offrent les meilleures perspectives de croissance dans la région : les sciences naturelles et appliquées, et particulièrement les domaines des technologies de l'information et de l'aéronautique.
- Les secteurs où se concentrent les femmes, même lorsqu'ils comportent des perspectives d'emploi prometteuses, comme la santé, les ventes et les services ou l'hébergement et la restauration, imposent davantage de travail à temps partiel ou offrent de moins bonnes conditions salariales.
- En 1996, on dénombrait dans les Laurentides 25 360 travailleurs autonomes, dont 7 620 femmes qui représentaient 8,3 % de l'ensemble des travailleuses, soit une plus grande part qu'au Québec, mais près de deux fois moins que chez les hommes de la région.
- Le tiers des travailleuses autonomes des Laurentides était à la tête d'une entreprise constituée en société, alors que cette proportion atteint 41,2 % chez les hommes.
- De 1991 à 1996, quelle que soit la catégorie considérée, le travail autonome a progressé beaucoup plus rapidement dans la région qu'au Québec.
- Pendant cette période, la croissance de l'emploi autonome dans la région a été presque trois fois plus rapide que celle de l'effectif total des personnes occupées et cette augmentation s'est davantage manifestée chez les femmes.
- Dans les centres locaux de développement (CLD) de la région, de 1998 à 2000, les femmes ont bénéficié, dans une proportion de 40 %, de mesures de soutien aux travailleurs autonomes.
- Les projets présentés par les femmes dans le cadre du fonds jeunes promoteurs (FJP) ont reçu un accueil plus favorable que celles déposées en vertu du fonds local d'investissement (FLI).
- En 1997, la région des Laurentides comptait 3 093 femmes en agriculture, soit 37 % de l'ensemble de la main-d'œuvre agricole régionale, une proportion plus élevée que dans l'ensemble du Québec.
- Cependant, les femmes ne représentent que le quart des propriétaires agricoles des Laurentides, une proportion équivalente à celle du Québec.
- La région compterait 969 personnes actives dans le secteur de la culture, dont 55,6 % de femmes.

- Les femmes représentent autour des deux tiers des personnes oeuvrant en arts visuels, en communication et nouvelles technologies des communications ainsi que dans le domaine du patrimoine et de la muséologie. Par contre, elles sont un peu moins présentes que les hommes dans les arts de la scène, les métiers d'art et les lettres.
- Les hommes représentent un peu plus de la moitié des artistes ayant un statut professionnel, alors que les femmes sont majoritaires parmi les amateurs, les semi-professionnels et les travailleurs culturels.
- Dans les Laurentides, plus de 9 000 personnes sont membres d'un groupe communautaire, près de 4 500 fournissent une contribution bénévole et plus de 1 000 siègent aux conseils d'administration : les deux tiers sont des femmes.
- Dans les organismes communautaires de la région ayant participé à une étude sur le secteur et qui emploient du personnel, les femmes occupaient 80 % des 388 postes réguliers et 67 % des 701 postes payés par des programmes d'employabilité.
- Les femmes ont participé à 52,4 % des mesures actives d'Emploi-Québec offertes dans la région du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001.
- On note une surreprésentation féminine dans la mesure *insertion sociale*, dans les *services d'aide à l'emploi* et dans les *mesures de formation*.
- Les femmes, monoparentales ou pas, qui poursuivent une formation se retrouvent, comme les hommes, surtout en formation secondaire professionnelle, suivie, loin derrière, par la formation générale secondaire et la formation collégiale technique. Si les femmes sont majoritaires dans chacun de ces types de formation, c'est au collégial technique que leur surreprésentation est la plus marquée.
- Par contre, les femmes sont sous-représentées dans les mesures *soutien à l'emploi autonome* et le *supplément au retour au travail*.
- Parmi les participants aux mesures actives, 15,3 %, étaient à la tête d'une famille monoparentale.
- Par rapport aux femmes de l'ensemble du Québec, plus de Laurentiennes n'ont pas poursuivi d'études au-delà du secondaire et, inversement, elles ont moins fréquenté l'université ou obtenu un grade universitaire.
- Dans toutes les MRC, à l'exception de Antoine-Labelle et Argenteuil, le taux d'activité des femmes ayant des enfants à la maison dépasse la moyenne du Québec.
- La participation des mères au marché du travail est particulièrement élevée dans Thérèse-de-Blainville, Les Pays-d'en-Haut ainsi que Deux-Montagnes et Les Laurentides.

- Par rapport au besoin initial de places estimé par le MFE au 30 mars 2002, il y aurait dans la région un déficit de places de 3,9 % en garderie et en installation et de 33,8 % en milieu familial.
- C'est dans Thérèse-de-Blainville et Deux-Montagnes que le manque de places, en garderie comme en milieu familial, est de loin le plus aigu.

Mesures proposées

12. **Que, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine*, Emploi-Québec, avec la collaboration du comité consultatif Femmes au travail du CRPMT, continue d'accroître sa connaissance de la main-d'œuvre féminine et de la diversité des problèmes d'intégration et de maintien en emploi des femmes, notamment en ce qui concerne les femmes « sans chèques » et celles qui sont très éloignées du marché du travail. Qu'il poursuive l'information et la formation du personnel de son réseau et qu'il s'assure que le meilleur éclairage de la problématique de la main-d'œuvre féminine ainsi obtenu contribue à la prise en compte des réalités des femmes dans l'organisation de l'offre de services. À cet effet, qu'il réalise notamment un bilan annuel de la participation des femmes aux mesures actives pour évaluer les causes et les conséquences de la répartition différente des hommes et des femmes dans ces mesures et, au besoin, qu'il revoit les stratégies pour joindre et soutenir ces dernières.**
13. **Qu'Emploi-Québec et les CLE intensifient leurs efforts auprès des ressources externes de main-d'œuvre pour s'assurer qu'elles détiennent une bonne compréhension de la problématique de la main-d'œuvre féminine de manière à ce qu'elles développent et offrent des interventions spécifiques aux femmes. Qu'au cours de ces démarches, une attention particulière soit accordée aux femmes du centre et du nord de la région qui disposent, actuellement, de moins de services spécifiques à leur intention.**
14. **Que les CLE, en collaboration avec le CRPMT et la direction régionale d'Emploi-Québec, se donnent une stratégie de préparation à l'emploi à l'intention des candidates dans des formations menant à des emplois traditionnellement masculins, tant pour accroître l'intérêt des femmes que pour leur permettre de mieux connaître la réalité dans laquelle elles s'engagent. Qu'ils prévoient aussi des mesures de soutien pour favoriser le maintien en formation.**
15. **Pour accroître les conditions de succès de l'intégration au travail des filles et des femmes dans des professions ou métiers traditionnellement masculins, que les directions régionales d'Emploi-Québec, du MIC, du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST), du MEQ ainsi que les commissions scolaires et les cégeps s'associent pour développer, avec la collaboration des groupes de femmes intervenant auprès de la main-d'œuvre féminine, des**

mesures d'accompagnement à l'intention des candidates et des entreprises qui les embauchent afin d'assurer un meilleur accueil et un bon soutien aux recrues.

16. Que les directions régionales du MIC et du MAPAQ, constituent des banques de données sur les femmes entrepreneures et sur les femmes agricultrices pour connaître leur situation, leurs difficultés et leurs stratégies gagnantes, le cas échéant avec la collaboration du Fonds d'emprunt communautaire féminin. Que ces informations visent à soutenir ces ministères ainsi que le CRD et les CLD dans l'élaboration des mesures appropriées pour appuyer ces femmes et qu'ils envisagent pour ce faire de soutenir la mise en place du Fonds d'emprunt communautaire féminin comme outil de promotion et de développement de l'entrepreneuriat féminin.
17. Que la direction régionale du MIC documente, avec la collaboration du CRD, la place des femmes dans les entreprises de la nouvelle économie. Partant de ce diagnostic, que le CRD fasse appel au MEQ et au MRST pour développer, à l'intention des femmes, des mesures de soutien tant aux carrières scientifiques et technologiques qu'à l'innovation sociale ainsi que le prévoit la *Politique québécoise de la science et de la technologie*.
18. Que le ministère des Régions, dans le cadre des attentes annuelles qu'il fixe au CRD et aux CLD, leur demande d'ajouter aux critères d'évaluation des projets qu'ils acceptent de financer, incluant ceux en économie sociale, les retombées prévues en matière de création d'emplois pour les femmes et pour les hommes et de produire un bilan des résultats effectivement atteints
19. Que les partenaires régionaux, et notamment le CRD et le ministère des Régions, conformément à l'axe de l'entente cadre visant le soutien à l'intégration et au développement des personnes, reconnaissent l'apport indispensable des femmes et des domaines d'activité où elles sont traditionnellement actives. En conséquence, qu'ils étendent la notion de secteurs d'avenir aux activités socioculturelles et sociosanitaires essentielles à la vie régionale et qu'ils leur accordent un traitement semblable à celui des secteurs économiques identifiés dans l'entente cadre, dans leurs plans d'action et dans la répartition des fonds dont ils disposent.
20. Que le CRD continue de travailler avec les organismes du milieu pour s'assurer que les services de garde mis sur pied à la suite de l'entente spécifique tiennent compte de la demande provenant des différentes parties du territoire et qu'il évalue les besoins liés aux divers horaires d'études ou de travail, dont ceux des agricultrices.
21. Que le MFE, avec la collaboration du CRD, documente le partage des tâches parentales dans la région et qu'il utilise ce diagnostic pour concevoir les mesures de conciliation famille-travail appropriées tant aux personnes ayant des enfants qu'à celles qui s'occupent de parents vieillissants. Qu'il s'assure de

la collaboration des directions régionales d'Emploi-Québec et du MIC pour promouvoir ces mesures auprès des entreprises.

Cible d'intervention 4 : Tenir compte des caractéristiques des femmes vulnérables lors de la détermination et de la mise en œuvre des moyens pour soutenir l'intégration et le développement des personnes

Faits saillants

- En 1996, la région des Laurentides compte moins de personnes sous le seuil du faible revenu que la moyenne du Québec, y compris si on ne considère que les femmes.
- Cependant de 1991 à 1996, la part des personnes sous le seuil de faible revenu a plus augmenté dans les Laurentides qu'au Québec.
- La région regroupe aussi près de deux fois plus de ménages pauvres à chef féminin que masculin, ce qui marque un écart presque aussi important que dans l'ensemble du Québec.
- Les territoires de CLSC ruraux, les Hautes-Laurentides, les Trois-Vallées et Argenteuil, affichent une proportion plus grande de personnes vivant dans un ménage à faible revenu.
- En octobre 2001, les femmes constituent la majorité des prestataires de l'assistance-emploi et elles y sont légèrement surreprésentées par rapport à la moyenne québécoise.
- Parmi les prestataires laurentiennes de l'assistance-emploi, 30,2 % reçoivent des prestations sans interruption depuis 120 mois ou plus. Leur séjour consécutif moyen, qui s'établit à 89,8 mois, est légèrement inférieur à celui du Québec (92,9 mois).
- Dans les Laurentides, 53 % des prestataires féminines ont reçu depuis 1975 de façon cumulative des prestations depuis 120 mois et plus, une proportion supérieure aux hommes et aux Québécoises. Leur durée cumulative à l'aide sociale, de 142,2 mois, dépasse donc la moyenne féminine québécoise et celle des hommes de la région.
- Pourtant, elles sont plus nombreuses que ceux-ci à détenir un diplôme d'études secondaires ou collégiales et à poursuivre des études et leur niveau de scolarité se compare à celui des Québécoises.

- C'est dans les MRC les plus urbanisées, soit, dans l'ordre, Thérèse-de-Blainville, Mirabel, Deux-Montagnes et La Rivière-du-Nord, qu'on note les plus fortes surreprésentations des femmes parmi les prestataires de la sécurité du revenu.
- Un peu plus de femmes de la région que du Québec ne touchent aucun revenu, une proportion près de trois fois supérieure aux hommes.
- Cette situation, lourde de conséquences pour l'autonomie économique des femmes, est proportionnellement plus répandue dans Antoine-Labelle, mais aussi dans Mirabel, Thérèse-de-Blainville et Deux-Montagnes.
- Parmi les femmes qui disposent d'un revenu, la plus forte proportion (36 %) touche moins de 9 999 \$ par année et ce, dans toutes les MRC, avec des pointes dans Antoine-Labelle et Les Pays-d'en-Haut. Ceci contraste avec les hommes dont la plus grande part (25,7 %) se retrouve chez ceux gagnant entre 20 000 \$ et 34 999 \$.
- Même si les femmes ont plus tendance à rechercher un emploi à proximité de leur lieu de résidence, notamment pour mieux concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles, les Laurentiennes sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses que les Québécoises à travailler dans leur municipalité ou leur MRC de résidence.
- Dans les Laurentides comme au Québec, une proportion beaucoup plus importante de femmes que d'hommes doivent consacrer une part prohibitive de leur revenu à se loger. La situation des femmes de Saint-Jérôme et de Saint-Eustache apparaît particulièrement critique à cet égard.
- Près de la moitié des chefs de famille monoparentale de la région vivent dans un ménage à faible revenu, ce qui représente une part supérieure à celle de l'ensemble du Québec, un phénomène qui se manifeste avec plus d'acuité dans les territoires des CLSC des Trois-Vallées, d'Argenteuil, des Hautes-Laurentides et Arthur-Buies.
- Certaines MRC, Antoine-Labelle, Les Laurentides, Argenteuil et, surtout, Les Pays-d'en-Haut comptent une part de personnes de 65 ans et plus supérieure à la moyenne nationale.
- Les trois quarts des Laurentiennes âgées vivant seules ne disposent que d'un faible revenu, une proportion supérieure à l'ensemble du Québec. La situation apparaît encore plus critique à ce chapitre dans le territoire des Hautes-Laurentides.
- Si, en 1996, 24 % des personnes de 65 ans et plus de la région vivaient seules, cette proportion grimpe à 31 % chez les femmes âgées. C'est dans les territoires de CLSC d'Argenteuil et des Pays-d'en-Haut que cette situation était la plus répandue.
- La région des Laurentides compte 15 % de la population vivant avec une incapacité et les femmes représentent plus de la moitié des personnes handicapées.

- La majorité des femmes handicapées ont entre 15 et 64 ans, donc sont en âge d’être dans la population active. Or, en 1996, seulement 14,1 % des femmes des Laurentides ayant une incapacité étaient en emploi, comparativement à 23,4 % des hommes avec incapacité et à 53,7 % des femmes sans incapacité. Notons également que leur taux de chômage, de 21,6 % était près de deux fois plus élevé que celui des femmes sans incapacité (11 %).
- L’accès aux études semble aussi poser problème puisque 62 % des personnes handicapées des Laurentides ne détiendraient ni diplôme, ni certificat, une information qui n’est cependant pas ventilée selon le sexe.
- En 1996, 42,4 % des Laurentidiennes avec une incapacité vivent sous le seuil de faible revenu, alors que c’est le cas de 35,8 % des hommes avec incapacité et de 19,4 % des femmes sans incapacité. C’est dans le territoire de CLSC La Rivière-du-Nord/Mirabel que cette condition semble la plus répandue.
- Le revenu moyen régional des femmes avec incapacité, de 12 075 \$, se situe légèrement sous la moyenne du Québec, alors que chez les hommes handicapés, qui touchent 18 054 \$, on assiste au phénomène inverse.
- Les femmes avec incapacité des territoires de CLSC Antoine-Labelle, La Rivière-du-Nord/Mirabel, Argenteuil/Mirabel et Les Laurentides disposent même de revenus inférieurs à la déjà faible moyenne régionale.
- La région regroupe 6 % de personnes de langue maternelle anglaise, principalement concentrées dans Argenteuil et Les Pays-d’en-Haut.
- Depuis le début des années 1960, la ville de Boisbriand compte une importante communauté juive Hassidique qui regroupait, en 1998, environ 250 familles comptant en moyenne cinq enfants.
- On trouve une communauté Mohawk dans la région, Kanesatake, où la majorité de la population est féminine.
- La majeure partie des membres de la bande des Mohawks de Kanesatake vivent dans la communauté.
- Le poids démographique des femmes de 65 ans et plus est supérieur à Kanesatake que dans la population régionale.
- On dénombrait en 1996 6 410 immigrantes dans les Laurentides qui ne constituaient que 3,1 % de la population féminine. Elles représentaient en outre moins de la moitié des personnes immigrantes de la région, un taux de féminité moindre qu’au Québec et inférieur à celui de la population féminine régionale.
- Les plus fortes proportions de population immigrante sont observées dans Thérèse-de-Blainville et Les Pays-d’en-Haut.

- Moins de la moitié des femmes immigrantes des Laurentides faisaient partie de la population active en 1996 et seulement 40,8 % occupaient effectivement un emploi. C'est nettement moins que les hommes immigrants et que l'ensemble des femmes de la région.
- C'est parmi les 65 ans et plus qu'on retrouve la plus forte proportion de femmes immigrantes de la région, ce qui n'est pas le cas des hommes.
- Si on se concentre sur les personnes immigrantes admises au Québec de 1991 à 1999 et établies dans la région des Laurentides, on compte dorénavant une majorité de femmes, principalement âgées de 25 à 44 ans et de moins de 15 ans.

Mesures proposées

- 22. Que la Commission permanente pour le développement social du CRD adopte une approche différenciée selon les sexes tant lors de l'examen des problèmes de la région qu'à l'occasion de la recherche de solutions pour combattre la pauvreté et l'exclusion. Qu'elle se penche avec une attention particulière sur la situation des personnes vivant seules ainsi que des femmes autochtones, immigrantes et handicapées, notamment pour développer à leur intention une stratégie de promotion des services qui leur sont destinés.**
- 23. Que la RRSSS dresse un portrait des femmes et des hommes âgés, en associant le CRD, et notamment la Table régionale de concertation des personnes âgées, à la détermination des aspects à considérer, afin que ces instances puissent effectuer une analyse différenciée selon les sexes de la situation de la population aînée et de l'organisation des services à son intention. Que ce portrait permette également de discerner, parmi les 65 ans et plus, les différents groupes d'âge.**
- 24. Que, dans une perspective d'intensification de l'accueil de personnes issues de l'immigration internationale dans la région, la direction régionale du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) documente, avec la participation du milieu, ainsi que d'Emploi-Québec, du MEQ ou de tout autre ministère ou organisme détenant de l'information pertinente, et après avoir évalué les besoins du CRD et de la RRSSS, la situation des femmes immigrantes des Laurentides afin que les partenaires régionaux, incluant le MRCI, soient mieux en mesure d'adapter leurs politiques et programmes à la réalité de ces femmes.**
- 25. Que, dans le cadre du renouvellement de l'entente spécifique sur le développement de l'immigration, le CRD et le ministère des Régions s'assurent de la collaboration de la RRSSS, des municipalités ainsi que des directions régionales d'Emploi-Québec, du MEQ et du MRCI, pour poursuivre l'adaptation des programmes et des services à la spécificité des femmes immigrantes et soutenir les initiatives du milieu qui visent l'accueil et le soutien des nouvelles arrivantes.**

26. Que le CRD et la RRSSS demandent la collaboration du Secrétariat aux affaires autochtones, du conseil de bande et des femmes autochtones pour recueillir et analyser des informations permettant de mieux circonscrire la contribution et les besoins économiques et sociaux des Amérindiennes de la région, résidentes de Kaneshetake ou vivant hors réserve, afin d'être mieux en mesure d'adapter les politiques et programmes à leur réalité.
27. Qu'Emploi-Québec intensifie ses efforts pour faire connaître aux employeurs ainsi qu'aux personnes handicapées elles-mêmes les mesures et services offerts pour compenser la perte de productivité et adapter les postes de travail.
28. Que le CRD, les MRC et les municipalités continuent de travailler avec les organismes du milieu à la recherche de solutions novatrices pour répondre aux besoins de transport collectif principalement dans les territoires où aucun projet n'a encore démarré et en accordant une attention particulière à la circulation est-ouest. Que ces efforts visent à faciliter l'accès tant à la formation et à l'emploi qu'aux services dans le contexte du virage ambulatoire et du maintien à domicile des personnes âgées.
29. Que le ministère des Transports envisage de rendre récurrentes les subventions accordées pour le démarrage et le soutien de projets de transport collectif.
30. Que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) étende à l'ensemble des municipalités les dispositions de la Loi 170 prévoyant l'obligation des municipalités de consacrer des fonds au logement social. Qu'à cet effet, la formule coopérative soit promue et soutenue.

Cible d'intervention 5 : Adopter des mesures pour mieux comprendre et agir plus efficacement sur la santé des femmes et pour contrer la violence qu'elles subissent

Faits saillants

- L'espérance de vie à la naissance des femmes est significativement plus faible que dans l'ensemble du Québec (80,4 ans c. 81,1 ans), alors qu'elle est la même chez les hommes de la région et ceux du Québec.
- De 1984-1988 à 1994-1998, les femmes des Laurentides n'ont amélioré leur longévité que de 0,9 an, ce qui constitue la plus faible augmentation au Québec.

- En comparant les indices de mortalité de chacune des régions et du Québec pour la période 1994-1998, on constate une surmortalité dans les Laurentides qui, bien que présente chez les hommes et les femmes, est plus importante chez ces dernières.
- Sur le plan de la mortalité, les Laurentidiennes se classent au deuxième rang du Québec, alors que les Laurentidiens arrivent au sixième rang.
- Les taux ajustés de mortalité des Laurentides dépassent significativement les valeurs québécoises et ce, tant chez les femmes que chez les hommes, pour les maladies de l'appareil circulatoire, les tumeurs malignes ainsi que les maladies de l'appareil respiratoire.
- L'indice comparatif du cancer établi pour 1994-1998 place les Laurentidiennes au troisième rang au Québec quant à l'incidence de cette maladie.
- On note une surincidence du cancer du sein, du poumon ainsi que du colon et du rectum chez les Laurentidiennes.
- Des problématiques liées à l'environnement physique, qui semblent particulièrement aiguës dans les Laurentides, ne sont certainement pas exemptes d'effet sur la santé.
- Plusieurs études tendent à démontrer l'impact particulier des polluants organiques persistants (POP) sur la santé des femmes et leur fonction reproductive.
- Certains comportements à risque sont plus répandus dans les Laurentides qu'au Québec, et particulièrement chez les femmes : on dénombre davantage de fumeuses, de buveuses qui prennent 14 consommations d'alcool ou plus au cours d'une semaine, de femmes qui estiment avoir de moyennes ou mauvaises habitudes alimentaires ainsi que de femmes pratiquant peu d'activités physiques.
- Bien qu'il s'agisse de comportements individuels, le faible statut économique des individus et des familles prédispose à l'adoption de comportements néfastes à la santé.
- Dans la région comme au Québec, le cinquième de la population de 15 ans et plus affiche un niveau élevé à l'indice de détresse psychologique, un phénomène qui touche nettement plus les femmes et affecte un peu plus les Laurentidiennes que l'ensemble des Québécoises.
- Parmi les personnes de la région hospitalisées pour des problèmes de santé mentale, on remarque une majorité de femmes.
- On note aussi une prépondérance des idées suicidaires chez les Laurentidiennes comparées aux Laurentidiens et aux Québécoises.
- Le taux de suicide chez les femmes du territoire du CLSC Arthur-Buies dépasse la moyenne régionale et même nationale.

- Les Laurentiennes ressentent, davantage que les Québécoises et beaucoup plus que les Laurentiens, un faible niveau d'autonomie décisionnelle professionnelle. Elles sont aussi proportionnellement plus nombreuses que les hommes de la région à combiner une faible autonomie décisionnelle et un niveau élevé de demande psychologique.
- Plus de Laurentiennes que de Laurentiens avaient consommé au moins un médicament prescrit dans les deux jours précédant l'ESS. Les femmes avaient aussi utilisé plus de médicaments non prescrits et avaient consommé plus fréquemment trois médicaments ou plus.
- Les femmes développeraient trois fois plus souvent que les hommes un alcoolisme consécutif à des troubles affectifs. De plus, les femmes admises en traitement de toxicomanie consomment à la fois de l'alcool et des médicaments beaucoup plus fréquemment que les hommes.
- Une enquête régionale a établi que 86 % des victimes de violence conjugale manifestaient une symptomatologie élevée de détresse psychologique (contre 31 % de la population féminine régionale), 46 % avaient eu des idées suicidaires (c. 5 %) et 6 % avaient effectivement tenté de se suicider (c. 0,6 %).
- Au cours de l'année 2000, on a enregistré dans les Laurentides 609 signalements à la police pour des actes de violence conjugale, dont les victimes étaient des femmes.
- Parmi l'ensemble des actes violents dont les victimes étaient des femmes, 40,8 % sont survenus en contexte conjugal, une proportion supérieure à l'ensemble du Québec (37,7 %).
- Dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les voies de fait constituent la catégorie d'infractions la plus souvent signalée par les femmes victimes de violence et la proportion de victimes blessées atteint 43 %.
- Du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001, les cinq maisons d'hébergement ont accueilli 409 femmes et 390 enfants pendant une durée moyenne de séjour variant de 19,1 à 27,4 jours.
- Malheureusement, les ressources ont dû refuser des femmes et des enfants, à part égale par manque de places et pour diverses autres raisons, dont l'incompatibilité des besoins des requérantes avec la mission d'une maison d'hébergement.
- On estime que, au cours de leur processus de recherche de solutions, seulement 15 % des victimes auront recours à l'hébergement.
- Les intervenantes des quatre maisons de la région pour lesquelles nous disposons de l'information ont répondu à près de 2 500 demandes de services sans hébergement (consultation téléphonique, référence et information, rencontre individuelle, accompagnement, etc.).

- Le CALACS-Laurentides a reçu, en 2000-2001, 186 demandes d'aide provenant de personnes ayant subi une agression sexuelle et 38 demandes provenant de proches des victimes.
- Les victimes d'agression ayant fait appel au CALACS étaient à 96 % des femmes.
- Parmi les situations ayant amené les personnes à s'adresser au CALACS, on dénombre 163 agressions sexuelles et 161 incestes.
- Dans 85 % des cas, l'agression était survenue alors que les victimes étaient mineures et 54 % avaient moins de 12 ans au moment de l'agression.
- En complémentarité des services aux victimes, la région dispose aussi de trois groupes à l'intention des conjoints violents.
- Les femmes autochtones sont particulièrement touchées par la violence conjugale et les agressions sexuelles.
- Les femmes handicapées et les femmes âgées, qui sont plus susceptibles d'être isolées, sont, de ce fait, plus vulnérables à la violence.

Mesures proposées

- 31. Que la RRSSS utilise les données ventilées selon le sexe qu'elle recueille pour faire une analyse différenciée selon les sexes qui serve à la planification, la conception, la dispensation et l'évaluation des interventions du réseau sociosanitaire, notamment dans le cadre de la lutte contre le cancer et des stratégies visant à contrer les comportements à risque et les habitudes de vie délétères. Qu'elle tienne également compte des facteurs relatifs à l'âge et aux conditions socioéconomiques.**
- 32. Que la RRSSS documente les liens entre, d'une part, détresse psychologique, toxicomanie et violence et, d'autre part, pauvreté, santé mentale et adoption de comportements à risque afin de développer une approche globale et intégrée auprès des femmes qui cumulent ces problématiques.**
- 33. Que la RRSSS encourage le développement d'approches spécifiques et alternatives ainsi que de projets novateurs concernant la santé mentale et les problèmes de toxicomanie des femmes, notamment auprès de celles qui sont à la fois victimes de violence, de troubles mentaux et de toxicomanie, en conformité avec la politique de santé mentale définie sur le plan national, et en accordant une attention particulière aux territoires où les services en santé mentale sont moins accessibles. À cet effet, qu'elle reconnaisse le caractère essentiel des interventions des groupes féministes, dont les centres de femmes, notamment en raison de l'approche globale qu'ils utilisent pour aborder les problèmes, dans le**

maintien et l'amélioration de la santé mentale. En conséquence, que la RRSSS intensifie son soutien et sa collaboration avec ces groupes.

- 34. Que la RRSSS s'assure que les organismes d'aide ou d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et sexuelle disposent des ressources nécessaires pour assurer la qualité et l'accessibilité des services aux femmes victimes de violence sur l'ensemble du territoire en tenant compte des besoins particuliers de certains groupes vulnérables (les femmes vivant une double problématique ainsi que les jeunes, les aînées, les autochtones, les handicapées), des besoins liés au caractère rural (dont les coûts liés au transport et l'accès à l'école pour les enfants) ainsi que de la demande pour des services externes.**
- 35. Que la RRSSS se saisisse de son rôle de concertation pour s'assurer que les établissements du réseau, les organismes communautaires et les médecins de pratique privée disposent des connaissances pour fournir une réponse adéquate aux victimes de violence conjugale ou sexuelle.**

CONCLUSION

Depuis les vingt-cinq dernières années, les Québécoises ont réalisé d'importants progrès sur le plan de leur autonomie économique et du respect de leur intégrité. Tout au long de ce parcours, les interventions du gouvernement du Québec ont été fondamentales à bien des égards, qu'elles se soient traduites par l'adoption de lois et de règlements ou par la détermination d'objectifs au sein de politiques sectorielles.

À la suite de la transformation des structures et des politiques, dans le sens d'une plus grande prise en charge des milieux, la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes demeure toujours aussi essentielle, parce que non achevée, comme il nous a été donné de l'illustrer. Le défi consiste dorénavant à faire atterrir les grands objectifs nationaux dans les planifications et les ententes régionales ou locales et à leur consacrer les moyens de leur réussite.

Les femmes de la région des Laurentides ont beaucoup à apporter à la région comme le démontre leur importante contribution économique, sociale, culturelle, communautaire et même politique, malgré leur sous-représentation dans plusieurs instances. Si nous nous sommes attardés à souligner les lacunes de leur insertion, c'est qu'il nous apparaissait nécessaire de cerner les entraves pour les lever. Nous n'avons cependant pas manqué de souligner au passage les avantages relatifs de la région parmi lesquels, et non les moindres, l'engagement du milieu à promouvoir et réaliser l'équité entre les genres, comme le prévoit l'entente cadre de développement, ainsi que la vitalité du mouvement communautaire. On a aussi remarqué la présence d'une population plus jeune et de familles biparentales plus nombreuses que la moyenne québécoise, des taux d'activité et d'emploi qui positionnent avantageusement la population régionale, ainsi qu'une présence significative d'entrepreneures et d'agricultrices. De par leur travail salarié ou leur activité bénévole, au sein d'organismes publics ou communautaires, les femmes occupent aussi une place déterminante dans le développement social et culturel et, de ce fait, apportent une indispensable contribution à la qualité de vie régionale. Sans compter leur présence significative dans les lieux de pouvoir, particulièrement des domaines sociosanitaire et éducatif.

Par contre, les jeunes, et particulièrement les filles, continuent de connaître d'importantes contraintes à leur intégration socioprofessionnelle et à leur participation sociale : les indicateurs du marché du travail, le recours à l'assistance-emploi, l'abandon et la concentration scolaires, les habitudes de vie, l'état de santé mentale ou les grossesses à l'adolescence constituent autant de signaux que les problèmes des jeunes sont, non seulement multidimensionnels, mais différenciés selon les sexes. Si on souhaite que la concentration de jeunes constitue un avantage pour la région, on doit développer les programmes et les services que leur situation requiert pour qu'elles et ils puissent envisager des projets de vie qui les incitent à rester dans la région et à y faire valoir leur dynamisme.

Les femmes âgées, qui constituent une part importante de la population dans les MRC plus rurales, semblent aussi éprouver des difficultés économiques et sociosanitaires qui leur sont propres. Un rattrapage en matière d'information sur leur situation semble s'imposer pour que la région soit en mesure d'offrir à cette partie de la population, dont l'augmentation s'accroîtra au cours des prochaines années, les services qu'elle nécessite.

Par ailleurs, rappelons que si les taux d'activité et d'emploi des Laurentiennes dépassent la moyenne québécoise, cet avantage est inégalement réparti entre les MRC, les zones rurales étant desservies sur ce plan. Il subsiste aussi un écart avec les hommes quant à la présence sur le marché du travail, les différences les plus substantielles étant remarquées, paradoxalement, dans les MRC où les femmes se tirent mieux d'affaires. Par ailleurs, l'intégration des femmes en emploi ne se traduit pas par de bonnes conditions de travail, bien au contraire : elles travaillent plus souvent à temps partiel et ont des revenus inférieurs non seulement par rapport aux hommes de la région, mais même aux Québécoises. Plus que dans l'ensemble du Québec, les femmes sont concentrées dans les emplois traditionnellement féminins qui, bien qu'ayant souvent un grand apport à la vie régionale, semblent peu valorisés dans cette région qui se fait forte du dynamisme du secteur manufacturier de pointe et de la nouvelle économie. Cette concentration professionnelle est peu susceptible de changer spontanément puisque les filles et les femmes continuent de se diriger vers des formations conduisant à des professions ou métiers traditionnellement féminins. On doit souhaiter que les établissements scolaires et les organismes régionaux responsables du développement de la main-d'œuvre poursuivent et intensifient leur concertation et la mobilisation de leurs ressources pour appuyer la diversification des choix scolaires et professionnels. On ne peut aussi manquer de rappeler que des écarts subsistent sur le plan de la poursuite des études comparé à l'ensemble du Québec et ce, tant chez les femmes que chez les hommes.

Le manque de disponibilité ou l'inégale répartition de certains services sur le territoire risquent de pénaliser davantage les femmes qui en sont plus dépendantes pour des raisons économiques, sociodémographiques ou culturelles, dont l'exercice des responsabilités familiales. Pensons à l'accès à la formation, aux services de garde, au logement social et au transport collectif. La région compte dans ses rangs des femmes dont les conditions nécessitent assurément des mesures particulières quant à leur insertion socioprofessionnelle : nous pensons aux femmes à faible revenu et sous-scolarisées, et plus particulièrement aux femmes handicapées, aux femmes autochtones et aux femmes immigrantes.

L'état de santé physique et mentale des femmes est aussi préoccupant et mérite la plus grande vigilance ainsi que des mesures appropriées. La détresse psychologique connaît une ampleur particulière chez les femmes, les jeunes adultes et les personnes qui s'estiment pauvres ou sont faiblement scolarisées. En outre, le faible statut économique des individus et des familles prédispose à l'adoption de comportements néfastes à la santé qui entraînent des problèmes de santé physique et mentale et, en bout de ligne, peuvent provoquer davantage de décès. Compte tenu des écarts dans les conditions de vie des femmes et des hommes, il apparaît primordial d'en vérifier l'impact tant sur les

manifestations de la maladie que sur les déterminants de la santé pour en tenir compte dans les programmes et les interventions.

Enfin, on ne saurait prétendre à une participation pleine et entière des femmes à la société sans bannir la violence des rapports entre les hommes et les femmes. D'autant plus qu'on reconnaît la violence comme un des facteurs déterminants des écarts de santé et de bien-être entre les sexes. Dans les Laurentides, on doit se préoccuper des besoins particuliers de certains groupes vulnérables dont les femmes à double problématique ainsi que les jeunes, les aînées, les autochtones, les handicapées, et tenir compte des conditions particulières des femmes des communautés rurales.

Comme bien d'autres, nous sommes convaincues qu'on ne saurait parvenir à un authentique développement de la région sans une préoccupation pour la qualité de vie de sa population et sans un élargissement de la participation citoyenne. Pour atteindre l'un et l'autre, l'inclusion des femmes fait toute la DIFFÉRENCE, une différence qui rapporte à toute la région.

LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

1. Que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.
2. Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, le ministère des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires de la conférence administrative régionale (CAR) dans la collecte de statistiques régionales sexuées, pour chaque territoire de MRC, permettant de faire l'analyse différenciée selon les sexes et qu'il signifie des attentes claires à ce sujet aux organismes dont il est responsable, soit le CRD et les CLD. Pour ce faire, qu'il demande aux ministères et organismes d'inclure la variable sexe dans les indicateurs de base utilisés pour leurs travaux.
3. Que les instances régionales et locales des Laurentides adoptent les mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de leur collecte de statistiques et pour faire les analyses différenciées selon les sexes nécessaires à l'application du principe d'équité entre les genres prévu dans l'entente cadre. Pour ce faire, qu'elles intègrent la variable sexe à leurs indicateurs de base. Au besoin, qu'elles fassent appel aux ressources compétentes pour obtenir la formation pertinente en matière d'analyse différenciée.
4. Compte tenu de la concentration de jeunes parmi la population laurentienne, que le CRD soutienne le Forum Jeunesse dans la réalisation du portrait des jeunes des Laurentides prévu à son plan d'action. Que cet exercice permette de distinguer la réalité des jeunes femmes et des jeunes hommes afin d'être en mesure d'effectuer une analyse différenciée selon les sexes de la situation de cette population et de conseiller adéquatement les instances régionales et locales sur l'orientation des programmes et l'organisation des services tenant compte, non seulement de l'âge, mais de la différenciation sexuelle.
5. Que le CRD et le CRPMT, avec la collaboration des directions régionales du MEQ et d'Emploi-Québec, au cours de leurs travaux pour mieux accorder l'offre de formation aux priorités de développement de la région et pour promouvoir la formation professionnelle, prennent en considération les besoins spécifiques des jeunes femmes tant en vue d'améliorer leur rétention sur le territoire que de soutenir leur persistance scolaire et d'accroître la diversification de leurs choix scolaires.
6. Que les commissions scolaires et les cégeps s'assurent que le personnel spécialisé en orientation et en information scolaire et professionnelle est sensibilisé à la concentration des choix scolaires des filles et qu'avec la collaboration de ces spécialistes, les établissements se donnent une stratégie de promotion et

d'intervention pour favoriser la diversification des parcours scolaires et professionnels féminins.

7. Que les commissions scolaires et les cégeps se donnent un objectif numérique d'inscription des filles à certains programmes professionnels ou techniques en lien avec les secteurs de pointe de la région. Que, dans le cadre de projets pilotes, des institutions instaurent un programme d'accès à l'égalité en éducation pour permettre aux filles un accès équitable à certains secteurs prometteurs de formation.
8. Que la direction régionale du MAPAQ prévoie des mesures pour susciter et soutenir la relève agricole féminine dans les entreprises familiales.
9. Que la RRSSS utilise les résultats ventilés selon le sexe des enquêtes et recherches menées dans la région pour approfondir les problèmes de santé mentale des adolescents et des jeunes adultes en distinguant la réalité des filles et des garçons. À cet effet, qu'elle se penche sur les liens entre leur santé mentale, leur estime d'eux-mêmes et l'adoption de comportements à risque afin d'être en mesure de développer un modèle d'intervention intégrée. Qu'elle s'assure de la disponibilité tant des services requis pour faire face à ces problèmes, que de l'information sur les ressources existantes et qu'elle veille à l'arrimage entre ces ressources.
10. Que la RRSSS se dote d'un plan d'action en planification des naissances pour veiller à l'amélioration, à la consolidation et à l'expansion des services de planification des naissances (éducation sexuelle, contraception, infertilité et stérilisation) et d'avortement offerts dans la région, en accordant une attention particulière à l'accès aux services des résidentes du nord de la région et à l'important taux régional des stérilisations post-IVG .
11. Que la RRSSS maintienne ses efforts pour que le projet de maison des naissances voit le jour dans la région dans les meilleurs délais.
12. Que, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine*, Emploi-Québec, avec la collaboration du comité consultatif Femmes au travail du CRPMT, continue d'accroître sa connaissance de la main-d'œuvre féminine et de la diversité des problèmes d'intégration et de maintien en emploi des femmes, notamment en ce qui concerne les femmes « sans chèques » et celles qui sont très éloignées du marché du travail. Qu'il poursuive l'information et la formation du personnel de son réseau et qu'il s'assure que le meilleur éclairage de la problématique de la main-d'œuvre féminine ainsi obtenu contribue à la prise en compte des réalités des femmes dans l'organisation de l'offre de services. À cet effet, qu'il réalise notamment un bilan annuel de la participation des femmes aux mesures actives pour évaluer les causes et les conséquences de la répartition différente des hommes et des femmes dans ces mesures et, au besoin, qu'il revoit les stratégies pour joindre et soutenir ces dernières.
13. Qu'Emploi-Québec et les CLE intensifient leurs efforts auprès des ressources externes de main-d'œuvre pour s'assurer qu'elles détiennent une bonne

- compréhension de la problématique de la main-d'œuvre féminine de manière à ce qu'elles développent et offrent des interventions spécifiques aux femmes. Qu'au cours de ces démarches, une attention particulière soit accordée aux femmes du centre et du nord de la région qui disposent, actuellement, de moins de services spécifiques à leur intention.
14. Que les CLE, en collaboration avec le CRPMT et la direction régionale d'Emploi-Québec, se donnent une stratégie de préparation à l'emploi à l'intention des candidates dans des formations menant à des emplois traditionnellement masculins, tant pour accroître l'intérêt des femmes que pour leur permettre de mieux connaître la réalité dans laquelle elles s'engagent. Qu'ils prévoient aussi des mesures de soutien pour favoriser le maintien en formation.
 15. Pour accroître les conditions de succès de l'intégration au travail des filles et des femmes dans des professions ou métiers traditionnellement masculins, que les directions régionales d'Emploi-Québec, du MIC, du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST), du MEQ ainsi que les commissions scolaires et les cégeps s'associent pour développer, avec la collaboration des groupes de femmes intervenant auprès de la main-d'œuvre féminine, des mesures d'accompagnement à l'intention des candidates et des entreprises qui les embauchent afin d'assurer un meilleur accueil et un bon soutien aux recrues.
 16. Que les directions régionales du MIC et du MAPAQ, constituent des banques de données sur les femmes entrepreneures et sur les femmes agricultrices pour connaître leur situation, leurs difficultés et leurs stratégies gagnantes, le cas échéant avec la collaboration du Fonds d'emprunt communautaire féminin. Que ces informations visent à soutenir ces ministères ainsi que le CRD et les CLD dans l'élaboration des mesures appropriées pour appuyer ces femmes et qu'ils envisagent pour ce faire de soutenir la mise en place du Fonds d'emprunt communautaire féminin comme outil de promotion et de développement de l'entrepreneuriat féminin.
 17. Que la direction régionale du MIC documente, avec la collaboration du CRD, la place des femmes dans les entreprises de la nouvelle économie. Partant de ce diagnostic, que le CRD fasse appel au MEQ et au MRST pour développer, à l'intention des femmes, des mesures de soutien tant aux carrières scientifiques et technologiques qu'à l'innovation sociale ainsi que le prévoit la *Politique québécoise de la science et de la technologie*.
 18. Que le ministère des Régions, dans le cadre des attentes annuelles qu'il fixe au CRD et aux CLD, leur demande d'ajouter aux critères d'évaluation des projets qu'ils acceptent de financer, incluant ceux en économie sociale, les retombées prévues en matière de création d'emplois pour les femmes et pour les hommes et de produire un bilan des résultats effectivement atteints
 19. Que les partenaires régionaux, et notamment le CRD et le ministère des Régions, conformément à l'axe de l'entente cadre visant le soutien à l'intégration et au développement des personnes, reconnaissent l'apport indispensable des femmes et

des domaines d'activité où elles sont traditionnellement actives. En conséquence, qu'ils étendent la notion de secteurs d'avenir aux activités socioculturelles et sociosanitaires essentielles à la vie régionale et qu'ils leur accordent un traitement semblable à celui des secteurs économiques identifiés dans l'entente cadre, dans leurs plans d'action et dans la répartition des fonds dont ils disposent.

20. Que le CRD continue de travailler avec les organismes du milieu pour s'assurer que les services de garde mis sur pied à la suite de l'entente spécifique tiennent compte de la demande provenant des différentes parties du territoire et qu'il évalue les besoins liés aux divers horaires d'études ou de travail, dont ceux des agricultrices.
21. Que le MFE, avec la collaboration du CRD, documente le partage des tâches parentales dans la région et qu'il utilise ce diagnostic pour concevoir les mesures de conciliation famille-travail appropriées tant aux personnes ayant des enfants qu'à celles qui s'occupent de parents vieillissants. Qu'il s'assure de la collaboration des directions régionales d'Emploi-Québec et du MIC pour promouvoir ces mesures auprès des entreprises.
22. Que la Commission permanente pour le développement social du CRD adopte une approche différenciée selon les sexes tant lors de l'examen des problèmes de la région qu'à l'occasion de la recherche de solutions pour combattre la pauvreté et l'exclusion. Qu'elle se penche avec une attention particulière sur la situation des personnes vivant seules ainsi que des femmes autochtones, immigrantes et handicapées, notamment pour développer à leur intention une stratégie de promotion des services qui leur sont destinés.
23. Que la RRSSS dresse un portrait des femmes et des hommes âgés, en associant le CRD, et notamment la Table régionale de concertation des personnes âgées, à la détermination des aspects à considérer, afin que ces instances puissent effectuer une analyse différenciée selon les sexes de la situation de la population âgée et de l'organisation des services à son intention. Que ce portrait permette également de discerner, parmi les 65 ans et plus, les différents groupes d'âge.
24. Que, dans une perspective d'intensification de l'accueil de personnes issues de l'immigration internationale dans la région, la direction régionale du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) documente, avec la participation du milieu, ainsi que d'Emploi-Québec, du MEQ ou de tout autre ministère ou organisme détenant de l'information pertinente, et après avoir évalué les besoins du CRD et de la RRSSS, la situation des femmes immigrantes des Laurentides afin que les partenaires régionaux, incluant le MRCI, soient mieux en mesure d'adapter leurs politiques et programmes à la réalité de ces femmes.
25. Que, dans le cadre du renouvellement de l'entente spécifique sur le développement de l'immigration, le CRD et le ministère des Régions s'assurent de la collaboration de la RRSSS, des municipalités ainsi que des directions régionales d'Emploi-Québec, du MEQ et du MRCI, pour poursuivre l'adaptation des programmes et des services à la

- spécificité des femmes immigrantes et soutenir les initiatives du milieu qui visent l'accueil et le soutien des nouvelles arrivantes.
26. Que le CRD et la RRSSS demandent la collaboration du Secrétariat aux affaires autochtones, du conseil de bande et des femmes autochtones pour recueillir et analyser des informations permettant de mieux circonscrire la contribution et les besoins économiques et sociaux des Amérindiennes de la région, résidentes de Kanasetake ou vivant hors réserve, afin d'être mieux en mesure d'adapter les politiques et programmes à leur réalité.
 27. Qu'Emploi-Québec intensifie ses efforts pour faire connaître aux employeurs ainsi qu'aux personnes handicapées elles-mêmes les mesures et services offerts pour compenser la perte de productivité et adapter les postes de travail.
 28. Que le CRD, les MRC et les municipalités continuent de travailler avec les organismes du milieu à la recherche de solutions novatrices pour répondre aux besoins de transport collectif principalement dans les territoires où aucun projet n'a encore démarré et en accordant une attention particulière à la circulation est-ouest. Que ces efforts visent à faciliter l'accès tant à la formation et à l'emploi qu'aux services dans le contexte du virage ambulatoire et du maintien à domicile des personnes aînées.
 29. Que le ministère des Transports envisage de rendre récurrentes les subventions accordées pour le démarrage et le soutien de projets de transport collectif.
 30. Que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) étende à l'ensemble des municipalités les dispositions de la Loi 170 prévoyant l'obligation des municipalités de consacrer des fonds au logement social. Qu'à cet effet, la formule coopérative soit promue et soutenue.
 31. Que la RRSSS utilise les données ventilées selon le sexe qu'elle recueille pour faire une analyse différenciée selon les sexes qui serve à la planification, la conception, la dispensation et l'évaluation des interventions du réseau sociosanitaire, notamment dans le cadre de la lutte contre le cancer et des stratégies visant à contrer les comportements à risque et les habitudes de vie délétères. Qu'elle tienne également compte des facteurs relatifs à l'âge et aux conditions socioéconomiques.
 32. Que la RRSSS documente les liens entre, d'une part, détresse psychologique, toxicomanie et violence et, d'autre part, pauvreté, santé mentale et adoption de comportements à risque afin de développer une approche globale et intégrée auprès des femmes qui cumulent ces problématiques.
 33. Que la RRSSS encourage le développement d'approches spécifiques et alternatives ainsi que de projets novateurs concernant la santé mentale et les problèmes de toxicomanie des femmes, notamment auprès de celles qui sont à la fois victimes de violence, de troubles mentaux et de toxicomanie, en conformité avec la politique de santé mentale définie sur le plan national, et en accordant une attention particulière aux territoires où les services en santé mentale sont moins accessibles. À cet effet,

qu'elle reconnaisse le caractère essentiel des interventions des groupes féministes, dont les centres de femmes, notamment en raison de l'approche globale qu'ils utilisent pour aborder les problèmes, dans le maintien et l'amélioration de la santé mentale. En conséquence, que la RRSSS intensifie son soutien et sa collaboration avec ces groupes.

34. Que la RRSSS s'assure que les organismes d'aide ou d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et sexuelle disposent des ressources nécessaires pour assurer la qualité et l'accessibilité des services aux femmes victimes de violence sur l'ensemble du territoire en tenant compte des besoins particuliers de certains groupes vulnérables (les femmes vivant une double problématique ainsi que les jeunes, les aînées, les autochtones, les handicapées), des besoins liés au caractère rural (dont les coûts liés au transport et l'accès à l'école pour les enfants) ainsi que de la demande pour des services externes.
35. Que la RRSSS se saisisse de son rôle de concertation pour s'assurer que les établissements du réseau, les organismes communautaires et les médecins de pratique privée disposent des connaissances pour fournir une réponse adéquate aux victimes de violence conjugale ou sexuelle.

BIBLIOGRAPHIE

AFÉAS. *Virage...attention à l'impact!*, document d'étude 1997-1998.

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA. *Guide des collectivités indiennes du Québec*, adresse URL : <http://www.ainc-inac.gc.ca>.

CALACS-LAURENTIDES. *Rapport d'activités 2000-2001*, juin 2001.

CENTRES JEUNESSE DES LAURENTIDES ET AUTRES (Les). *Profil régional et sous-régional de l'état de bien-être des ados des Laurentides*, [rédaction : Marie-Hélène Gariépy et autres], 1997.

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES (CLSC) ARTHUR-BUIES. *Pour l'amélioration de l'accessibilité au transport collectif sur le territoire de la MRC de La Rivière-du-Nord—Synthèse des résultats d'entrevues*, [Julie Ranger et autres], juin 2001.

COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE DU CRD DES LAURENTIDES *Bilan 1999-2000*.

COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE DU CRD DES LAURENTIDES. *Bilan des actions novembre 1998-mars 1999*.

COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE DU CRD DES LAURENTIDES. *Plan d'action 2001-2002*.

COMITÉ DE TRAVAIL POUR L'ACTUALISATION DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE DANS LA MAURICIE ET LE CENTRE-DU-QUÉBEC. *État de situation en matière de violence conjugale dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec*, RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec, novembre 1998.

COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. *Rapport, volume 4, Perspectives et réalités*, Ottawa, 1996.

CONSEIL DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DES LAURENTIDES. *Résultats de l'enquête auprès des artistes et travailleurs culturels non incorporés et non enregistrés des Laurentides*, novembre 2001.

CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Rapport de conjoncture 2001 – Pour des régions innovantes*, 2001.

CONSEIL DES AÎNÉS. *La réalité des aînés québécois*, [recherche et rédaction : Nicole Dumont Larouche et autres], janvier 1997.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Des nouvelles d'elles – Les femmes âgées du Québec*, [recherche et rédaction : Diane Guilbault et autres], septembre 1999.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Info-Région*, mars 2002, [Mariangela Di Domenico].

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Mémoire sur le document de consultation intitulé « Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi — la réforme de la sécurité du revenu »*, [recherche et rédaction : Francine Lepage et Chantal Martel], 1997.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Répertoire des groupes de femmes*, mis à jour en décembre 2001.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, [recherche et rédaction : Marie Moisan], juin 1999.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Virage ambulatoire : notes exploratoires*, [recherche et rédaction : Mariangela Di Domenico], février 1996.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES LAURENTIDES. *Plan stratégique régional 2000-2005 – Région des Laurentides*, s.d.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES LAURENTIDES ET AUTRES. *Projet d'entente spécifique femmes et développement régional*, version de janvier 2002.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES LAURENTIDES, EMPLOI-QUÉBEC DES LAURENTIDES ET AUTRES. *Le marché du travail dans la MRC de Deux-Montagnes, Thérèse-de-Blainville, Mirabel, Les Pays-d'en-Haut, La Rivière-du-Nord, Les Laurentides, Antoine-Labelle, Argenteuil*, 1999.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES LAURENTIDES, COMMISSION RÉGIONALE D'ÉCONOMIE SOCIALE. *Plan d'action 2000-2005*, mise à jour du 10 décembre 2001.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES LAURENTIDES ET AUTRES. *Entente-cadre de développement de la région des Laurentides*, 27 février 1995.

CÔTÉ Denyse et Maryse FORTIN. « Réformes et régionalisation : pratiques de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais », *Nouvelles pratiques sociales*, mars 1994.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA. *Indice de pauvreté des MRC de Laval-Laurentides-Lanaudière*, janvier 2001, adresse URL : <http://www.qc.hrdc-drhc.gc.ca/imt/francais/etudes/pauvrete/lll.html>.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE, POLITIQUE STRATÉGIQUE.

Mesure du bien-être social : un indice de la santé sociale pour le Canada, R-97-9F, [Satya Brink et Allen Zeesman], juin 1997.

EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES, DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DU PARTENARIAT. *Document de consultation sur les problématiques du marché du travail dans les Laurentides pour l'élaboration du Plan d'action régional 2002-2005*, s.d.

EMPLOI-QUÉBEC LAURENTIDES, DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DU PARTENARIAT ET DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE L'INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL. *Le marché du travail dans la région des Laurentides – Perspectives professionnelles 2000-2004 – Faits saillants*, 2001.

EMPLOI-QUÉBEC, DIRECTION RÉGIONALE DES LAURENTIDES, *Bulletin régional sur le marché du travail – Région des Laurentides – Quatrième trimestre 2000*, volume 20, numéro 4, [Robert Gareau].

EMPLOI-QUÉBEC, DIRECTION RÉGIONALE DES LAURENTIDES. *Le marché du travail dans les Laurentides – Principales données et perspectives*, [Robert Gareau], juin 2000.

EMPLOI-QUÉBEC, DIRECTION RÉGIONALE DU BAS-SAINT-LAURENT. *Bulletin régional sur le marché du travail, quatrième trimestre et bilan 2000*, volume 20, numéro 4, [Louis-Marie Rouleau].

EMPLOI-QUÉBEC ET CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DES LAURENTIDES. *Plan d'action régional de Laurentides 2001-2002*, janvier 2001.

FORTIN ANDRÉE. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, Université McGill, 1996.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES LAURENTIDES. *Entente cadre de développement de la région des Laurentides 2001-2006 – Projet- Version du 2001-11-22*.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET CRD DES LAURENTIDES. *Entente cadre de développement de la région des Laurentides 2001-2006*, février 2002.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Âge, sexe, état matrimonial et familles, Laurentides, Faits saillants*, adresse URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca>.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Caractéristiques des ménages et des logements, Laurentides, Données comparatives 1996-1991, 1986*, collection Les Régions, thème 5, juillet 2000, adresse URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Données sociodémographiques en bref*, volume 4, numéro 2, février 2000.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Données sociodémographiques en bref*, volume 5, numéro 1, octobre 2000.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Données sociodémographiques en bref*, volume 5, no 2, février 2001.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Immigration, langue et origine ethnique, Laurentides, Faits saillants*, adresse URL: <http://www.stat.gouv.qc.ca>.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *La population des MRC d'ici 2001 : croissance ou décroissance?*, juin 2001.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Travail, scolarité et mobilité, Laurentides, Données comparatives 1996-1991-1986*, adresse URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca>.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Le portrait de santé – Le Québec et ses régions*, édition 2001, Les publications du Québec.

LAURIN Serge. *Histoire des Laurentides*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989.

LEGAULT FAUCHER Monique. « Le travail sur le divan du D^r Serge Marquis », *Prévention au travail*, Institut de recherche en santé et sécurité au travail, automne 2000.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec 1996*, adresse URL : <http://www.agr.gouv.qc.ca>.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Profil de la relève agricole au Québec, 1997*, [Suzanne Dionne et autres], 1998.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, DIRECTION DE L'ACTION STRATÉGIQUE, DE LA RECHERCHE ET DE LA STATISTIQUE. *Quelques données sur les pratiques culturelles des hommes et des femmes dans la région des Laurentides et dans l'ensemble du Québec, 1999*, [Rosaire Garon], décembre 2001.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, DIRECTION DE LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE. *Portrait culturel des Laurentides*, [Marie-José Fortier], décembre 2001.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Accroissement de la population du Québec selon la région sociosanitaire de 1986 à 2001*, adresse URL: <http://www.msss.gouv.qc.ca/f/statistiques/index.htm>.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Écoute-moi quand je parle! Rapport du comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes*, Québec, 1997.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Les agressions sexuelles : STOP*, rapport du Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Naissances selon le groupe d'âge, la région et le CLSC de résidence de la mère, Québec, 1998*, adresse URL : <http://www.msss.gouv.qc.ca/f/statistiques/index/htm>.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION. *Démarches d'élaboration des plans d'action régionaux en matière de planification des naissances*, [Anne-Marie Langlois et coll.], novembre 1999.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET DE L'ÉVALUATION. *Évolution des écarts interrégionaux suite à l'allocation des ressources 2000-2001*, 19 juin 2001.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, SERVICE DE LA RECHERCHE. *Nombre et taux de grossesse pour 1 000 adolescentes, Québec et régions sociosanitaires, 1995-1996-1997*, [compilations de Madeleine Rochon], 1999.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Violence conjugale, Statistiques 2000*, Québec, 2001, adresse URL : <http://www.msp.gouv.qc.ca/stats/>.

MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, DIRECTION DE LA RECHERCHE, DE L'ÉVALUATION ET DE LA STATISTIQUE. *Statistiques officielles sur les prestataires de l'assistance-emploi, ensemble de la province et région des Laurentides, période octobre 2001*, tableau 2 : Caractéristiques des adultes.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La Relance au collégial en formation technique – Le placement au 31 mars 2001 des personnes diplômées en 1999-2000*, adresse URL : <http://www.meq.gouv.qc.ca>.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La Relance au secondaire en formation professionnelle – Le placement au 31 mars 2001 des personnes diplômées en 1999-2000*, adresse URL : <http://www.meq.gouv.qc.ca>.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA SANCTION DES ÉTUDES. *Résultats aux épreuves uniques de juin 2001 par commission scolaire et par école pour les secteurs public et privé et diplomation par commission scolaire*, adresse URL : <http://www.meq.gouv.qc.ca>.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES, SYSTÈME DE RECENSEMENT DES CLIENTÈLES UNIVERSITAIRES. *Effectif étudiant des universités par région administrative, municipalité régionale de comté, établissement et type d'admission selon le domaine d'études, automne 1998, juin 1999*.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION RÉGIONALE DE LAVAL, DES LAURENTIDES ET DE LANAUDIÈRE. *Avis ministériel – Plan de développement stratégique 2000-2005*, document de travail, janvier 2001.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION RÉGIONALE DE LAVAL, DES LAURENTIDES ET DE LANAUDIÈRE. *Portrait des jeunes de 15 à 34 ans, région des Laurentides*, [présenté par : Sylvie Durocher, agente d'information], octobre 1999.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, DIRECTION DE LA RECHERCHE, DE L'ÉVALUATION ET DE LA STATISTIQUE. *Statistiques sur les individus participant aux mesures actives d'Emploi-Québec Laurentides. Données officielles pour la période du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001*, 30 juillet 2001.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, SYSTÈME D'ACCÈS AUX DONNÉES MINISTÉRIELLES. *Statistiques mensuelles sur les prestataires de la sécurité du revenu, période d'aide octobre 2001*.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Profil économique de la région des Laurentides*, adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca>.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Profils économiques des MRC, région des Laurentides*, adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca>.

MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Rapport triennal des centres locaux de développement 1998-2000*, 2001, adresse URL : <http://www.mreg.gouv.qc.ca>.

MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Région 15–Laurentides*, adresse URL : <http://www.mreg.gouv.qc.ca>.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION, DIRECTION RÉGIONALE DE LAVAL, DES LAURENTIDES ET DE LANAUDIÈRE. *Caractéristiques des immigrants admis au Québec de 1991 à 1998 et établis dans la région administrative des Laurentides en janvier 2000*.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *Ils sont maintenant d'ici! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989, Faits saillants*, Collection Études, Recherches et Statistiques, numéro 4, [Jean Renaud et autres], décembre 2000.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *Portraits statistiques de la population immigrée, 1996 : Québec, régions métropolitaines de recensement, régions administratives*, Collection Études, recherches et statistiques, numéro 5.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC, DIRECTION RÉGIONALE DES LAURENTIDES. Tableaux statistiques utilisant les données de l'ISQ, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités*, 1998.

OUELLETTE Carole, centre des femmes Les Unes et Les Autres et Nathalie TREMBLAY, projet Emploi PT. *Communiqué de presse*, février 2002.

PLANTE Louise. « Victimes et agresseurs : savoir les reconnaître », *Le Nouvelliste*, 16 octobre 1999.

POITRAS M. et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Quebec sample*, Université Laval, 1994.

PROULX DENISE. « Les élus municipaux exigent des garanties », *La Terre de chez nous*, mars 2002.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Plan de consolidation 1999-2002*.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'ÉVALUATION ET DE L'INFORMATIQUE. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, 1996.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE. *La persistance des inégalités sociales de santé et de bien-être : un défi pour l'action*, [Louise Lemire], 2000.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE. *Plan régional d'organisation de services en toxicomanie*, février 1995.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES. *Mission 2002 – Plan de consolidation du réseau de la santé et des services sociaux des Laurentides 1999-2002, Les orientations générales*, mai 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES. *PARI – Plan d'action régional intégré pour les adultes en santé mentale, violence conjugale et sexuelle et toxicomanie*, juin 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES. *Plan régional d'organisation des services (PROS) Jeunesse*, 1996.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES. *Population de la région des Laurentides – Portrait de santé et de bien-être*, 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES. *Principales caractéristiques régionales de santé et de bien-être*, août 2000.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES. *Rapport annuel 2000-2001 – Nous prenons les choses en main*, juin 2001.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Enquête sociale et de santé 1998*, [rédaction : Manon Girard], automne 2000.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Plan d'action régional de santé publique des Laurentides 2000-2001*, été 2000.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Portrait de la santé et du bien-être – Population de la région des Laurentides*, juin 1999.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DES LAURENTIDES. *ROCL Communications communautaire – Journal du Regroupement des organismes communautaires des Laurentides*, volume 8, numéro 2, décembre 2001.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DES LAURENTIDES (ROCL). *Profil des organismes communautaires des Laurentides – Impact social et économique*, [recherche et rédaction : Isabelle St-Martin], octobre 1996.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DES LAURENTIDES (ROCL). *Rapport d'activités 2000-2001*, s.d.

RÉSEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES. *Avis sur la proposition de politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire autonome*, juillet 2000.

RÉSEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES. *L'accès des femmes aux métiers non traditionnels et aux secteurs d'avenir – Région des Laurentides*, [recherche et rédaction : Jocelyne Lavoie], 2001.

RÉSEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES. *La transformation des services en santé mentale et les besoins des femmes*, avril 2000.

RÉSEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES. *Le développement de l'employabilité de la main-d'œuvre féminine – Région des Laurentides*, [recherche et rédaction : Jocelyne Lavoie], 2001.

RÉSEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES. *Mémoire présenté à la Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides – Audiences publiques sur le Plan triennal 1999-2002*, mars 1999.

RÉSEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES. *Mémoire sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil–Deux-Montagnes présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, novembre 2001.

RÉSEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES. *Pour une prise en compte et une reconnaissance de la réalité et des besoins des femmes en santé et services sociaux-Mémoire présenté à la Régie régionale de la santé et des services sociaux dans le cadre des travaux de la Commission Clair sur l'organisation et le financement des services de santé et des services sociaux au Québec*, septembre 2000.

RÉSEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES. *Priorités et perspectives d'action 2001-2002*, septembre 2001.

RÉSEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES. *Répertoire des instances décisionnelles des Laurentides*, juin 2001.

RÉSEAU DES FEMMES DE LAURENTIDES. Tableaux sur les coopératives d'habitation, les OSBL d'habitation et les HLM réalisés par Isabel Larose, décembre 2001.

RÉSEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES ET RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Violence conjugale et santé des femmes*, automne 1997.

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES FEMMES EN ENVIRONNEMENT. *Les polluants organiques persistants (POP) et la santé des femmes, un héritage peu enviable*, dépliant, 2000.

ROSE Ruth. *Le travail invisible des femmes*, document remis lors d'une présentation au Réseau des femmes de Lanaudière, le 25 février 2001.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la population active, 1987, 1991, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001*.

STATISTIQUE CANADA. « Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages », *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique de Québec, novembre 1998.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. *Avis ministériel sur le Plan stratégique régional 2000-2005-Région des Laurentides*, janvier 2001.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. *Les femmes et le logement. Un profil quantitatif de la situation résidentielle des femmes au Québec*, mai 2000.

THE GLOBE AND MAIL. « Women are not equal when it comes to smoking », 18 octobre 1999.

TOUPIN Louise. *Des indicateurs socio-communautaires pour estimer le travail des femmes dans les communautés*, Condition féminine Canada, 2001.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL. *Liste des cours offerts à Mont-Laurier*, trimestre d'hiver 2002, janvier 2002.